

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 Janvier 1957
Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles
et le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Affiliée à la Confédération Internationale
des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant :

M. A. AMELLER

Abonnement (10 Nos) : LE NUMERO : 3 F
1er janvier : FRANCE un an : 15
au 31 décembre : ETRANGER un an : 30

Compte Chèque Postal 4038-65 PARIS
CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La-Fayette, PARIS-10ème - Tél. 878.39.42

DIX NUMEROS PAR AN : Janvier - Février - Mars
Avril - Mai - Juin-Juillet - Août-Septembre - Octobre
Novembre - Décembre

L'Art est communion en-
tre la Nature et l'Hom-
me.

Daniel LESUR

journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

N° 301

ORGANE MENSUEL DES 46 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIETES, ECOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FEDERES

MAI 1977

DEUX SÉANCES SUR LA THÉRAPEUTIQUE MUSICALE (MUSICOTHÉRAPIE)

organisées sous l'égide de l'I.S.M.E., par le Président de l'Université de Dijon, Mmes et MM. les Médecins, Chefs des Services Hospitaliers de Psychiatrie de Dijon et le Directeur du Conservatoire National de Région de Dijon

MUSIQUE ART DRAMATIQUE ET DANSE

les VENDREDI 18 et SAMEDI 19 FEVRIER 1977

La première séance se tenait à l'Amphithéâtre Claude Bernard de la Faculté des Sciences, des personnalités et une centaine d'auditeurs (sociologues, psychologues, étudiants) s'y trouvaient groupés. M. Feuillée souhaite la bienvenue à tous dans cette Université dont il est le président et forme le vœu que ces réunions produisent un travail fructueux. Il souligne que c'est grâce à la collaboration persévérante avec André Ameller que ces réunions ont pu se réaliser et que cette « complicité » ancienne a déjà abouti à l'entrée de la Musicologie à l'Université.

M. Feuillée remercie Jacques Challey, inspecteur général de la Musique, de sa présence et de l'intérêt qu'il porte au Conservatoire et la Musicologie. Il remercie également M. Jacques Porte et Madame Juliette Alvin qui apporteront aux deux séances le témoignage de leur expérience en matière de musicothérapie. Il salue la Section Française de l'ISME, sous l'égide de laquelle ont lieu ces réunions, en la personne de sa présidente, Madame Blanche Leduc. Il souhaite que ces travaux apportent les thèmes et idées directrices permettant l'établissement de programmes d'étude de la musicothérapie. Il remercie aussi les auditeurs de leur présence et souhaite qu'ils apportent par leurs réactions, leurs questions et leur dialogue, leur contribution à ces travaux et à tous : « Bon travail »

Jacques Challey prend ensuite la parole pour exposer le problème « musicothérapie » : il salue d'abord la nouvelle promotion de l'École Nationale de Musique de Dijon qui devient Conservatoire National de Région et félicite son directeur, André Ameller, en ces termes : « Si nomination fut méritée, c'est bien celle-ci ».

Il remercie M. Feuillée de tout ce qu'il a fait, dans le cadre de l'Université, pour la musique, ayant pris conscience du rôle qui est désormais le sien et s'étant fait un devoir de lui en donner accès. Malheureusement, ajoute Jacques Challey, nous n'avons pas tout à fait évacué les séquelles d'un temps où, quand il s'agissait de musique, dans les manuels d'histoire, on passait, ni quand on parlait de musique en sciences, on souriait et où, quand je demandais un piano pour présenter une thèse à la Sorbonne sur la musique du 18ème siècle, je voyais mes collègues lever les bras au ciel en se demandant si j'étais devenu fou ! Ces temps sont heureusement révolus mais on en voit encore de temps à autre des résurgences qui font beaucoup de mal.

Pourtant, la musique est une partie essentielle de l'éducation. On parle souvent d'interdisciplinarité, mais trop souvent comme un voile conventionnel masquant un dangereux penchant à l'amateurisme « touche à tout » alors

qu'elle devrait être un rapport étroit entre des connaissances approfondies. Musique et science sont compatibles, certes, mais non pas pour remplacer la sensibilité par un ordinateur ! La musique est chose sérieuse qui peut être étudiée par des moyens scientifiques, mais il ne faut pas non plus la considérer comme une vieille croyance plus ou moins liée à des superstitions périmées comme celle qui définissait jadis, en Sicile, l'air qu'il fallait jouer pour guérir la piqûre de la tarantule ! Il est bon de dépouiller les vieilles croyances de leur cadre de crédulité mais attention à ne pas imiter ceux qui, ayant vu épêcher une pomme pour atteindre les pépins, font de même sur un oignon et se trouvent tout surpris de ne trouver au centre que le néant.

On a souvent reconnu le pouvoir de la musique sur le comportement de l'individu : il est banal de constater qu'il vaud mieux employer tambours et trompettes pour envoyer les gens au combat que leur jouer un air de flûte douce. Mais l'influence de la musique ne se limite pas à ces constatations assez grossières. Elle peut être bénéfique, mais aussi, malheureusement, néfaste. Il faut connaître à fond toutes les données qui déterminent une influence qui n'est pas un mythe, mais une réalité amplement contrôlée.

La valeur et l'influence de la musique varient selon les peuples et les civilisations. On ne peut, pour en juger, se fier aux jugements hâtifs trop souvent émis schématiquement. Par exemple, pour nous Européens, le mode majeur représente l'équilibre physique dans la joie, le bien-être, le mode mineur exprime la tristesse (relativement s'entend). Mais, par exemple, les modes vietnamiens gals sont mineurs, les tristes sont majeurs. Le critique ignorant en conclura qu'il s'agit de conventions, de conditionnements, etc... donc que la musique, comme disait Stravinsky, n'exprime rien par son essence. Mais l'ethnomusicologue qui analyse concurrentiellement les deux langages découvrira que, compte tenu des bifurcations ancestrales, ce sont les mêmes causes qui expriment les mêmes sentiments, en s'exprimant d'un langage à l'autre par des moyens opposés. Il est donc faux, comme l'inviterait à croire l'observation superficielle, qu'il s'agit de simples conventions ou de conditionnements gratuits. Connaître le mécanisme de ces effets est une science difficile et complexe qui n'est pas à la portée des amateurs et qui n'en est encore qu'à ses débuts.

Jacques Challey pose alors le problème de la réversibilité. Puisque la musique provoque chez l'individu des réactions déterminées, dans quelle mesure peut-on, pour provoquer ces mêmes réactions,

(Suite page 3)

74^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DE LA C.M.F. 11 et 12 MARS 1977, à ISSY-LES-MOULINEAUX



Au cours de la réception officielle, M. André Ameller, Président de la Confédération Musicale de France, remercie M. Jean Menant, maire d'Issy-les-Moulineaux, et M. Ranck, directeur du Théâtre, d'avoir mis leurs installations à la disposition de la C.M.F.

QUI ÉTAIT DOM CLÉMENT JACOB ?

Nous sommes heureux de pouvoir, avec l'autorisation de l'auteur, publier cet article paru dans « Musiciens et Armées », cet article de M. Pierre DEGENNE sur l'éminent musicien que fut DOM CLÉMENT JACOB.

Le 25 février dernier s'éteignait l'organiste du grand orgue de l'Abbaye d'En Calcat, Dom Jacob.

Cet éminent musicien, précocement et prodigieusement doué, avait choisi depuis trente-deux ans la règle de Saint Benoît, après avoir été peut-être l'enfant chéri, sinon l'enfant terrible du Tout-Paris et l'un des amateurs du groupe de musiciens connu dans l'Histoire sous le nom d'École d'Arcueil.

Qui ne se souvient en effet de Maxime Jacob, cousin du poète Max Jacob, pianiste puis organiste et compositeur prestigieux.

Né à Bordeaux en 1906, il avait été rapidement absorbé par la Capitale où il avait été l'élève de Koechlin et de Gédalge pour l'écriture, et d'Yves Nat pour le piano. Il avait à peine 13 ans lorsque Darius Milhaud lui fit connaître Henri Sauguet avec qui il devait travailler sous le patronage d'Eric Satie.

Marie-Rose Clouzot dans un ouvrage édité chez Privat et intitulé « Souvenirs à deux voix » nous a relaté dès 1969, les entretiens qu'elle avait obtenus à cette époque avec celui dont elle avait été l'interprète et qui fut le benjamin de la musique française vers 1923.

Maxime Jacob devenu Dom Clément (du nom de son père) nous laisse en effet un important bagage de compositions instrumentales et vocales, dont quelques-unes figurent au catalogue de Jean Jébert et parmi lesquelles on ne compte pas moins de 8 quatuors à cordes, 22 sonates dont 15 pour le piano, un concerto des pièces d'orgue, des hymnes liturgiques, plusieurs messes dont une dite « syncopée ». Sa manœuvre pas de être encore plusieurs œuvres chères à leur au-

teur : le « Chemin de Croix », les « Chants d'exil et de peine » et la « Cantate à Saint Michel ».

Il devait collaborer avec d'éminents poètes tels que Supervielle, Cocteau, Patrice de la Tour du Pin. Son style d'un dépouillement symbolique était resté presque fidèle aux lois tonales et modales et ne fit que s'enrichir au contact du Grégorien « dont la beauté et la signification éclatèrent à ses oreilles » selon ses propres termes.

Sa rencontre avec Jacques Maritain valut à cet Israélite une retentissante conversion et c'est en 1930 qu'il devait entrer au noviciat d'En Calcat (Tarn). Il y retrouva le peintre et maître en tapisserie Dom Robert de Chauxnac, originaire de Poitiers et canarade d'enfance de Michel Degenne, lui-même dessinateur et aquarelliste de talent. Le monde est petit...

La guerre n'épargna pas Dom Clément qui dut se réfugier au monastère de la Pierre-qui-Vire, alors que sa mère et ses frère et sœur étaient déportés à Auschwitz.

Ce n'est pas au titre de musicien qu'il fut en contact avec l'Armée. Après avoir perdu à Verdun un frère s'lieutenant, il vit en 39 son second frère mobilisé comme commandant d'aviation, alors qu'il devait être lui-même appelé en 1945 par le Général de Lattre, comme aumônier de la 1ère Armée, après avoir remplacé dans le maquis un aumônier blessé.

Son entrée en Religion ne fut d'ailleurs une rupture ni avec la musique, ni avec le monde des artistes qui lui était familier, et l'on serait tenté d'ajouter : ni avec le monde tout court, si l'on ne savait que la musique fut tou-

jours en fin de compte, le grand bénéficiaire de ses innombrables relations que facilitait sa largeur d'esprit, sa diversité et une certaine fantaisie dont il ne se cachait pas, ce qui n'enlevait rien, semble-t-il, à des sentiments discrets mais profonds que laisse entrevoir une certaine mise en demeure dont il fut l'objet lors de son baptême.

Dans ses souvenirs nous notons entre mille autres détails savoureux, la façon dont il rend justice à Vincent d'Indy « qu'on dit sait orgueilleux et qu'il trouva à maintes reprises d'une touchante modestie ».

Passant en revue les musiciens de son temps, il nous rapporte les propos de Darius Milhaud sans ménagement, et cela se conçoit... pour Ambroise Thomas.

Ses voyages dans le Sud-Ouest l'amènèrent après une visite à Hugues Farnassier, à faire « un bout de chemin » avec la Schola du Moustier de M. le chanoine Miquel à Montauban. L'orchestre de Louis Auriacombe créa à Toulouse son concerto de piano, Castres créa son « Chemin de Croix » dont la reprise à Carcassonne donna lieu à des incidents assez pittoresques avec le syndicat des musiciens auquel le Père n'appartenait pas...

Mais nous gardons pour la fin, l'événement qui devait en quelque sorte auréoler sa vie d'artiste et de religieux. C'est en effet en 1966 qu'il fut chargé de tenir l'orgue aux Fêtes du Millénaire du Mont Saint-Michel. L'aumônier pour quelques heures entre le ciel et cette terre dont il avait reçu les dons exceptionnels qui rendent sa mémoire impécissable et aussi, selon sa propre expression, les grâces suprêmes. Pierre DEGENNE.

LA PAGE DES JUNIORS

L'ORCHESTRE D'HARMONIE ET FANFARE

Les anciennes conceptions de l'Orchestration pour Harmonie-Fanfare basées sur des principes de répartitions instrumentales massives font apparaître à présent, dans la plupart des cas, le déséquilibre souvent constaté des timbres de l'Harmonie-Fanfare.

Les instruments de chaque famille n'étant pas respectés dans leur timbre propre, dans la transcription des œuvres symphoniques classiques, ce déséquilibre par rapport à l'Orchestre symphonique (traditionnel) ne nous permet plus d'aborder certains répertoires transcrits sans nuire à la clarté et à la bonne exécution de ces œuvres.

Si, avant la parution des saxophones et saxhorns, l'orchestre d'harmonie intégral était idéal, l'apparition des instruments de Adolphe SAX, aux timbres chauds et expressifs, a bouleversé les conceptions originales de l'Orchestre d'Harmonie de la Révolution Française, et les chefs de musique militaires ont alors beaucoup transcrit le répertoire symphonique en négligeant souvent l'idée d'originalité de l'orchestre d'Harmonie-Fanfare.

La répartition de ce dernier est souvent déséquilibrée, voire anarchique, et les possibilités technique de cet ensemble sont réduites par suite de ce déséquilibre.

Devant la progression des instruments à vent, tant de leur facture que de leur utilisation, il apparaît possible de revenir sur une conception plus idéale de l'orchestre d'harmonie-fanfare, en pratiquant un répertoire original existant, et en précisant des directives d'éducation musicale mieux équilibrées, afin de redonner à l'orchestre d'harmonie-fanfare sa véritable personnalité, sans qu'il soit en compétition avec l'orchestre symphonique classique, par un répertoire ne s'adaptant plus de notre époque.

L'orchestre d'Harmonie-Fanfare pourrait se présenter ainsi avec ses groupes bien distincts :

PETITE HARMONIE

- 1 Piccolo
- 2 Flûtes
- 2 Hautbois
- 2 Bassons
- Petite clarinette
- 2 Clarinettes solis

GROUPE DES CLARINETTES

- 1 Petite clarinette
- 2 clarinettes solis

GROUPE DES SAXOPHONES

- 1 saxophone soprano
- Saxophones altos
- Saxophones ténors
- Saxophone baryton
- Parfois saxophone basse

GROUPE DE CUIVRES CLAIRS

- Cors
- Trompettes
- Cornets
- Trombones

GROUPE DE SAXHORNS

- Petit bugle
- 1ers bugles
- 2e, 3e bugles
- Altos
- Baryton
- Basses
- Contrebasses

Cette petite Harmonie est issue de l'orchestre symphonique classique. Elle peut remplir le même rôle que son homologue symphonique. Ce groupe, si l'on respecte sa stricte répartition, pourrait être pratiqué dans les orchestres de fanfare (saxophones et saxhorns et cuivres clairs) ou s'inclure dans les familles d'anches suivantes, pour renforcer les tutti ou les timbres.

instruments jouant sur les 2 groupes selon Solis ou tutti d'anches.

Ces clarinettes en nombre suffisant accomplissent un rôle de quatuor.

(Le saxophone soprano en fanfare le plus souvent en renfort de petite harmonie).

Le groupe de saxophone est un nouveau quatuor qui sera bien réparti et qui s'apparentera au groupe des clarinettes dans certains cas.

Ce groupe, issue de l'orchestre symphonique classique gardera le même rôle. Indépendant de l'ensemble des anches, il respectera sa particularité d'intervention et sa répartition doit être équilibrée. (Il est souhaitable que trompettes et cornets aient un rôle différent contrairement à ce qui se pratique encore de nos jours).

Ce groupe à lui seul et en quantité suffisante, représente encore un quatuor d'un timbre différent des anches. Il ne peut être employé massivement que dans la formation dite de « fanfare » avec le groupe des saxophones.

Dans le cas d'une utilisation avec l'harmonie précédente, on le répartira comme suit : 1 ou 2 1ers bugles, 1 2ème bugle, 2 barytons, 3 basses, 2 contrebasses.

Les bugles et barytons seront des solis, ou à défaut de certains instruments de la petite harmonie, et ne peuvent être employés massivement dans le cas d'harmonie-fanfare. Quant aux basses et contrebasses, elles resteront présentes sous toutes formes d'harmonie ou de fanfare.

La contrebasse à cordes viendra parfois d'adjoindre à l'ensemble. Cet instrument issu du quatuor symphonique étant le seul instrument à cordes admis et généralement utile dans les harmonies-fanfars.

REMARQUE. — Les altos du groupe de saxhorns sont souvent considérés comme des cors du groupe de cuivres clairs, ou vice-versa. Ceci est réductible étant donné que l'alto est dans un groupe « quatuor » et que le cor est dans le groupe « cuivres » et que de ce fait leur rôle est très différent. Mais les altos tendant à disparaître de nos harmonies-fanfars, ils resteront bien dans leur rôle dans la véritable fanfare où ils seront de grande utilité.

Pour plus ample connaissance de l'Orchestre d'Harmonie et de Fanfare, nous vous conseillons le « Nouveau Traité d'Orchestration » (à l'usage des Harmonies et Fanfars) de Désiré DONDEYNE et Frédéric ROBERT. Editions LEMOINE.

Cette page est réalisée par Claude DECUGIS et Jean-Michel GORISSE

JACQUES DEVOGEL



Authentique « Gars du Nord », Jacques DEVOGEL est né à Roubaix en 1926. Elève dans les classes de piano et de clarinette au Conservatoire de sa ville natale, on le retrouve en 1945, à la musique de la 2ème région aérienne de Paris. Poursuivant parallèlement ses études au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, avec entre autres, comme professeurs Jean et Noël GALLON, il remporte d'éclatants succès. Il est successivement sous-chef de musique militaire en 1950, chef adjoint de la musique de l'Air en 1957, puis succédant au commandant GALLET, chef en 1970.

Jacques DEVOGEL a composé de nombreuses œuvres de musique légère pour orchestre d'harmonie et également pour batterie fanfare, citons : La Danse des Clarinettes, Charleston, Oriental, Danse Burlesque, Boléro militaire, etc...

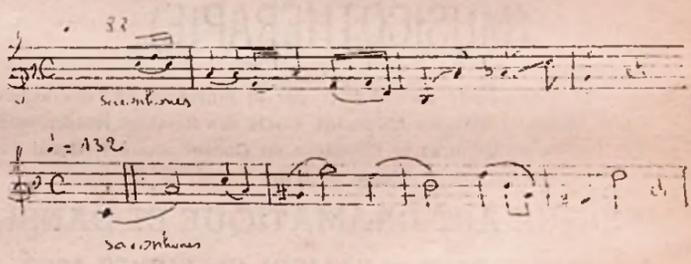
SENSATION est une œuvre écrite pour un enregistrement de la Musique de l'Air (Disque, Variétés, Concert-Neully n.P. 2066) et qui est dédié à Ernest Vermet et à son orchestre jazz de l'Harmonie Municipale de Saint-Pol-sur-Mer.

- Cette pièce a été réorchestrée pour une grande formation jazz :
- 2 saxophones altos.
 - 2 saxophones ténors.
 - 1 saxophone baryton.
 - 4 trompettes.
 - 3 trombones et
 - une section rythmique (batterie, guitare, contrebasse).

En prenant cette formation pour base, toutes les possibilités d'orchestration sont donc permises en y ajoutant les cors (pour remplacer la guitare), les bois (pour adoucir les sonorités) et les saxhorns (pour accentuer les nuances).

Cette œuvre courte — environ 4 minutes — convient donc parfaitement aux orchestres Juniors qui n'ont pas toujours à leur disposition toutes les ressources de l'instrumentation de l'Orchestre d'Harmonie.

En voici les deux principaux thèmes :



AUTOUR DU CONGRES

Nous avons rencontré avec beaucoup de plaisir soit au concert, soit au concours d'excellence un grand nombre de musiciens de l'Orchestre National Junior : Christian (Contrebasse), Patrice (Clarinette solo), Jean-Marie (Clarinette), Jean-François (Cornet), Dominique (Bugle), Thierry (Flûte), Gilles (Tuba), Claudette (Basson), Luc et Eric (Trompette), Brigitte (Saxophone), Sylvie et Pascal (Hautbois), autour des amateurs Daniel ZEMP, René TONNON, Ferdinand KOCH, Roger LENOIR et Claude DEGUGIS.

Egalement présents les animateurs fédéraux Jeunesse : Louis LEVRANGI, M. GOUVERNEUR, F. PACCHIELE, Elizabeth BALLION, René NEURANTER, etc...

Daniel ZEMP AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMF

Directeur de l'Harmonie du Personnel des Automobiles Peugeot à Sochaux, Conseiller artistique de la Fédération de Franche-Comté, Animateur des stages à Toucy, co-directeur de l'Orchestre National Junior, Daniel ZEMP a été élu au Conseil d'Administration de la Confédération Musicale de France.

Nul doute qu'il tiendra une place de choix, que ce soit à la Commission Artistique ou à la Commission Jeunesse.

Bravo Daniel pour ce beau succès... et bon courage.



Stages d'été à Toucy

- 28 au 30 mai 1977. — Week-end d'information sur la gestion et l'administration des Sociétés, type loi 1901. (Responsable : René Tonnou).
- 26 juin au 3 juillet. — « Juniors de l'Yonne ». (Responsable : Roger Chabrier).
- 3 au 12 juillet. — Harmonie et Analyse Musicale. Préparatoires au Caducenn. (Responsables : Désiré Dondeyne et René Tonnou).
- 3 au 12 juillet. — Perfectionnement Batteries-Fanfars. (Responsable : André Tremine).
- 15 au 31 juillet. — Harmonie Nationale Junior. (Responsable : Ferdinand Koch).
- 1er au 11 août. — Fédération du Sud-Est. (Responsable : Roger Cayrol).
- 12 au 27 août. — Accueils internationaux.
- 28 août au 4 septembre. — Cadets de l'Yonne. (Responsable : Roger Chabrier).
- 4 au 10 septembre. — Stage Sonor. (Responsable : Christiane Leroux).

Grille N° 11

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
LES										
MOTS										
CROISSES										
MUSICAUX										
de										
Daniel										
ZEMP										

HORIZONTALEMENT. — A. Compositeur, chef d'orchestre et président. — Note — B. Enchanté — Sur la portée. — C. Pronom féminin. — Possessif — D. Pronom. — Sur la Tille — Interjection — E. Possessif. — Bière anglaise — Langue — F. Ce qu'il faut faire maintenant — G. Mammifère. — Ce qui est fin dans la conversation — H. Lac des Pyrénées. — I. Préside et anime la commission artistique de la CMF. — J. Pareil. — Epreuves.

VERTICALEMENT. — 1. Mon A horizontal en est un — Jumelles — 2. Grand chef d'orchestre et compositeur — A deux dans la chanson. — 3. Elle — Note — Pronom — 4. Parcourir. — Adverbe renversé — 5. Informa. — 6. Mettre dans un silo — Note — 7. Compositeur Allemand du 17ème. — A la fin d'un paso-doble. — 8. Sans esprits — 9. Très utile pour travailler les gammes — 10. Compositeur Franco-Flamand célèbre à la cour des Médiéls. — Il vaut mieux les cent-mètres. — onAllep

STAGE ORGANISE PAR LA C.M.S.P.M.

Du 13 au 20 août 1977 :
Flûte : A. Ehrmann ;
Cor : Bellasamba ;
Hautbois : Marc Dondeyne.
Saxophone alto : J.-M. Londeix.
Tuba-saxhorn : P. Poulou.

Réservé aux candidats de bonne force moyenne et supérieure. Se faire inscrire au plus tôt.

Deux séances sur la thérapeutique musicale

(Suite de la 1ère page)

analyser les mécanismes de la musique qui les provoquent et, par là, se rendre maître des moyens à employer pour produire les réactions bénéfiques souhaitées dans des cas déterminés ? Attention seulement aux apprentis sorciers car la musique peut aussi être malfélique : pensez au mobilier sacagagé certains soirs de gala « pop » dans les salles de spectacle qui les ont imprudemment accueillis. Il faut donc étudier soigneusement ces questions et ne pas les laisser aux mains d'éventuels charlatans.

En ce qui concerne l'enfant, il est certain qu'il naît avec la musique et lui et que cette musique porte en elle une vocation de mieux-être : le bébé satisfait après son biberon « chante » avant de s'endormir, le bébé incommode ou coléreux ne chante plus, il crie. C'est aussi de la musique, diront les « concrets de Beaubourg ». Peut-être, mais c'est alors la musique du moins bien-être, celle des frustrations et des refus, prête à engendrer la violence et le malheur. Prenez garde à la musique, disait Shakespeare. C'est une puissance redoutable.

Tout enfant est sensible à la musique et on a constaté que ceux qui ont eu la chance d'avoir une éducation musicale bien conduite, dès leur jeune âge, sont régulièrement supérieurs aux autres en fin de scolarité, toutes choses égales d'ailleurs.

Toutes ces réflexions, conclut Jacques Challey, sont celles d'un musicien mais aussi d'un éducateur persuadé qu'une éducation musicale de tous les enfants, différente selon qu'ils sont normaux, déficients ou anormaux, est un facteur décisif de l'éducation tout court et que, s'en priver, est un crime contre l'enfant car, l'homme qu'il deviendra paiera toujours, sous une forme ou sous une autre, le prix de l'infirmité dont on l'aura doté par négligence.

M. Jacques Porte, chargé de la recherche musicale au Centre de Thérapeutique expressive de l'Hôpital Sainte-Anne, présentait une communication intitulée : « une technique d'expression libératrice : la musicothérapie ».

L'expression : exprimer, c'est faire jaillir à l'extérieur ce qui était, en puissance à l'intérieur. Le rythme primordial serait donc le rythme de la naissance, celui de l'expulsion de l'enfant du ventre de la mère et, par extension, la manifestation elle-même. Les Védas, « livres sacrés de l'Inde, disent : « Le monde éclata comme un cri ». Cette expulsion implique une libération de cette « pression » qui, dans nos profondeurs, résultait d'une coexistence de potentialités, peut, une fois mise à jour, changer notre comportement. Pourquoi la musique ne favoriserait-elle pas l'extériorisation de conflits inconscients ?

LES DIVERSES EXPRESSIONS. — Il ne faut pas confondre expression et signe, la signification demeure une opération consciente ; c'est donner un sens à une forme, à une ou plusieurs notes de musique, à un rythme défini. La relation signifiant-signifié qui, au début, appartient au compositeur peut être appréciée de façon différente par l'auditeur ou l'interprète. L'expression, elle, conserve son intégrité. L'exprimé est vécu par l'exprimant sans timidité : cet exprimant intègre l'événement musical, l'exprimé, de façon totale, sans contradiction ni lassitude. Un exemple est cité : le schizophrène, replié sur lui-même, séparé du réel, ressent profondément la musique sacrée. Son visage qui, avant l'audition exprimait le refus ou l'indifférence, s'anime ; des mimiques étranges, parfois reflétant un rêve, un calme intérieur, apparaissent. Il semble que l'œuvre d'art provoque, chez lui, une interprétation symbolique : une psychothérapie musicale de groupe ne serait-elle pas particulièrement indiquée ? M. Jacques Porte ajoute que le malade, en rupture avec le monde extérieur, trouve dans cette forme musicale interiorisée, introvertie, une issue. Il en est de même pour tout sujet tendu, angoissé. L'expression musicale d'un symbole peut restructurer : le symbole vécu avec authenticité éveille une énergie profonde.

LA THERAPEUTIQUE EXPRESSIONNELLE :

1) Pour qu'il y ait expression, il faut que des impressions sensorielles se succèdent. Beethoven aurait-il écrit le 1er mouvement de la Symphonie Pastorale si de « douces impressions » n'avaient été « ressenties en arrivant à la campagne » ? La sensation est l'information reçue qui se traduit en impression et, grâce à la sensibilité, en ex-

pression. Cependant des impressions successives se superposent et produisent souvent une surimpression successive se superposent et pression initiale. D'où le danger de l'accumulation d'impressions en apparence semblables car une confusion, si minime soit-elle, nuit à la vérité de l'expression.

2) Il ne peut y avoir impression si une dépression est diagnostiquée par le médecin, car la dépression, d'une façon générale, est une « chute de pression », un affaiblissement de la tension psychologique ou nerveuse ; le manque de réactions motrices, d'autre part, accompagne l'impossibilité de se concentrer.

3) Au contraire, lorsque l'impression est forte, profonde, le sujet s'identifie à ce qu'il entend, est cité le cas d'un timide qui, ayant entendu le « Prélude à l'Après-midi d'un Faune », de Debussy, se mit à répéter « Je suis un faune » et cela avec un bonheur visible. Cette découverte inattendue l'aidera à s'affirmer : les rires joyeux de psychologues présents à cette séance de groupe, y contribuèrent grandement.

4) L'émotion paraît être une réaction de l'organisme devant une musique « troublante », selon le terme d'Aristote, et cette décharge émotive amène le plus souvent des phénomènes d'ordre cathartique : le mot catharsis se traduit par « purge des passions » et « purification de l'âme ». Rien n'est plus dangereux qu'une émotion qui demeure « rentrée », intérieure, sans pouvoir s'extérioriser. Mais l'émotion, heureusement perturbatrice chez certains sujets et à condition qu'elle se renouvelle le moins possible, doit, en principe, être contrôlée. Là aussi, la musique agit comme moyen d'apprentissage et favorise ce que le Docteur Stévenin nomme « l'accommodation émotionnelle ».

M. Jacques Porte a ensuite donné quelques exemples de phénomènes cathartiques qui ont contribué à améliorer l'état du sujet : cette malade rigide, muette depuis des mois, qui, au cours de l'audition d'une musique thibétaine, s'est levée, s'est plantée devant lui et lui a dit : « Vous m'ennuiez », se libérant ainsi de son « blocage » ; ce garçon qui a éclaté en sanglots à l'écoute de la « Danse du Meunier », de Manuel de Falla, lorsque la simultanéité des « cordes » succède soudainement à une succession de notes émises par un instrument ; cette femme qui ne supportait pas un poème mystique chanté par un Iranien et s'est écrié, s'adressant à M. Jacques Porte : « Vous êtes un monstre, c'est vous qui parlez ! » Il y a eu transfert, c'est-à-dire une sorte de projection, mais transfert « négatif » puisque des paroles agressives, hostiles, ont été prononcées. Dans ce cas, l'expression est-elle libératrice. Oui, semble-t-il.

La thérapeutique expressionnelle, basée sur la spontanéité et l'harmonie génératrices de paix, favorise l'épanouissement de la personnalité.

La seconde partie de cette réunion était confiée à Madame Juliette Alvin, présidente de la Société Britannique de Musicothérapie et professeur au Centre de Musicothérapie de Londres, qui parle des éléments thérapeutiques de la musique et de leur application en musicothérapie.

Mme Alvin a, depuis 20 ans, des activités de musicothérapeute : elle a exercé dans des hôpitaux psychiatriques, des écoles d'handicapés, dans des centres de rédiverses. La musicothérapie, dit-elle, est une discipline complète, le métier de musicothérapeute est très difficile et demande une véritable vocation. Mme Alvin est violoncelliste ; au début de sa carrière, elle était soliste et c'est le contact, la relation entre elle et son auditoire, qui ont été à l'origine de sa vocation. Pour accéder à la musicothérapie, elle a complété ses connaissances musicales par des études de psychologie.

La musicothérapie est un terrain de découvertes pour le musicien, le psychologue, le psychiatre. L'élément principal en musicothérapie est le son avec ses caractères : le timbre, la durée, l'intensité, la hauteur. Le timbre est la qualité du son qui le fait se distinguer d'un autre son de même hauteur ; chacun s'identifie avec certains sons, ce qui fait que certaines personnes ne supportent pas certains instruments. La durée est l'espace temporel d'un son. La hauteur provient de la fréquence des vibrations du son (sons aigus, sons graves). L'intensité est le degré de force du son qui se manifeste par exemple dans les crescendo et les diminuendo.

Outre l'importance des caractères du son en musicothérapie, la communication entre le musicothérapeute, le malade, la musique, l'instrument ou le moyen d'expression est essentielle. Mme Alvin avait apporté le film d'une expérience faite par elle-même dans une école américaine d'enfants débiles profonds. Avant la projection du film, elle attire l'attention sur le fait que, dans ce film, il y a deux éléments : l'individu et le groupe. La communication entre les enfants s'établit peu à peu. Il y a aussi dans ce film un élément important, c'est le violoncelle (dont elle se sert et joue) ; il a un pouvoir tranquilisant par ses sons et aussi par sa taille. Les enfants sont en demi-cercle, Mme Alvin arrive avec son violoncelle, l'instrument est d'abord sorti de sa boîte avec l'archet, la curiosité des enfants est déjà éveillée : ils veulent toucher l'instrument, elle leur joue de courtes pièces, les enfants réagissent spontanément par leur expression, leur attitude, sauf un qui, atteint de autisme, ne réagit que vers la fin de l'expérience : leur attention est fixée, un besoin de comprendre se dessine, puis il y a communication entre les enfants, c'est la socialisation du groupe. Il faut remarquer l'ardeur et la satisfaction qu'ils ont à applaudir après chaque exécution. « Les enfants, dit Mme Alvin, partagent leurs réactions à l'instrument, aux sons, finalement à la personne qui joue », puis ils partagent la satisfaction de tirer un son du violoncelle, à tour de rôle, en s'observant mutuellement. Ce qui conduit Mme Alvin à les intégrer dans un petit ensemble spontané dans lequel chacun d'eux tape sur un petit résonateur individuel dont la manipulation les remplit incontestablement de satisfaction, de bonheur. Tout ceci est source de partage, donc de communication.

La plupart des gens, ajoute Mme Alvin, sont surpris de la réaction du débile mental à la musique jouée par un expert, mais c'est justement ce qui fait que, dans cette expérience, on a tendance à sentir ces enfants plus normaux, plus près de nous, on arrive à oublier un peu leur déficience.

Cette expérience prouve donc que la musique, moyen direct et non-verbal, aide au développement des champs inexploités des handicapés.

Le Docteur Leveque, président de la Commission médicale consultative de la Chartraine, recevait le samedi dans un amphithéâtre de son service une centaine de participants (médecins, étudiants, infirmiers, internistes) il souhaite la bienvenue à tous et rappelle que la musique est un traitement de longue date. Il évoque un stage qu'il fit dans un hôpital, avec deux musiciens, ils avaient pu constituer un groupe de percussion, une chorale et une batterie. Chacun voulait participer à ces activités et être intégré à ces groupes qui avaient tissé des liens entre tous.

Le savoir-faire du thérapeute, la manière de donner, voilà ce qui compte, ajoute le Docteur Leveque. La musique, moyen d'expression non-verbal, est un moyen de communication, et il émet le vœu « de voir se constituer, en France, un corps de musicothérapeutes dont nous aurions besoin dans les centres de soin, mais aussi dans les écoles, ne serait-ce qu'au bénéfice des enfants âgés ».

Jacques Challey remercie le Dr Leveque de son accueil et de son appui dans la voie de la musicothérapie dont on a tant besoin. Il est bien triste de penser que les étudiants, en cette matière, sont obligés d'aller à l'étranger pour faire leurs études. Il faut que cette situation cesse. La musicothérapie a une double manifestation, curative et pédagogique. Elle est curative et c'est son aspect médical ; elle est une démarche pédagogique pour l'éducation des anormaux, mais elle concerne aussi directement les enfants normaux par l'éveil de l'esprit et de la sensibilité qu'elle apporte. Il faut recréer les enseignants pour qu'ils comprennent enfin l'importance de l'emploi d'une musique correctement faite et qu'ils puissent discerner dans quelle mesure elle peut aider les enfants ayant des problèmes.

Avec la musicothérapie, proclame Jacques Challey, « il faut mettre en place une machine à rendre les hommes heureux ». Elle est peut-être le meilleur remède à cette « tristesse » que trop de gens veulent nous imposer pour notre malheur et qui rend nos jeunes vieux avant l'âge.

L'aspect de la séance est plus pratique que théorique, à l'inverse

Éditions CHOUDENS

38, rue Jean-Mermoz - PARIS-VIII^e
Tél. 266.62.97

Extrait du catalogue

VIENT DE PARAITRE

Musique pour Cuivres

- BARAT** — Fanfaronnade — La trompette du Caucase pour trompette ut ou piston si b.
 - DARDENNE** — Divertissement, pour cor et piano.
— Promenade, pour trompette ut ou si b et piano.
— Quatre pièces, pour cor en fa et piano.
 - FONTYN** — Agami, pour trompette et piano.
 - SCIORTINO** — Danse païenne, pour 4 saxophones.
- ENSEIGNEMENT**
- BLEUSE** — 1er Cahier pratique de formation musicale.
 - PENDLETON** — Du Son au Signe. Initiation à la musique par le folklore.
 - SOUBEYRAN** — Lectures instrumentales pour les instruments à claviers et la harpe (Vol. IV-A).
 - TRILLON** — Solfège pratique. Le rythme pour tous (2 Vol.).

Envoi de nos catalogues sur demande

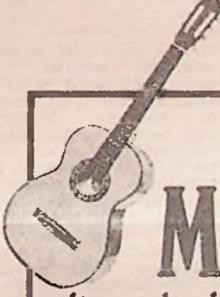
de la séance de la veille. Il s'agit d'abord avec plus de précision le rôle de la musique sur l'enfant débile, l'adulte névrosé ou psychotique.

La musique étant le lieu du « non-verbal », M. Jacques Porte traite le sujet suivant : « Le non-verbal, son utilité et ses dangers ». A notre époque « d'inflation verbale », le non-verbal, c'est-à-dire tous les arts, musique, peinture, sculpture, architecture, danse, expression corporelle, peut être utilisé sous forme de thérapie et c'est là une notion qui reste à approfondir. Pour M. Jacques Porte, deux écueils doivent être évités en ce qui concerne la musique :

1) Avoir soin de ne pas déformer l'œuvre jouée ou entendue sous prétexte de cure musicale, « le malade passe avant tout », disent certains et ceux-ci ne se privent pas d'amputer la musique, extraire une phrase, un intervalle, une ligne mélodique, un timbre, mais l'œuvre demeure un tout, une « gestalt », et l'amoinrir, la détruire, c'est nier un des éléments les plus favorables à l'amélioration du sujet ; la beauté qui, selon le Docteur Chauchard, est un « schéma cérébral spatio-temporel », le sentiment de beauté proviendrait du bon fonctionnement de centres situés dans une région inférieure du cerveau.

2) Ne pas oublier que ce ne sont pas l'intervalle lui-même émis isolément, l'accord lui-même, la tonalité ou la modalité elles-mêmes qui concernent le sujet, mais le mouvement, l'élan, la dynamique de la création musicale. Eraser cette dynamique, c'est à la fois tuer l'art et nuire au patient ; le médecin qui aura effectué le diagnostic de celui-ci interviendra pour constater le progrès ou l'échec et tirera avec le musicothérapeute les conclusions qui permettront une nouvelle orientation de la thérapie.

Une autre notion semble importante : il n'y a pas de stéréotype musical, c'est-à-dire de musique convenant à telle ou telle maladie ; la notion de pharmacopée sonore doit donc être abandonnée ; l'être humain est trop versatile dans ses goûts, sa réceptivité, son humeur, et la musique elle-même trop malléable. Je suis, a dit M. Jacques Porte, étranger à toute classification valable une fois pour toutes ; dire que telle musique convient à la cyclothymie ou tel autre à tel rétrolement, me parait une tromperie. Il existe, évidemment, des types de musique — introverties, extraverties, sécurisantes, ouvertes ou closes, pulsatives ou obsessionnelles — et ces types appartiennent à la maîtrise de son favorisent la communication ou à la libération. Un cas est cité, celui d'un jeune Africain, rejeté des cours en Sorbonne à cause de son faciès tragique, édenté, et qui, après une grave dépression, a retrouvé, grâce à J.-S. Bach, son équilibre. Sa sensibilité, après six mois de cure, s'est développée à tel



MERLIN

guitares classiques Alphonse Leduc

(fabrication Musima, R.D.A.)

Dans la tradition MERLIN, des instruments de qualité à un prix raisonnable :

"730"

U-6 première guitare sans rivale.

"732"

Déjà une grande guitare.

Chez votre fournisseur ou direct : ALPHONSE LÉDUC, 175, rue Saint-Honoré, 75000 PARIS CÉDEX 01

Deux séances sur la thérapie musicale

(Suite de la page 3)

point qu'il a trouvé sa voie dans la poésie : venant d'Afrique, ébloui par la ville de Marseille, il écrivit un recueil intitulé « Marseillaises ».

Sur le plan musical, les éléments du non-verbal ont une signification psychologique, chose essentielle mais trop souvent ignorée. Ces intervalles, par exemple, ont tous une raison psychologique d'être : la 7ème majeure éloigne de soi, la 7ème mineure rapproche de soi, la quinte apporte la sublime sérénité. Mais la signification change selon les civilisations : la quarte augmentée, le fameux « diabolus in musica » donne une impression d'instabilité, de malaise, tandis qu'à Bali, cet intervalle est ensoleillé, exaltant. Un autre élément, l'annerouse, rend fort, vigoureux. Le meilleur exemple que l'on puisse citer est le début de « La Marseillaise » : « Allons enfants ». L'élan, l'envol donné par les quelques notes de « allons en » prend appui sur la syllabe « fans », ce qui enlève toute timidité. L'audition de la Symphonie Italienne, de Mendelssohn, révèle nombre d'anacrouses, ce qui la rend apte à éveiller. Que dire des éléments symboliques, sinon qu'ils atteignent nos profondeurs, chargés d'énergie ! Autre caractéristique du non-verbal, les frappés sur le tambourin pourraient être une indication précieuse pour le médecin : irréguliers ou arrivant trop tôt ou trop tard, ils décelent probablement une défaillance d'ordre psychique.

A notre époque, l'un des dangers du non-verbal réside dans la manipulation sonore, la répétition à de tout temps été nécessaire à l'évolution du psychisme de l'enfant — berceuse — ou de l'adulte — litanies —. La répétition d'un chant rassure l'enfant qui sent ainsi la présence continue de la mère. Quant aux derviches-tourneurs, l'évolution du corps physique et psychique est rendue possible par les redites. Or, depuis quelques années, les « répétitifs » américains — en particulier, ceux de Steve Reich — imposent au psychisme une évolution peut-être contraire à sa nature. Pour cela, le musicien apporte un changement incessant, à peine perceptible, dans le déroulement rythmique des sons ou dans leur succession. A la fin du disque passé en exemple, on arrive à une formule mélodique totalement différente : une évolution psychique a été imposée. L'intensité de certaines diffusions, très fréquentes de nos jours, jointe à ces répétitions dirigées peut contribuer à perturber non seulement les enfants, les adolescents, mais aussi les adultes.

Il s'avère donc, conclut M. Jacques Porte, que l'action du non-verbal, comme toute thérapie, a pour but, malgré ses dangers, la réinsertion sociale du malade. Après une période de dissolution, la musique est facteur de cohésion et il serait dommage que cette forme d'art-thérapie, appréciée trop souvent comme langage ou comme jeu, ne soit point utilisée comme moyen de restructuration.

Le Docteur Pierre Bour, médecin psychiatre, est intervenu pour confirmer ce qu'avait dit M. Jacques Porte : Le Nocturne en ut dièse mineur, de Chopin, serait, en effet, difficilement acceptable au sujet atteint de dépression. A ce propos, le Docteur Bour note le problème de l'émotion suscitée par le non-verbal, problème d'autant plus sérieux que, dans certains cas, la libération semble impossible. M. Jacques Porte cite la phrase de Pierre Janet : « L'émotion artistique doit être plus forte que l'émotion du malade ». Il y a là une sorte de contrôle de l'émotion par une autre émotion de qualité, ce qui pose le principe d'une « accommodation émotionnelle ». D'autre part, le Docteur Bour pose à M. Jacques Porte le problème de la résonance des sons. Ce dernier fait allusion aux théories chinoises qui placent la résonance dans les vertèbres, celles du haut, en ce qui concerne les sons aigus ; celles du bas, en ce qui concerne les sons graves.

Nous remercions le Docteur Bour d'avoir bien voulu prêter attention à la recherche musicothérapeutique et manifester par les questions posées son intérêt pour le « non-verbal » et ses limites.

Madame Alvin traitait ensuite des effets psychologiques et physiologiques d'un traitement ou d'une rééducation par la musique. La musicothérapie n'est pas une pédagogie mais un partage le musicothérapeute partage la musique avec le malade. Il faut trouver ce qu'il y a dans le malade, ce qui s'exprime en lui, la nature de sa maladie, même s'il ne parle pas ; il faut qu'il se projette et

c'est essentiel. Cela demande des recherches difficiles et souvent des mois de travail avant de trouver la thérapie qui lui convient. La musique s'adresse à l'être humain tout entier, il faut trouver en lui le terrain émotif, les réflexes d'intelligence. Ce qui fait la difficulté, c'est que les effets de la musique sont différents selon les êtres. La musique atteint aussi le monde des phantasmes et des rêves. Il faut donc faire une expérience concrète, atteindre l'irréel du malade par le concret. La musique atteint aussi bien l'isolé que le déprimé, le déséquilibré, les enfants, les adultes ou les vieillards. Le son pénètre dans le corps et atteint même l'inconscient. La musique peut révéler certaines émotions tombées dans l'inconscient et connaître le passé musical d'un malade est important. A ce propos, Madame Alvin raconte une anecdote qui se situe dans la salle de musique de l'hôpital où elle travaillait, salle qui, comme dans certains hôpitaux, reste tout le jour ouverte aux malades : ils entrent, écoutent, sortent comme ils veulent, sans contrainte. Un homme, le manteau toujours boutonné jusqu'au cou, avait l'habitude d'entrer, puis de sortir immédiatement ; un jour, il reste debout à l'entrée de la salle, puis, après quelques semaines, il s'assoit. L'infirmière affirmait qu'il avait joué du violon et travaillé le Concerto de Mendelssohn. Un autre jour, il entre dans la salle des instruments et s'approche de moi, je lui montre un violon, il me dit : « Je n'ai jamais vu cela » ; une autre fois, je lui demande de prendre un violon et d'essayer d'en jouer, il refuse catégoriquement. Vouloir et espérer trouver une faille, je lui demande de m'aider à remplacer une corde cassée, il prend alors le violon comme quelque chose qui en a déjà joué, remet la corde, en silence, et s'exclame brusquement : « Le violon a été toutes mes sources d'ennui avec mon père ! ». Ces souvenirs, enfouis au plus profond de son être, ont resurgi peu à peu, au fil des jours, et leur libération a contribué au traitement qu'il recevait à l'hôpital. La musique ouvre donc beaucoup de portes sur le passé de l'individu.

La musique peut et doit aider le malade à faire face à lui-même. Il faut l'aider à comprendre que lorsqu'il parle, il se projette, c'est lui qui parle, c'est sa voix, il faut qu'il s'identifie. Il doit se libérer par la voix mais aussi à l'aide de l'instrument dont il joue. Dès la naissance, l'enfant porte la musique en lui, son corps a une résonance aux vibrations. La musique est donc un moyen de communication. Cette communication se fait par l'écoute et par le jeu d'un instrument. Le choix de l'instrument par l'enfant ou le malade est guidé par le timbre et non par l'instrument lui-même. Certains conditionnements interviennent : à 3 ans déjà, l'enfant est conditionné par la gamme diatonique ; la musique « pop » est conditionnée au volume sonore qui dès lors son lot !

Il faut souligner l'importance du silence, il existe en musique ; il devrait toujours exister avant et après l'écoute. Je l'impose toujours, dit Madame Alvin, avant, c'est une période de détente intérieure, de calme, de préparation ; après, c'est la prolongation du plaisir de la musique et j'avoue avoir toujours été gênée, en tant qu'artiste, par les applaudissements crépitant à peine la dernière note jouée. Il est aussi toujours important de finir un morceau dans le diminuendo, dans l'infini.

La musique est un échange entre le musicien et le malade, il faut donc l'égalité entre le thérapeute et le malade, c'est très important pour leurs relations, il doit y avoir partage sur un plan d'égalité.

Madame Alvin a été pendant 5 ans musicothérapeute dans un hôpital pour débilés profonds ; elle nous a fait part, au moyen d'enregistrements qu'elle a réalisés, de quelques-unes de ses expériences les plus probantes, mais, avant de nous les faire entendre, elle précise qu'en musicothérapie les progrès sont lents et qu'elle est une école de patience et de persévérance.

Voici succinctement la relation de ces expériences :

Un enfant autistique et épileptique de surcroît, qui ne parlait pas et vivait psychologiquement et physiquement replié sur lui-même, n'a réagi et ne s'est ouvert, après bien des recherches, qu'en entendant le chant du rossignol joué sur un instrument approprié. Il a commencé à communiquer en répondant à l'oiseau par de petits coups de baguette et des sons articulés.

La deuxième expérience est faite avec un groupe d'enfants retardés à qui l'on a distribué des réco-

nateurs. Madame Alvin improvise librement au violoncelle, sans rythme, car chaque enfant a sa vitesse particulière, son rythme particulier (à plus forte raison quand il s'agit d'anormaux) comme tout être humain d'ailleurs (certains marchent vite, d'autres lentement). Ces frappés mêlés au son harmonieux du violoncelle donnent l'impression d'un essai de la part des enfants de s'accorder à la ligne mélodique du violoncelle.

Une autre expérience est faite avec un groupe de 12 malades disparates. Chacun a choisi un instrument : tambour, maracas, instruments à cordes pincées, etc... Il est important de laisser le choix de l'instrument car, comme pour les êtres normaux, chacun a une disposition innée pour un instrument. Le groupe s'est disposé en demi-cercle ; dans ce groupe, il y avait un Portugais perturbé par l'isolement ; Mme Alvin lui a demandé de chanter une chanson de son pays, il s'est mis au milieu du groupe, a chanté sans timidité et avec le peu d'anglais qu'il connaissait, il a expliqué sa chanson ; son intégration au groupe musical s'est ainsi faite sur le champ et sans problème. C'était un pas sur la voie de la guérison.

Madame Alvin signale qu'elle a même eu des cas de réinsertion sociale comme ce jeune schizophrène qui a essayé de jouer du violoncelle et a pris par la suite des leçons, ou cet autre drogué, misérable, tendu, à qui Madame Alvin a proposé un mélodica ; il a pris l'instrument, a soufflé, a respiré, puis s'est mis à danser, éprouvant une sensation de libération complète ; il a commencé à apprendre la musique, est sorti de son marasme et de l'hôpital et est « fou » de musique !

Un enfant autistique, misérable, chétif, refoulé, avait la phobie du bruit et était atteint de surdité volontaire, il ne parlait qu'en murmurant. Pendant trois mois, il a été soumis aux sons doux du violoncelle comme intermédiaire avec la musicothérapie. Il fallait qu'il se projette, pour accepter le son, il fallait qu'il accepte les sons produits par lui et, pour cela, des cymbales lui ont été données : il a d'abord joué doucement, puis plus fort, il a alors parlé plus fort, a accepté peu à peu les sons, puis le rythme. Au bout de 4 ans, il jouait des dix instruments mis à sa disposition mais toujours avec le support musical et psychologique de la thérapie au piano (jouant en octaves de préférence). A 14 ans, il sortait de son autisme mais, malheureusement, comme beaucoup de ces enfants, il est devenu débile profond mais a néanmoins continué à jouer un peu de piano et de guitare.

Un autre enregistrement est proposé avec un groupe de 14 malades mentaux. Madame Alvin se tient absolument en dehors du groupe. Ils choisissent leur instrument, se concertent pour donner un titre au morceau ; ils commencent quand ils veulent, l'unité du groupe s'organise et se fait toute seule. Ils finissent également quand ils veulent, mais il est amusant de noter qu'il y en a toujours un qui veut avoir le dernier mot et un tintement individuel final retentit toujours ! L'intérêt de ces expériences est qu'elles procurent aux malades une satisfaction individuelle et collective qui s'amplifie d'ailleurs quand on leur passe l'enregistrement et qu'ils se reconnaissent.

En règle générale, avec les débilés profonds, il ne faut pas de structure imposée, il faut absolument éviter l'automatisme : un-deux, un-deux, droite-gauche, droite-gauche. Le modèle du rythme à leur imposer est : — — — — — 2 brèves, 1 longue. Ce rythme est, en général, reconnu et absorbé au bout d'un temps variable selon les individus et leur degré de déficience. Ce rythme devient le dénominateur du groupe.

Madame Blanche Ledue prend alors la parole pour remercier Madame Alvin et M. Jacques Porte de leurs intéressantes communications et pour tirer les conclusions de ces réunions, conclusions qui s'expriment par le souhait de voir, enfin, en France, s'ouvrir un enseignement de la musicothérapie et se former d'urgence un corps de musicothérapeutes. Elle rappelle que dans des pays comme l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, pour ne citer que des pays d'Europe, cet enseignement est organisé. Elle signale également que, depuis quelques années, l'International Society For Music Education (I.S.M.E.) a créé une commission de musicothérapie et que, à chaque Congrès International, les musicothérapeutes font part de leurs travaux et observations, les confrontent et en discutent. Un grand élan

UNE PÉTITION NATIONALE

La C.M.F. porte à la connaissance de tous ses membres le texte de la « Pétition Nationale » rédigé par le Comité de Défense de la musique symphonique légère, des œuvres pour musique d'harmonie, et de leurs interprètes, chefs d'orchestre, concertistes, artistes lyriques, artistes musiciens, artistes des chœurs.

— Le Comité National de la Musique (C.N.M.) ;
— L'Union Nationale des Compositeurs de Musique (U.N.C.M.) ;

— La Confédération Musicale de France (C.M.F.) ;

— L'Académie Nationale de l'Opéra (A.N.A.O.) ;

— L'Association Française « Musique Récréative » (A.M.R.) ;

— L'Académie de la Musique de Divertissement (A.M.D.) ;

— Le Syndicat National des Chefs d'Orchestre et Cadres de la Musique (S.N.Co.Ca.M.) ;

— Le Syndicat Français des Acteurs (S.F.A.) « secteur lyrique » ;

— L'Union Syndicale des Artistes (U.S.D.A.) « secteur lyrique » ;

— Le Syndicat des Artistes Musiciens Professionnels (S.A.Mu.P.) ;

— La Chambre Syndicale des Éditeurs de Musique (C.S.E.M.) ;

— L'Association Syndicale des Éditeurs de Publications Musicales (A.S.D.E.P.).

1) Constatant, avec regret, que la musique symphonique légère et les œuvres lyriques légères — musique dite de demi-caractère qui se situe entre la musique sérieuse et les variétés (chansons, musique pop, etc...) sont bannies des antennes de Radio-France depuis la réforme de 1975.

2) Regrettant que Radio-France ne fasse, pour ainsi dire, jamais place dans ses programmes aux œuvres pour « Musique d'Harmonie ».

3) Estimant que les chefs de production musicale et directeurs de chaînes d'un organisme national, service public financé en partie par la redevance, doivent avoir pour ligne de conduite :

a) de faire abstraction de leurs goûts personnels ;

b) de produire et diffuser, à des heures d'écoute normales, toutes les formes d'expression musicale — sérieuse et légère, classique et contemporaine — satisfaisant, ainsi, les goûts de tous les auditeurs.

4) Considérant que tout un ensemble de compositeurs classiques et contemporains de musique symphonique légère et d'œuvres lyriques légères : opéras-comiques, opéras-bouffes, opérettes, comédies musicales, qui figurent régulièrement aux programmes des radiodiffusions du monde entier, sont pratiquement exclus des antennes officielles françaises depuis le 1er septembre 1975

5) Considérant que la place de musique étrangère, protégée ou du domaine public étranger, est excessive.

Prenons l'exemple de musique protégée à Radio-France : Année 1975 : environ 9,50 % de musique française contre 23 % de musique étrangère ;

Année 1976 : 1/3 de musique française contre 2/3 de musique étrangère.

6) Considérant que les chefs d'orchestre, concertistes et artistes lyriques qui participaient à ces émissions ne sont plus que très exceptionnellement employés par Radio-France, alors que les postes de cette société sont ouverts toutes grandes aux chefs d'orchestre, concertistes et artistes lyriques étrangers, sans qu'il y ait pratiquement de réciprocité, et ce, dans des proportions exorbitantes qu'aucune radiodiffusion étrangère n'accepte.

7) Considérant que la musique symphonique légère et les œuvres lyriques légères constituent le plus souvent la meilleure des introductions au répertoire sérieux et d'accès plus difficile et qu'elles sont donc un élément de culture fondamentale.

8) Constatant que, s'il est indispensable d'accorder à la musique de recherche, la place qui lui est due, il est non moins indispensable de consacrer, sur les ondes, un nombre d'heures de diffusion équitable à chaque tendance esthétique de l'expression musicale française.

9) Considérant que les Sociétés de télévision ne diffusent jamais de concerts consacrés à la musique symphonique légère et bien trop rarement des ouvrages lyriques de même caractère et des œuvres pour musique d'harmonie.

10) Regrettant que les obligations des cahiers des charges des sociétés de programmes ne soient pas respectées par ceux qui ont la charge de les appliquer.

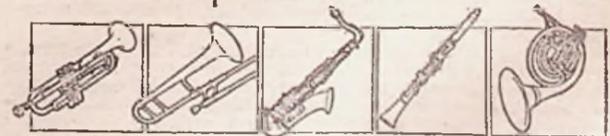
11) Prenant acte du dernier rapport du « Haut Conseil de l'Audiovisuel », qui précise : « La musique dite « légère » française est la principale victime de cette situation qu'il convient de redresser rapidement. »

Le Comité de Défense, considérant l'ensemble de ces faits, demande aux Conseils d'Administration des Sociétés Nationales de Radiodiffusion et de Télévision d'étudier avec les personnalités les plus représentatives de la profession, la réforme indispensable qui s'impose aux services de production et de programmation de musique symphonique, d'opérettes, d'œuvres pour musique d'harmonie, afin de redonner à ce style musical léger, conformément aux vœux du « Haut Conseil de l'Audiovisuel », la place qui lui revient de droit sur les antennes nationales.

LE COMITE DE DEFENSE.



classique - moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande :
HENRI SELMER - 18 rue de la Fontaine de la Chapelle - 75010 PARIS - Tél. 622 3004

HENRI
SELMER
PARIS

a été donné et un espoir est né, puisse-t-il se réaliser dans les années à venir pour le plus grand bien des désobérés.

De nombreuses questions ont été posées aux conférenciers à l'issue de ces deux réunions pro-

duisant le vu intérêt pris par les auditeurs.

Enfin, à l'Université comme à l'hôpital, une amicale réception réunissait spécialistes et auditeurs et favorisait de fructueux contacts.

Jacqueline AMBLER

Les instruments Buffet Crampon sont distribués par nos agents régionaux hautement qualifiés :

- Bordeaux J. Bergua
21, rue Permentade (56)91 52 67
- Brest Daniel Paris
11, rue A. France (98)45 00 67
- Colmar Musique Boesch
1, rue Nessleré (89)41 24 59
- Le Mans Laporte Musique
60, Av. Gal Leclerc (43)84 55 63
- Lille J. Kokelaere
71, rue de Fontenoy (20)52 10 37
- Lille Vercruyse & Dhont
9/11, rue de la Gde
Chaussée (20)55 29 01
- Lyon Ier Guillard-Bizel
2 & 9, rue d'Algérie (78)28 44 22
- Lyon II Grange Musique
24, rue Thomassin (78)37 89 71
- Marseille H. Gallareté
19, rue Montgrand (91)33 15 45
- Metz Didier Musique
6, rue du Faisan (87)75 26 08
(87)75 20 11
- Mulhouse Musique Bucher
8, Pl de la Concorde (89)46 21 15
- Nancy Stanislas Musique
6, rue Stanislas (28)24 55 73
- Nantes M. Simon
15, r. J.J. Rousseau (40)71 40 35
- Orléans M. Parmenon
49, r. du Colombier (38)87 91 34
- Paris II Ariod S.A.
8, Pl. des Victoires 260 00 40
260 00 41
- Paris V Padeloup
89, Bd St-Michel 033 04 82
- Paris VIII B. Vincent-Genod
47, rue de Rome 522 57 00
522 16 80
- Paris XV Pierre Beuscher
66, A. de la M.-Picquet 734 84 70
- Poitiers Thevenet Music
Place du Palais (49)41 10 43
- Rouen Ferron
14, rue Massacre (35)70 13 91
- Strasbourg A. Hawecker
24, Fbg de Pierre (88)32 01 18
- Troyes Symphonia Musique
55, r du Gl de Gaulle (25)43 53 32

Démonstration, service après-vente, documentation gratuite.

(à envoyer directement à votre agent Buffet Crampon régional)

Veuillez me faire parvenir la documentation Buffet Crampon

Clarinettes Saxophones Hautbois Bassons

Nom _____

Adresse _____



Au cours du siècle dernier, Monsieur Buffet et quelques artisans habiles comme lui se sont consacrés à la facture des meilleurs instruments à vent. Ils travaillaient presque entièrement à la main. Soigneusement. Passionnément. Parce que c'était la seule façon d'atteindre la plus haute qualité.

Aujourd'hui comme depuis 1825, produire cette qualité d'instrument, c'est toujours, chez Buffet Crampon, l'affaire d'artisans les plus habiles travaillant selon les principes qui ont fait leur preuve dans le temps.

Le timbre riche et sonore, l'émission facile, la régularité de gamme irréprochable (qualités propres autant à nos modèles d'étude Evette qu'à nos modèles professionnels) suscitent le respect des musiciens les plus exigeants partout dans le monde.

Clarinettes, saxophones, hautbois, cors anglais et bassons.

Essayez-les chez les meilleurs spécialistes d'instruments de musique.

Buffet Crampon.

Digne de votre talent.



5, rue Maurice Berteaux / 78200 Mantes-la-Ville

150 ans d'expérience nous ont confirmé que rien ne vaut la méthode traditionnelle pour fabriquer un instrument de musique de premier choix.



INFLUENCE DES DIFFERENTES CULTURES SUR LA REALISATION EN MUSIQUE

par James E. CARLSEN

Professeur de Musique à l'Université de Washington

La base de la recherche culturelle dans le domaine musical peut prendre différentes formes. Un ethnomusicologue pourra être intéressé principalement par le phénomène que représente la musique en elle-même : une analyse de la musique, des instruments ou des manifestations musicales au cours desquelles la musique est écoutée. Le sociomusicologue choisira plus particulièrement d'étudier les relations entre le phénomène musical et les structures sociales. Le psychomusicologue se caractérise par son intérêt pour les effets produits par les phénomènes musicaux sur les êtres humains. Etant donné que le thème de cette conférence est l'éducation musicale reçue tout au long de la vie, l'activité du psychomusicologue est plus particulièrement d'à-propos à cause de la relation existant entre l'éducation et l'étude.

L'étude est le processus de changement d'un état de comportement cognitif, affectif ou psychomoteur à un autre état. Ce changement peut être fait intentionnellement, c'est-à-dire qu'il est recherché consciemment au moyen d'un quelconque procédé d'instruction. Ce changement peut être subi involontairement, provenant d'actions réciproques avec le milieu.

Selon Michael Polanyi, le savoir auxiliaire acquis par un individu influe grandement sur les connaissances dirigées. Pour cette raison, si nous voulons établir les processus efficaces d'éducation musicale, il est important de connaître la nature du savoir acquis de

façon involontaire et des dispositions naturelles. Un des aspects du savoir auxiliaire est connu en tant qu'expectative, attente perceptive, c'est-à-dire on la faculté de prévoir les événements qui vont suivre en se basant sur un événement présent. Dans le domaine musical, il consiste en la faculté de savoir quel sera le prochain son, même si le type de musique ne nous est pas familier. L'application de cette attente perceptive aux musiciens se trouve dans les théories de l'émotion esthétique (Léonard Meyer) et du rapport perceptif (Jérôme Bruner et Léo Postman, Carlsen).

Au lieu de discuter l'à-propos de ces idées de façon théorique, il serait préférable d'examiner une étude faite récemment à ce sujet, ce qui permettrait une compréhension plus pratique. Parce que les expectatives sont fonction d'une action réciproque précédente de l'environnement de chacun et parce que les variations d'un pays à un autre dans l'environnement musical (variations provenant particulièrement de la nature et de l'importance de la musique populaire) établissent des différences dans la culture musicale, une étude a été entreprise pour déterminer quelles différences dans les attentes musicales résultent de ces diverses influences culturelles.

En Hongrie, Allemagne de l'Ouest et USA, il a été demandé à quatre-vingt-onze étudiants en musique des classes supérieures, dont l'âge variait entre quinze et vingt-trois

ans, d'imaginer la suite d'une mélodie dont ils n'avaient entendu que le début. Ce début de mélodie était constitué d'un intervalle à «two pitch» (2 degrés). Tous les intervalles de l'octave, soit vingt-cinq, étaient utilisés et étaient présentés sous quinze arrangements différents. La réponse à donner pour chaque début de mélodie était l'accord suivant les deux premiers donnés. Un total de trente-quatre mille réponses ont ainsi été obtenues et constituaient l'échantillonnage pour cette étude. Comme on s'y attendait, les différences entre les réponses données provenaient de facteurs autres que culturels et étaient fonction du type de la mélodie donnée au départ, du registre de voix de l'étudiant, et des différences de personnalité entre les étudiants. Dans le cas où la mélodie montait, les réponses présentaient un certain caractère d'uniformité (Hongrie 48 %, Allemagne 48 %, USA 51 %). Elles étaient par contre disparates dans le cas de mélodie descendante (Hongrie 50 %, Allemagne, 44 %, USA 39 %).

Les données fournies par des études précédentes démontraient que certains débuts de mélodie suscitaient plus de réponses que d'autres. Cette constatation a été confirmée par l'étude faite sur les influences des cultures, mais elle n'était pas uniforme suivant le type de culture. Par exemple, un début de mélodie en septième majeure descendante suscitait une réponse en seconde mineure descendante (complétant la résolution à l'octave) auprès de 31 % des étudiants allemands, 45 % des étudiants hongrois et seulement 28 % des étudiants américains. Des différences similaires quant au savoir précédent d'un début de mélodie ont été observées pour des

débuts de mélodie en seconde mineure ascendante, seconde majeure descendante et tierce majeure descendante.

Pour beaucoup de débuts de mélodie, la réponse suscitée était pour le même intervalle, mais pour une différente proportion de réponses totales à un début particulier comme indiqué ci-dessus. Cependant, de nombreuses exceptions à cette règle ont été observées, provenant du fait d'actions culturelles réciproques. Un exemple flagrant de ces actions réciproques est celui d'un début de mélodie en seconde majeure descendante. Les étudiants hongrois et américains répondirent à plus de 50 % par une autre seconde majeure descendante alors que les étudiants allemands ne donnaient cette réponse qu'à 30 %. Par ailleurs, à ce même début de mélodie, les étudiants allemands répondirent à 41 % par une seconde mineure descendante, les étudiants américains donnaient la même réponse à 36 % et les étudiants hongrois à 23 % seulement. Un même effet de forte interaction fut observé sur les réponses données pour un début de mélodie en seconde mineure ascendante. Dans les deux cas, les étudiants hongrois et américains donnèrent des réponses assez conformes, ce qui n'était pas le cas de celles données par les étudiants allemands. Cet effet d'interaction fut également observé pour d'autres débuts de mélodie, mais il n'a jamais été aussi flagrant que pour les deux exemples cités plus haut.

Malgré le fait que toutes les personnes prenant part à cette expérience étudiaient en vue de devenir des musiciens professionnels et avaient par conséquent un très grand nombre d'expériences musicales en commun, il y avait cependant une différence suffisam-

ment importante dans les réponses respectives pour que cela permette de conclure à une même différence dans leurs cultures musicales. Bien que les différences culturelles auxquelles il est fait allusion soient flagrantes, il ne faut pas oublier que des différences notables sont observées dans les réponses mêmes pour les mêmes cultures suivant certains paramètres. Ce qui est important, c'est que ces observations laissent à penser que les répertoires de savoir auxiliaire diffèrent considérablement d'une personne à l'autre pour une même culture ou pour des cultures différentes.

Si la théorie de Polanyi est valable, il nous faudra prendre en considération dans nos efforts en vue d'une éducation effective pour une étude de la musique tout au long de la vie le savoir auxiliaire qui est apporté par l'environnement musical dans lequel la personne a évolué auparavant. Une réponse donnée à un début de mélodie pourrait alors devenir un outil utile au diagnostic permettant d'établir un programme d'éducation.

VICHY CONCERTS DE L'HARMONIE MUNICIPALE

L'Harmonie Municipale de Vichy (70 exécutants) donnera au cours de la Saison Ithermale 1977, 15 concerts, sous la direction de M. Jean Fonta. Ces concerts auront lieu au Kiosque de la Source de l'Hôpital à 21 heures, aux dates ci-après :

- Juin : lundis 6, 13, 20 et 27.
- Juillet : lundis 4, 11, 18 et 25.
- août : lundi 1er, mardis 9 et 16, lundis 22 et 29.
- Septembre : lundis 5 et 12.

LA PAGE ADMINISTRATIVE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA C.M.F.

PRESIDENT :

M. André AMELLER
Président de la Fédération des Sociétés Musicales de la Côte d'Or.
Président du Groupement des Fédérations Musicales de la Bourgogne.
Directeur de l'Ecole Nationale de Musique et d'Art dramatique de Dijon.
Adresse : 5, rue de l'École-de-Droit, 21000 Dijon. Tél. (80) 32.83.19.

VICE-PRESIDENT :

M. Henri CIRAN
Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest.
Adresse : 37, av. du Général-Leclerc, 33000 Bordeaux-Caudéran. Tél. : (56) 08.13.09

M. André RELIN
Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre.
Directeur du Conservatoire et de l'Harmonie Municipale de Vichy.
Adresse : 2, rue Salignat, 03200 Vichy. Tél. : (70) 98.09.43.

M. Roger THIRAU
Président Artistique de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Alsine.
Directeur du Conservatoire de Musique et de Danse classique de Laon.
Directeur de l'Orchestre Harmono-Symphonique de Laon.
Conseiller Régional Culturel.
Adresse : La Saulière, 122, rue Robert-Cadeau, 02000 Laon.
Tél. : (23) 23.05.17 et (23) 23.31.12.

M. François VILLATTE
Vice-Président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Orléanais-Berry.
Président du Groupe des Fédérations Musicales de la Région Centre.
Préfet Honoraire.
Adresse : 33, rue Colbert, 18000 Bourges. Tél. : (36) 24.45.43.

SECRETARE GENERAL :

M. Paul PIN
Président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Île-de-France.
Ingénieur Civil des Ponts et Chaussées.
Directeur Honoraire à la Régie Autonome des Transports Parisiens.
Adresse : 10, rue Gutenberg, 92120 Montrouge. Tél. : 253.14.84.

SECRETARE GENERAL ADJOINT

M. Léon ROSE
Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais.
Adresse : 66 bis, rue des Stations, 59000 Lille. Tél. : (20) 57.25.64.

TRESORIER :

M. André DELTOUR
Président de la Fédération des Sociétés Musicales de la Région Midi-Pyrénées.
Directeur de la Lyre de la Save.
Adresse : 32130 Samatan. Tél. : (62) 07.30.48.

TRESORIER ADJOINT :

M. François VERDIER
Président de la Fédération des Sociétés Musicales de la Haute-Garonne.
Président de l'Association des Ecoles de Musique de la Haute-Garonne.
Notaire.
Adresse : 31470 Saint-Lys. Tél. : (61) 91.71.01.

MEMBRES :

M. Claude DECUGIS
Vice-président de la Fédération des Sociétés Musicales de Normandie.
Directeur de l'Harmonie Municipale et de l'Orchestre Juniors du Havre.
Professeur au Conservatoire du Havre.
Adresse : 17, rue Jules-Mazarin, 76600 Le Havre. Tél. (35) 47.17.22.

M. Robert DHUMEAU
Président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ouest.
Adresse : 52, rue A.-Fradin, 86100 Châtellerauld. Tél. : (49) 22.11.14.

M. Raymond LAFOND
Président de la Fédération des Sociétés Musicales de Moselle et Meurthe-et-Moselle.
Professeur Honoraire au Conservatoire de Metz.
Adresse : 3 bis, avenue du Président-Kennedy, 57000 Metz. Tél. (87) 68.83.50.

M. Alfred MOERLEN
Président de la Fédération des Chorales d'Alsace.
Adresse : 8, chemin de Klettenberg, 68100 Mulhouse. Tél. (89) 44.58.70.

M. Gabriel ROLANDO
Président Honoraire de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est.
Vice-Président Honoraire de la Confédération Musicale de France.
Licencié ès Sciences, Ingénieur des Travaux Publics.
Adresse : 41, rue Charles-Plasse, 69190 Saint-Fons. Tél. : (78) 70.94.89.

M. Daniel ZEMP
Directeur de l'Harmonie du Personnel des Automobiles Peugeot.
Adresse : Hôtel Peugeot, No 1, 25600 Sochaux.

PLANCHES et IMAGES LEDUC

Collection d'images documentaires et décoratives



- **Les Grands Compositeurs et leurs œuvres**
67 planches doubles
32 x 49 sur cartoline
blanche surglacée,
chaque 6,20
- **Les Grands du Jazz**
9 portraits en couleurs
27 x 34, chaque 3,10
- **Les Instruments de musique en couleurs : Classiques, Anciens, Extra-Européens,**
38 planches 27 x 34
chaque 3,10

Planche séparée : Page d'Antiphonaire, magnifique reproduction en 4 couleurs 27 x 34, sur forte carte glacée 3,10

Planches doubles : La disposition de l'orchestre, 34 x 53 3,10

Le Piano - l'Orgue - la Percussion, 32 x 49, chaque 6,20

Les instruments en livrets à découper, chaque 3,10

Catalogue détaillé sur demande

ALPHONSE LEDUC - 175, rue St-Honoré, 75040 PARIS Cedex 01

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(suite)

des 11, et 12 mars 1977

La séance est ouverte à 14 h. 15. Avant de donner la parole à M. Ciran, président de la Commission du Journal, le Président tient à dire un mot qui se rattache à la discussion du matin au sujet de la cotisation.

Certaines Fédérations ayant fait état de l'insuffisance de leurs moyens financiers et de ceux de leurs sociétés, il estime qu'il serait intéressant de connaître le montant des subventions de fonctionnement accordées par les Conseils Généraux et des subventions d'équipement accordées par les Conseils Régionaux. Ainsi ceux qui reçoivent peu, ou rien, pourraient faire valoir auprès des instances de leur département ou de leur région ce qui se fait ailleurs. Une circulaire sera adressée sous peu à tous les Présidents de Fédérations en leur demandant d'y répondre de façon très précise.

VI - COMMISSION DU JOURNAL

Le Président donne alors la parole à M. Ciran, Président de la Commission. M. Ciran rend compte que cette commission s'est réunie trois fois et a examiné un certain nombre de questions.

a) amélioration de la présentation du Journal.

b) demande des Fédérations d'avoir en payant un certain nombre de pages à leur disposition.

c) timbrage des bulletins des Fédérations.

d) présentation des articles envoyés par les Fédérations

e) prix de revient du Journal.

f) prix de l'abonnement à partir du 1er janvier 1978.

Toutes ces questions ont été étudiées à fond sur le vu du dossier établi par le Secrétaire Général, auquel il laisse le soin d'exposer les conclusions des travaux de la Commission et les décisions prises par le Conseil d'Administration.

M. Pin fait l'exposé suivant :

a) Il a été envisagé de modifier radicalement la présentation du journal en adoptant le format « magazine ». Sur le principe même cette modification avait ses partisans et ses adversaires. Le coût d'une telle opération, augmentation maximum de 50 %, les a mis d'accord pour écarter, du moins pour l'instant, cette hypothèse.

Il a donc été décidé d'essayer une amélioration limitée, meilleur papier, textes plus aérés, clichés plus nombreux. Un numéro d'essai, probablement en mai 1977, sera réalisé pour permettre de prendre une décision définitive.

b et c) Ces deux questions sont liées, puisque c'est à la suite du retrait du Numéro de Commission Paritaire de Presse de son Bulletin que la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais avait demandé à avoir des pages réservées dans le Journal de la C.M.F.

Au sein de la Commission certains y étaient opposés sur le principe même.

Les démarches auprès de la Commission Paritaire ont conduit à une réponse négative, qui s'est d'ailleurs trouvée sans objet, la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais ayant entre temps décidé de modifier le contenu de son Bulletin pour se conformer aux normes de la Commission Paritaire.

Ces normes sont les suivantes :

— abonnements indépendants de la cotisation ;

— abonnements individuels et ouverts à toute personne ;

— ne pas contenir plus de 50 % d'articles concernant la vie intérieure de l'association, de publicité, de petites annonces, c'est-à-dire contenir au moins 50 % d'articles de portée générale ; les articles tels que les comptes rendus d'Assemblée Générale, les Règlements, la liste des morceaux pour les concours n'étant pas considérés comme tels.

Toutes les publications ayant un numéro de Commission Paritaire inférieur à 50.000 sont en instance de révision. C'est ainsi qu'a été revu le Bulletin de la Fédération Nord et Pas de Calais, et que le sera un jour ou l'autre le Journal de la C.M.F.

C'est dire que nous devons prendre des dispositions pour modifier le contenu de notre journal. Il ne peut donc être question de consa-

crer un plus grand nombre de pages, même contre remboursement, à des articles spécifiques « Fédérations ».

Ces mêmes démarches ont fait apparaître qu'il n'y avait aucune chance d'obtenir pour les bulletins des Fédérations soit un propre numéro de Commission Paritaire, soit la possibilité d'être considérés comme des prolongements du Journal de la C.M.F.

d) Il y a une amélioration certaine dans la présentation des articles envoyés par les Fédérations depuis la circulaire adressée en mai dernier aux Présidents de Fédérations par le Président de la C.M.F. ; mais il reste encore à faire ; certaines Fédérations s'obstinent à envoyer des textes illisibles, parce que beaucoup trop serrés, et bourrés d'abréviations inadmissibles ; il y a dans votre dossier une notice à ce sujet ; le Comité demande de la lire soigneusement et de s'y conformer ; car à l'avenir les articles qui s'écarteraient par trop de ce qui est demandé pourraient être refusés.

e) Il a été procédé à une étude du prix de revient du journal, à partir de documents comptables :

— les dépenses comprennent :

— les factures de l'imprimerie ;

— les factures de la maison qui fait les bandes ;

— le salaire des agents de la C.M.F. pour le temps qu'ils passent à s'occuper du Journal, soit : 1 agent à temps plein ;

1 agent à mi-temps ; 1 agent à 1/2 de temps (M. Texier) ;

— en contre partie, les recettes sont les abonnements et la publicité.

Il apparaît qu'en 1975, les recettes ont couvert les dépenses avec un léger excédent de 3,7 %. L'année 1976 a été meilleure parce que la publicité a rendu d'une façon exceptionnelle.

Quoi qu'il en soit, l'imprimeur vient de faire connaître qu'il faut compter pour 1977 sur une hausse de 12 % ; en admettant une hausse analogue en 1978, et même en tablant sur une augmentation limitée des salaires, il n'est pas anormal compte tenu en outre de 4 à 5 % pour l'amélioration de la présentation de proposer de fixer l'abonnement à 20 F. au lieu de 15 F.

Enfin il est anormal que la Confédération Musicale de France supporte le coût des nombreux changements d'adresses qui sont demandés chaque année ; tout abonné demandant son changement d'adresse devra désormais payer 3 francs.

Le Président explique qu'il appartient au conseil d'administration de fixer le prix de l'abonnement au Journal, mais que l'usage s'étant établi de consulter l'Assemblée Générale, il demande à cette dernière d'approuver la fixation du prix de l'abonnement à 20 F. à compter du 1er janvier 1978. Cette proposition est approuvée à l'unanimité moins deux voix.

A la demande de M. Julien, le Président explique comment la C.M.F. est soumise à la TVA en ce qui concerne le Journal.

M. Chantière s'étonne que la C.M.F. et ses Fédérations ne puissent obtenir de la Commission Paritaire de Presse les dérogations qui sont accordées à d'autres.

M. Pin précise que ces dérogations accordées à la demande même du Premier Ministre, ne concernent que les seuls syndicats de salariés.

Le Président aimerait savoir ce qui se passe pour les Journaux locaux qui publient habituellement plus de 50 % d'informations locales, donc non générales.

M. Faillenot fait état de critiques faites au journal par certains qui estiment qu'il n'a pas beaucoup d'intérêt. Il suggère de demander aux professeurs qui font les stages à Toney d'écrire des articles sur leur instrument.

Le Président estime qu'il n'est pas souhaitable de voir naître comme il y en a eu dans le passé des querelles d'école sur tel ou tel instrument. Il pense qu'il serait intéressant de publier l'histoire de la C.M.F. et celle des Fédérations, si celles-ci veulent bien en envoyer les éléments.

PAGE ADMINISTRATIVE

(Suite)

M. Trinquier faisant état d'un article qu'il a envoyé et qui n'est pas paru, craint que sa Fédération, venant dans les toutes dernières, l'article n'ait été supprimé parce qu'il n'y avait plus de place.

Le Président explique qu'il n'en est rien : tous les articles reçus sont publiés, sauf de rares exceptions.

M. Testenier (Bouches du Rhône) suggère d'inverser une fois tous les trois mois l'ordre des fédérations dans le Journal ; cette proposition ne rencontre aucune objection.

Le Président fait remarquer que le nombre d'abonnés au Journal n'est pas assez élevé ; actuellement trop de sociétés ne sont pas abonnées. Il demande aux Fédérations de faire de la propagande pour que chaque société prenne au moins deux abonnés.

M. Decugis déclare qu'il a fait de la propagande dans ce sens, mais qu'il est très difficile d'obtenir de nouveaux abonnés.

Le Président présente M. Molenaar, éditeur de musique hollandais, qui suit de près l'action de la C.M.F. M. Molenaar dit qu'il aurait souhaité, à l'occasion de ce congrès une exposition de journaux musicaux. Le Président répond que la C.M.F. a été sollicitée à ce sujet par un ou deux éditeurs, c'est une question à étudier pour l'an prochain.

M. Molenaar signale que les formations françaises d'amateurs sont très populaires à l'étranger. Il estime que la C.M.F. est la plus importante fédération musicale d'Europe, aussi souhaiterait-il que son journal reflète mieux cette importance.

Le Président répond que les efforts qui ont déjà été faits dans ce sens ne manqueront pas d'être poursuivis.

VII - COMMISSIONS DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES RELATIONS EXTERIEURES

Le Président donne la parole à M. Villatte, président de la Commission des relations extérieures qui donne lecture du rapport ci-après :

Lorsque, voilà un an, le Conseil d'Administration de la C.M.F. a procédé à la refonte de ses Commissions permanentes, il a créé, parmi elles, une Commission des Affaires Administratives, dont la présidence a été confiée à M. Rolando, assisté de M. Froidefond, de M. Verdier, et de moi-même, et aussi une Commission des Relations Extérieures, composée de MM. Deltour, Lafond, Rose, Dhumeau, la présidence m'étant impartie. Par ailleurs, le Président Ameller et M. Pin, secrétaire général de la C.M.F., sont membres de droit de ces deux organismes, comme de toutes nos Commissions.

En fait, l'état de santé de notre ami, M. Rolando, vice-président honoraire de la C.M.F., ne lui a pas permis d'assumer ses fonctions à la Commission des Affaires Administratives, et c'est pourquoi, en son lieu et place, j'ai présidé l'unique séance de la Commission. C'est pourquoi aussi je rendrai compte, en un rapport unique, de l'activité des deux Commissions. Nous sommes d'ailleurs plusieurs à penser que dans l'avenir, ces deux modestes instances de la C.M.F. pourraient être fusionnées en un seul organisme, une sorte de Commission des Affaires Générales. Votre prochain Conseil d'Administration aura à se pencher sur ce petit problème.

Le rôle de la Commission des Affaires Administratives en cette année 1976, s'est trouvé d'ailleurs assez réduit alors que son activité avait été intense, au contraire en 1975 avec la refonte de nos Statuts et de notre Règlement Intérieur.

La Commission s'est cependant réunie à Toucy le 25 septembre. Elle a examiné divers problèmes d'assurances, en partant de cas concrets et elle a estimé qu'il n'y avait pas lieu en raison de sa très grande spécialité, de poursuivre l'étude d'une assurance collective propre à la C.M.F.

Elle a également étudié la modalité d'organisation de l'Assemblée Générale et aurait préféré notamment que cette Assemblée ne se réunisse pas avec la 1^{ère} tour des élections municipales. Mais cela pour des raisons de disponibilité de salle n'a pas été possible et la même fait risque d'être de se présenter à nouveau en 1978.

En ce qui concerne le tome 2 de l'Annuaire des Musiciens, elle a constaté que, du fait de profondes modifications dans les structures de la maison éditrice, dont le précédent Directeur est décédé, nous risquions fort de ne jamais le recevoir.

Enfin, la Commission a pensé qu'il y avait lieu d'établir un règlement intérieur propre à notre centre de Toucy.

Sur le plan statutaire, et je terminerai par la première partie de ce rapport, je dois signaler à l'Assemblée que les modifications apportées à nos statuts par l'Assemblée Générale de mars 1976 ont été approuvées par un décret du 25-11-1976.

Le rôle de la Commission des Relations Extérieures peut apparaître, lui, quelque peu paradoxal, car les relations extérieures, à la C.M.F. comme dans toute organisation, constituent l'une des principales tâches du Président et du Secrétaire Général, et je puis vous assurer que tout au long de cette année, M. Ameller et M. Pin n'ont, à cet égard, pas mesuré leurs démarches. Mais il nous appartenait cependant, en Commission, d'examiner avec eux l'opportunité, le sens, ou l'urgence de ces démarches. C'est ce que nous avons fait tout au long de l'année, notamment au cours de nos deux réunions du 21 juin à Vichy et du 25 septembre à Toucy. Plusieurs fois aussi, nous avons assisté, dans des Ministères, notre Président et notre Secrétaire Général.

Vous n'attendez pas de moi, bien sûr, que je vous expose par le menu toutes les interventions effectuées depuis un an, aux différents échelons, par les responsables de la C.M.F. Je rappellerai donc seulement les visites faites : en particulier :

- à cinq ou six reprises, au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, soit au Cabinet du Ministre, soit auprès du Directeur de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives, M. de Vulpillères, ou de ses collaborateurs. Et je ne puis, à cet égard, que marquer d'une pierre blanche l'entrevue si cordiale que nous avons eue le 7 février dernier avec le Ministre, M. Soisson, entrevue qui nous a prouvé que notre Ministre tuteur connaissait parfaitement nos problèmes et qu'il avait des vues personnelles et pertinentes sur plusieurs d'entre-eux, entrevue, enfin, qui a permis de faire avancer certaines questions telles que la sanction de la formation donnée à Toucy (qu'il s'agisse d'un diplôme, d'un certificat ou d'un agrément) la détermination et le plan de financement de la 1^{ère} tranche des aménagements de Toucy, ou l'attribution éventuelle à la C.M.F. d'un troisième poste F.O.N.J.E.P.

- à cinq ou six reprises également, au Secrétariat d'Etat à la Culture, où M. Mahou et son adjoint, M. Larquie, nous réservent toujours le meilleur accueil.

- à l'Office National de Diffusion Artistique, en ce qui concerne la subvention pour l'harmonie juniors.

- au Ministère de l'Intérieur et à la Préfecture de Paris, au sujet de nos statuts.

- au Centre National d'Animation Musicale.

- à l'Office d'Information et de Documentation Jeunesse.

- à la SACEM, dont nous entendrons cet après-midi le Directeur Général M. Tournier.

- au Ministère de l'Agriculture, notre présence et notre action constituant, en milieu rural, un élément irremplaçable de vie et d'animation. Et nous pourrions peut-être recevoir de l'Agriculture une sorte d'agrément officiel.

- au Syndicat National des Instituteurs, sur les problèmes de la musique à l'école.

- à la Commission Paritaire de Presse, et vous savez que ce soir, au cours de notre apéritif, nous recevrons la presse.

Notre Commission ayant souhaité que des contacts soient établis avec l'Association des Maîtres de France et le Groupement des Présidents de Conseils Régionaux, certains rendez-vous, à cet égard, sont d'ores et déjà pris.

Nous avons également demandé que, en vue d'une coordination de l'action des uns et des autres, des relations plus suivies soient entretenues avec les autres groupements musicaux d'amateurs, et le Président Ameller

profitera de la prochaine réunion du Comité National de la Musique pour prendre, dans ce domaine, les initiatives qui s'imposent.

La Commission a constaté, et déploré l'absence à peu près totale dans les programmes des 3 chaînes de télévision, de prestations de nos grandes et prestigieuses harmonies nationales (Musiques de la Garde, de la Flotte, de l'Air, Musiques des Gardiens de la Paix et de la Police Nationale).

Enfin, la Commission des Relations Extérieures, empiétant peut-être je ne sais, sur le domaine d'autres Commissions de la C.M.F., a constaté la désaffection enregistrée un peu partout pour certains instruments d'un intérêt primordial, tels que le trombone ou le tuba. Une action de propagande, de promotion doit être entreprise pour mieux connaître et apprécier ces instruments. Des initiatives ont été prises dans ce sens, à Dijon, à Bourges et ailleurs, mais, là aussi, une action d'ensemble, qui est dans le rôle de la C.M.F., doit être entreprise sans plus tarder.

Voilà, Messieurs, ce qui a été fait en 1976-1977 dans les deux Commissions des Affaires Administratives et des Relations Extérieures de la C.M.F.

Il reste, comme toujours, beaucoup à faire.

Sur le plan de l'Administration, M. Pin a effectué un travail considérable, et le personnel si dévoué de notre Confédération sait qu'il peut compter, de sa part, en toute circonstance, sur un ferme soutien, comme sur sa compétence et son expérience. Nos statuts remaniés venant d'être approuvés, il va maintenant y avoir pas mal de mises au point à effectuer.

Sur le plan des Relations Extérieures, l'activité a été intense, mais, bien sûr, beaucoup de choses sont en pleine élaboration. Aussi, interventions et démarches devront être poursuivies selon le même rythme, et le calendrier 1977 sera lourd pour nos responsables, Président et Secrétaire Général.

Aussi, je vous demande, Messieurs, en approuvant leur action de leur manifester votre satisfaction, votre confiance et votre amitié.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

VIII - COMMISSION DE TOUCY

Le Président donne la parole à M. Albert Ehrmann, Président du Comité de Gestion de Toucy qui donne lecture du rapport ci-dessous.

Je tiens à remercier notre Président, M. Ameller, de m'avoir demandé de faire l'exposé sur le Centre de Promotion Musicale de Toucy.

Ce centre, qui est une réalisation importante de la C.M.F. a déjà rendu d'appréciables services.

Les stages étaient organisés précédemment pendant les vacances scolaires dans des établissements de formation de cadres de la Jeunesse et des Sports. Mais ces établissements ne sont pas spécialement aménagés pour nos activités musicales. Aussi j'ai estimé la nécessité de doter la C.M.F. de son propre centre de formation.

Inauguré le 12 mars 1975 par le Ministre Jean-Pierre Soisson, la vocation du centre est triple :

- 1) Préparation au Certificat d'aptitude à l'animation et à la direction des Sociétés Musicales populaires, l'encadrement étant constitué par des professeurs de valeur.
- 2) Perfectionnement des musiciens de nos sociétés fédérées par des stages d'instruments et de solfège, dont nous voyons une solution heureuse prochainement.
- 3) Il est ensuite le lieu de réflexion de la C.M.F. et de ses Fédérations, ses capacités de réception permettant l'organisation de Congrès et réunions.

Nous ne remercierons jamais assez M. Landowski, Inspecteur Général au Ministère de l'Education, de son aide financière et de nous avoir envoyé 350 stagiaires instituteurs de la région parisienne.

Grâce à M. Houillon, Inspecteur départemental, l'auditorium de l'Yonne a organisé, dès la 1^{ère} année d'existence du Centre ; le recyclage d'instituteurs pour l'enseignement de la musique.

De son côté, la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports a organisé dans notre centre des stages et journées d'études.

Différentes associations sont venues pour y travailler : Trois journées d'information ont eu lieu les 27, 28, 29 février 1976 sur le thème : la musique à l'Ecole Maternelle, suivies d'un concert donné par le trio d'anches du Conservatoire de Dijon. L'ISME y a aussi organisé des Journées d'étude sur la musicothérapie.

Le Président de la Fédération de l'Yonne, M. Chabrier et le vice-président M. Drugé, ont beaucoup fait pour notre centre : concours ; assemblée générale ; festival 1976. Grâce à l'appui de M. Chabrier, nous avons obtenu divers avantages financiers.

Pendant cette même année 76, ont été organisés des stages d'instruments à vent, de solfège, d'analyse musicale et un nombre important de jeunes y ont participé.

Un fait particulièrement important fut la création de l'Orchestre National Junior dont les éléments ont été choisis par MM. Decugis et Zemp, parmi les meilleurs stagiaires de moins de 20 ans. Cet orchestre donna l'été derniers des concerts, non seulement à Toucy, mais dans diverses autres agglomérations de la Puisaye. Prochainement, sous l'autorité de Ferdinand Koch, Directeur adjoint du Conservatoire de Strasbourg, les stagiaires candidats au certificat, auront à leur disposition une formation homogène de 62 musiciens.

Depuis 1977, de nombreuses activités se sont succédées :

- Stages préparatoires au CA DAMEM.
- Pendant les vacances de février (zones ABC) trois stages de perfectionnement en instruments à vent (flûte, clarinette, trompette, cor, bugle, cor, trombone, saxophone), il y eut 120 stagiaires pour les 2 premières zones.

En outre un stage de réalisation en orchestre d'harmonie : un festival Serge Lancelen ; et des stages de sélection à l'Harmonie Nationale Junior.

En qualité de Président de la CISP.M, je me réjouis de la confiance que nous ont témoignée nos amis Luxembourgeois, Belges et Allemands en organisant un stage Benelux à Toucy. Ils en sont revenus enchantés.

Le 31 mars prochain sera la date du 2^{ème} anniversaire de l'inauguration, l'établissement fera le plein. Le 8 avril, grâce à M. Chabrier, l'Harmonie des stagiaires, dirigée par les meilleurs chefs du stage, se produira au théâtre municipal d'Auxerre et interprétera le concerto de piano de Serge Lancelen avec l'auteur au piano.

Cette manifestation sera la preuve que l'objectif que le directeur de Toucy, M. Tonnon, s'était fixé en priorité au congrès de 1976, est atteint : la formation de cadres de nos sociétés. Actuellement une trentaine de jeunes chefs peuvent être considérés comme étant en formation régulière à Toucy.

Le deuxième objectif proposé est le perfectionnement des musiciens. A cet égard, le compte rendu de gestion 1976 établi par M. Tonnon est éloquent.

Le troisième objectif est le répertoire spécifique aux harmonies. La page des juniors dans le Journal de la C.M.F. s'y attache en présentant des œuvres originales et des compositeurs.

Je tiens à remercier M. et Mme Tonnon qui ont eu beaucoup de difficultés à vaincre pour procéder à l'installation complète du Centre, qui d'ailleurs est une parfaite réussite, et qui en ont assuré le bon fonctionnement. Je n'oublie pas le personnel, et en particulier M. et Mme Sans, toujours dévoués dans les nombreuses tâches qui leur incombent.

Merci aussi à M. Mameron qui nous a aidé pour l'acquisition de cette école. Merci à M. Texier qui m'a bien secondé dans cette opération. Et, enfin, merci à notre Président M. Ameller, qui s'intéresse tout particulièrement au Centre et a lancé un appel pour que chaque musicien verse 1 franc pour Toucy. La somme ainsi recueillie permettra la continuation des travaux d'équipement.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Le Président signale qu'il a eu récemment un contact très intéressant avec M. Jean-Pierre Soisson, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, contact qui pourrait résulter d'une part, une participation financière aux travaux les plus urgents d'aménagement du Centre, d'autre part, une solution prochaine à la question du certificat d'aptitude.

IX - COMMISSION JEUNESSE

Le Président donne la parole à M. Decugis, Président de la Commission, qui donne lecture du rapport ci-après :

L'équipe mise en place en avril 1976 comprenait MM. Dhumeau, Ehrmann, Thirault, Tonnon et votre serviteur, auxquels sont venus s'adjoindre sur ma proposition et depuis septembre dernier, Louis Levrangi et Jean-Michel Gorisse.

Pendant l'année 1976, nous avons axé presque tous nos efforts sur la création de l'Harmonie Nationale Juniors.

Avec l'aide de Daniel Zemp et René Tonnon, de Roger Lenoir et Jean-Michel Gorisse la participation de 56 jeunes filles et jeunes gens représentant 24 fédérations et 40 départements, nous avons pu mettre sur pieds un ensemble de première qualité.

Nos problèmes ont été d'ordre financier, avec l'obtention de maigres subventions, heureusement la prise en charge de nos dépenses par le centre de Toucy, a permis le déroulement normal du stage, et évité sa suppression.

L'orchestre national junior a interprété exclusivement des œuvres écrites pour orchestre d'harmonie — Lancelen, Milhaud, Dandoyne, etc... — et la même option est prise pour 1977.

Cette façon de procéder a un double objectif, faire connaître le répertoire original et susciter la création de pièces nouvelles ; les compositeurs écrivent d'autant plus facilement en sachant que leurs œuvres sont jouées.

La liste que nous allons présenter pour les morceaux de concours, catégorie orchestre juniors ne comprendra pas une seule transcription et nous nous en réjouissons.

Ainsi les jeunes, sans pour autant renier les chefs-d'œuvres des grands maîtres, connaîtront les musiciens de leur temps.

Nous organisons, aussi, tous les ans, deux journées d'études au cours desquelles sont débattus tous les problèmes de la jeunesse.

Les 29 et 30 janvier derniers à Toucy, nous avons longuement dialogué sur les Centres de Vacances Musicaux.

Nos invités, M. Bonnot, président des Centres Musicaux Ruraux ; Bruno Carton, d'A.A. eour Joie et Alain Loze de la F.N.A. C.E.M. nous ont, par leurs explications, grandement aidé à préciser l'orientation future de nos Centres de Vacances Musicaux.

Le règlement de concours a été affiné avec l'aide des responsables fédéraux et présenté au Conseil d'Administration de la Confédération Musicale des Français, pour approbation.

Nous avons aussi la responsabilité de « La Page des Juniors » du journal de la Confédération. Pour nous, toujours le même objectif : la connaissance du répertoire qui est le point essentiel.

Peut-être débordons-nous un peu, et empiétons-nous dans le domaine de la Commission artistique ? M. Thirault nous le pardonnera bien volontiers.

Toutes les informations concernant la Jeunesse trouvent un écho dans notre Page et même le moment de détente avec les mots-croisés de Daniel Zemp.

Nous souhaitons que le Journal soit encore plus attractif et nous serons toujours à l'avant-garde pour toute amélioration de ce journal, car il est le seul lien entre la Confédération et ses Musiciens.

Une première liste d'œuvres pour orchestres juniors pour les concours a été dressée, elle sera complétée et publiée dans quelques semaines. Les pièces seront classées en 4 catégories comme le prévoit le futur règlement.

Manifestations 1977

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	CONCOURS	S'ADRESSER
4 mai 1977	STRASBOURG (Haut-Rhin)	Association des Chorales d'Alsace. Concours de Chant Choral scolaire. Palais des Fêtes.	M. Cl. HEBTING, 67000 Strasbourg.
11 mai 1977	HAGUENAU (Bas-Rhin)	Association des Chorales d'Alsace. Concours de Chant Scolaire. Ancienne Douane.	M. M. FENNINGER, 67100 Haguenau.
15 mai 1977 19 mai 1977	AUREC (Haute-Loire) VIRE (Calvados)	Concours de batteries. Concours réservé aux Sociétés d'Accordéon organisé par la Fédération des Sociétés Musicales de Normandie.	M. Jean GEREY, 2, rue du Forez, 43140 Aurec. M. LEPAGE, 10, rue Armand-Gasté, 14500 Viro.
22 mai 1977	GRANDE-SYNTHE (Nord) (près Dunkerque)	Grand Concours Interfédéral organisé par la Fédération des Sociétés Musicales Nord et Pas-de-Calais. Règlement et renseignements au Secrétariat de la Fédération.	24, rue Alexandre-Desrousseaux, 59000 Lille.
5 juin 1977 5 juin 1977 12 juin 1977	FLORANGE (Moselle) SAINT-SATUR (Cher) PUTTELANGE-AUX-LACS (Moselle)	Concours international pour le cinquantenaire de l'Harmonie municipale. Concours National. Concours d'accordéon.	M. Pierre JACQUIET, 11, rue Neuve, 57190 Florange. M. Leon ROUET, 76, rue du Commerce, Saint-Satur, 18300 Sancerre (tél. 54.05.15). M. Robert HILBERT, 44, rue Wilson, 57510 Puttelange-au-Lacs
18 et 19 juin 1977	SAINTE-MARIE-AUX-MINES (Ht-Rhin)	Association des Chorales d'Alsace. Concours Régional de Chant Choral. Théâtre Municipal.	M. A. VALENTIN, 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.
25 et 26 juin 1977	LES SABLES-D'OLONNE (Vendée)	Concours International de Musique et de Chant organisé par l'Harmonie municipale des Sables-d'Olonne, ouvert aux Orchestres, Harmonies, Fanfares, Tambours et Clairons, Trompettes, Cors, Trompes, Accordéons, les Chorales d'hommes, mixtes, dames. Ecrire dès maintenant à M. Jeanneret.	M. Jean JEANNIER, président de l'Harmonie municipale, Résidence du Palais, 85100 Les Sables-d'Olonne (tél. 32.05.27 et 32.26.19).
26 juin 1977	CHALAIS (Charente)	Concours National ouvert à toutes formations.	M. Delage Henry, président de « La Fraternelle », 16210 Chalais.
26 juin 1977	SAINT-ASTIER (Dordogne)	Concours National de Musique.	M. André GALEA, boulevard de Latre-de-Tassigny, 24110 Saint-Astier.
4 juin 1978	LAGORD - LA ROCHELLE (Charente-Maritime)	Concours National de Musique.	M. CHAVIGNAY, président de la « Sainte-Cécile », 17000 Lagord - La Rochelle.
CONGRES			
1er mai 1977 14 et 15 mai 1977 14 et 15 mai 1977 15 mai 1977	CHALAMONT (Ain) TASSIN LA DEMI-LUNE (Rhône) NARBONNE (Aude) MONTLUÇON (Allier)	Congrès de l'Union Départementale de l'Ain. Congrès de la Fédération du Sud-Est. Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi. Congrès de la Fédération Musicale du Centre.	M. ALAMERCERY Michel, La Bourdonnière, 01320 Chalamont. M. René PORTES, 16, place Jean-Jaurès, 34500 Béziers. M. André RELIN, président fédéral, 2, rue Salignat, 03200 Vichy.
5 juin 1977 2 octobre 1977	MARNAY (Haute-Savoie) AIX-LES-BAINS (Savoie)	Congrès Fédéral Franche-Comté et Territoire de Belfort. Assemblée Générale de la Savoie.	M. Jean-Claude POINSARD, 41, Grande-Rue, 70150 Marnay. M. Maurice ADAM, 8, avenue du Petit-Port, Aix-les-Bains 73100.
9 octobre 1977	CREST (Drôme)	Assemblée Générale de la Drôme.	M. Marcel-Pierre GARNIER, 3, avenue de Romans, Valence 26000.
15 et 16 octobre 1977 16 octobre 1977	WISSEMBOURG (Bas-Rhin) TOURNON (Ardèche)	Association des Chorales d'Alsace. Ensemble Instrumental et Vocal. Assemblée Générale de l'Ardèche.	M. Gaby AUBRY, 67160 Wissembourg. M. Henri COMBIER, « Le Mas-Saint-Jean », Vais-les-Bains 07600.
22 octobre 1977	LYON (Rhône)	Assemblée Générale du Rhône.	M. Francisque BERNARD, 115, avenue Charles-de-Gaulle, Tassin-la-Demi-Lune 69160.
23 octobre 1977	ANNECY (Haute-Savoie)	Assemblée Générale de la Haute-Savoie.	M. Paul COUDURIER, Caisse d'Épargne, Bonnevilliers 74130.
FESTIVALS			
1er mai 1977 1er mai 1977	CHALAMONT (Ain) SAULNY (Moselle)	Festival des Bords de l'Ain. Festival.	M. ALAMERCERY Michel, La Bourdonnière, 01320 Chalamont. M. Auguste MULLER, Directeur, rue du Breuil, Saulny 57140 Wolpny.
8 mai 1977	SAINTE-JULIEN-LES-METZ (Moselle)	Festival de Musique et Majorettes.	M. le président de « l'Avenir », 28, rue Georges-Hermann, Sainte-Julien-les-Metz, 57000 Metz.
8 mai 1977	WOIPPY (Moselle)	Festival de Musique.	M. Emilio LAMBINET, président de la Société de Musique « L'Union », rue de la Résistance, 57140 WOIPPY.
14-15 mai 1977 15 mai 1977	METZ-BORNY (Moselle) LES SABLES-D'OLONNES (Vendée)	Festival Interdépartemental de Musique et Majorettes. Festival départemental de la Jeunesse (dans le cadre du Centenaire).	M. Guy HENRY, 7, rue de Colombey, 57000 Metz-Borny. M. JEANNIER, Résidence du Palais, Les Sables-d'Olonne 85100.
15 mai 1977 Date à fixer 15 mai 1977 15 mai 1977 15 mai 1977	REPLONGES (Ain) SUD VENDEEN et NORD (Char. Mme) SAUJON (Charente Mme) AUREC (Haute-Loire) TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)	Festival de la Fédération de Bugey-Pont-de-Vaule. Festival de rassemblement des Sociétés régionales. Festival de Musique. Festival de Musique. Festival départemental du Rhône.	M. NAVORET, chef de musique, 15, rue Bigonnet, 71000 Mâcon. M. Jean GEREY, 2, rue du Forez, 43140 Aurec. M. Francisque BERNARD, 115, av. Charles-de-Gaulle, Tassin-la-Demi-Lune 69160.
15 mai 1977 15 mai 1977 19 mai 1977 21 mai 1977 22 mai 1977 22 mai 1977	MÉRIGNAC (Gironde) THEYS (Isère) OUINCIEUX (Rhône) ANGOULEME (Charente) BOURG-DE-PEAGE (Drôme) COLMAR (Haut-Rhin)	Festival de Batteries et Batteries-Fanfars. Festival du Groupe de batterie-fantare et concours de classement. Festival du Groupement de Neuville-sur-Saône (Rhône). Festival de majorettes et musique. Festival de l'Union Départementale de la Drôme. Association des Chorales d'Alsace. Festival de Chant Choral de la Jeunesse. Théâtre Municipal.	M. le Président de la Fédération Dauphinoise - Conservatoire de Gap 05000. M. LINKENHELD, 7, allée Cartalgne, 16000 Angoulême. M. le Président de la Fanfare de Quincieux (69650). M. le Président de la Fanfare de Bourg-de-Péage (26300). M. Joseph MULLER, 68000 Colmar.
22 mai 1977	VAIRES et BROU S/CHANTEREINE (Seine-et-Marne)	Festival de Musique.	M. RUDET, Président de l'AMCVB - 7, av. des Vosges, 77177 Brou S/Chantrelaine.
22 mai 1977	REVIGNY-SUR-ORNAIN (Meuse)	Festival de musique.	M. Michel JESPERE, secrétaire, mairie Revigny-sur-Ornain, 55880.
22 mai 1977 28, 29 et 30 mai 1977	METZ-VALLIERES (Moselle) CHAMBERY (Savoie)	Festival de Musique et Majorettes. Rassemblement interrégional des Anciens de la Musique Nationale des C.J.F. de Chatelguyon.	M. François BUCHLER, 5, rue Talson, 57000 Metz. M. Marcel JOLY, chemin de la Rejoule, 73230 Saint-Alban-de-Leyssac - Tél. (79) 33.45.44.
29 mai 1977	CHAROLLES (Saône-et-Loire)	44ème Congrès de la Confédération Musicale de Saône-et-Loire. Centenaire de l'« Hic de Charolles ». Festival avec la participation de la Garde Républicaine à cheval.	M. Paul DUMONT, président de l'« Hic de Charolles », 40, avenue de la Libération, 71120 Charolles.
29 mai 1977 29 mai 1977	SAINTE-SOULLE (Charente-Maritime) CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE (Charente)	Festival de Musique. Festival pour toutes formations musicales et majorettes.	Mme Lillane GIMENO, Le Petit-Bourgiloux, 16120 Châteauneuf/Charente.
29-30 mai 1977	CORNY-SUR-MOSELLE (Moselle)	Festival de Musique.	M. Roger BERTRAND, Président, 9, rue du Haut-du-Mont, Corny-sur-Moselle 57680.
4-5 juin 1977 4-5 juin 1977 5 juin 1977	COULONGES-SUR-L'AUTIZE (D.-Sèvres) SAINT-PIERRE (Rhône) GIVORS (Rhône)	Super Festival à l'occasion du Centenaire de la Société. Festival Groupement de Saint-Symphorien (Rhône). Festival Groupement de Saint-Genis-Laval (Rhône).	M. DESSIVAUD, président, 69260 St-Symphorien-d'Ozon. M. ABRAM, président, 2, place Jaboulay, 69230 Saint-Genis-Laval.
5 juin 1977	CHATEAU-SALINS (Moselle)	Festival de Musique.	M. Michel ALCARAZ, 1, rue Martin-L'Huillier, 57170 Château-Salins.
5 juin 1977 5 juin 1977	BEAUNE (Côte d'Or) LUSSAC (Gironde)	Fête fédérale des Sociétés musicales de la Côte d'Or. Festival du Groupement du Libournais.	M. DELORD, maire de Lussac - 33570 - Tél. (56) 84.00.23. M. SAINT-EVE, Président, 97, route de Plappeville, 57000 Metz-Départ-les-Ponts.
5 juin 1977	METZ-DEVANT-LES-PONTS (Moselle)	Festival « Les Aiglons ».	M. CHENEVIER, 20, rue Laurent-Gayet, 30530 Pontcharra.
5 juin 1977	PONTCHARRA (Isère)	Festival fédéral. Concours de classement organisé par la Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises.	Mme Lucie LAURENT, 1, rue de Flandre, 57290 Fameck.
5 juin 1977 5 juin 1977 5 juin 1977	FAMECK (Moselle) SAINT-CIERS-DU-TAILLON (Ch.-Mme) RUFFEC (Charente)	Festival de Musique et Majorettes. Festival de Musique. Toutes formations musicales et majorettes.	M. Bernard LOUIS, Ponts-et-Chaussées, 16700 Ruffec. M. François WEBER, 25, rue du Cimetière, Volmerange-les-Mines, 57330 Hettange-Grande.
11-12 juin 1977	VOLMERANCE-LES-MINES (Moselle)	Festival de Musique.	M. Jean-Pierre ARTAUD, 5-329, rue Théodore-de-Gargan, 57000 Metz-Départ-les-Ponts.
11-12 juin 1977	METZ-DEVANT-LES-PONTS (Moselle)	Festival « Renaissance ».	M. Charles HOFFMANN, Président, 32, rue de Ham, 57860 Ham-sur-Varsherg.
11-12 juin 1977 11-12 juin 1977 12 juin 1977 12 juin 1977 12 juin 1977	CREUTZWALD (Moselle) RAMBERVILLERS (Vosges) MONSOLS (Rhône) CHARBONNIERES (Rhône) CHERVES-RICHEMONT (Charente)	Festival de Musique. Festival Fédéral. Festival Groupement 3 Cantons (Rhône). Festival et Classement. Festival ouvert aux Batteries-Fanfars, Harmonies, Majorettes.	M. Roger CHOLLET, Bois-Martin, 16370 Cherves-Richemont. M. Robert COSTER, chef de musique, 88700 Rambervillers. M. de CHABANNES, « Le Pavillon », 69400 Odenas. M. J.-M. COLLEN, Casino de Charbonnières-les-Bains 69260. M. Daniel BERNARD, chef de musique, 24240 Marcuil-sur-Belle - Tél. (53) 56.63.11.
12 juin 1977	MAREUIL-SUR-BELLE (Dordogne)	Festival de Musique et de Majorettes de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne, organisé par l'Espérance Marcuillaise.	M. LACABELLE Bernard, Quartier de Versailles, 42520 Maclins.
12 juin 1977	MACLAS (Loire)	Festival de Musique.	M. PICHÉLIN, secrétaire général, 43350 Notre-Dame-de-Liesse, tél. 22.20.83.
12 juin 1977	SAINTE-QUENTIN (Aisne)	Festival Départemental de Musique. Concours de classement.	
12 juin 1977	TAILLEBOURG (Charente-Maritime)	Festival de Musique.	
12 juin 1977 12 juin 1977 12 juin 1977	LA ROCHELETTE (Savoie) CHAUIGNY (Vienne) SOMMEDIÈRE (Meuse)	Festival départemental de la Savoie. Festival et Assemblée générale de l'Union départementale. Festival International de Musique organisé par « La Lyre de la Dieu ».	M. le Président de l'Harmonie de La Rochelette, 73110. M. Guy LACELLE, Président. M. Robert BONNE, 2, rue de la Caserne, 3 Sommedière, 55320 Dieu sur-Meuse.
18-19 juin 1977	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône)	Festival Groupement Villefranche.	M. le Président des « Cadets du Beaujolais », 69400 Villefranche-sur-Saône.
18-19 juin 1977 18-19 juin 1977	BOUZONVILLE (Moselle) HETTANGE-GRANDE (Moselle)	Festival de Musique. Festival de Musique.	M. Jean-Marie GEORGIAL, 15, rue Mozart, Bouzonville 57200. M. René IOUVALI, 30, rue du Faulbourg, Hettange-Grande.
18-19 juin 1977	VILLERS-LE-LAC (Doubs)	CENTENAIRE de la Fanfare « La Fraternelle ».	M. Yves JORJOT, 5 b. Quartier-Naut, 25130 Villers-le-Lac.
19 juin 1977	ECHALLON (Ain)	Festival de la Fédération du Pays de Gex.	M. Maurice POIMBOUF, président, Les Monts-Genévriers, 25130 Villers-le-Lac.
19 juin 1977 19 juin 1977	SAINTE-ANDRÉ-D'APCHION (Loire) LA COURONNE (Charente)	Festival de Musique. Festival du Cinquantenaire de « L'Intrépide ». Toutes formations musicales, y compris majorettes.	M. GUYON, secrétaire, Echallon, 01490 Saint-Germain-Depoux.
26 juin 1977 26 juin 1977 26 juin 1977	SAMOENS (Haute-Savoie) TALANCE (Moselle) ARC-ET-SÈVRES (Doubs)	Festival Union Départementale de Haute-Savoie. Festival de Musique. Festival de Musique des quatre vallées.	M. Alexis VIAI, Saint-André-d'Anthon, 23370 Passaion. M. Marcel LAMBERT, 3, rue des Vignes, Nersac, 16140 Roufflet-Saint-Etienne.
26 juin 1977	LE TOURNE (Gironde)	Festival de Batteries-Fanfars organisé par « l'Amicale Tournaise », sous le patronage de l'Union des B.F. de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest.	M. le Président de l'Harmonie 74330 Samonac. M. René MOUËT, 22, rue de l'Espérance, 25610 Arc-et-Sèvas.
26 juin 1977 3 juillet 1977 3 juillet 1977	SAINTE-FORT-SUR-GIRONDE (Ch.-Mme) DISTRÖFF (Moselle) SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUE	Festival de Musique. Festival de Musique. Festival de la Fédération (Basse-Normandie).	M. André COUTURIER, 3, rue Sostein, Lohac, 57300 Hagondange.
3 juillet 1977 3 juillet 1977 7 juillet 1977 10 juillet 1977	FARBEBERSVILLER (Moselle) PONS (Charente-Maritime) SAINT-JUST-D'AVRAY ST-AULAYE-SUR-DROUPE (Dordogne)	Festival de Musique. Festival de Musique. Festival Groupement Assocées (Rhône). Festival National pour Harmonies, Fanfares, Batteries-Fanfars, Trompes de musique. Concours de majorettes.	Mme Nicole BARBEAUD, 33850 Libanac. M. PIERROT Michel, 1, rue des Alouettes, 57140 Diströff. M. BESSON Daniel, Saint-Jean-sur-Reyssouze, 03400 Saint-Jehan-sur-Reyssouze.
13-14 août 1977 15 août 1977 26, 27, 28 août 1977	GOMELANGE (Moselle) ILE DE RE (Charente-Maritime) CHATELUGUYON (Puy-de-Dôme)	Festival de Musique. Festival de musique réservé aux Sociétés de l'U.S. Rassemblement national des Anciens de la Musique Nationale des C.J.F. de Chatelguyon.	M. Santiago CASTANEDO, Président, 14, rue du Dragon, 07400 Froidospiller. M. GEORGIER, président, 69300 Saint-Just-d'Avray. M. Yves REBIFFÉ, 24110 Saint-Aulaye-sur-Droupe. M. ZUTTELING Jean, 63, Grande-Rue, 57220 Gomelange. M. Pierre ROBERT, 15, rue du Crozier, 63000 Riom, Tél. 38.16.00.

- Article 12. — La dotation comprend :
- 1) une somme de mille francs placée en valeur nominatives de l'Etat français ;
 - 2) les immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, ainsi que des bois, forêts ou terrains à boisier ;
 - 3) les capitaux provenant des libéralités à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé :

DOTATION - RESSOURCES ANNUELLES

Les délibérations du conseil d'administration relatives à l'acceptation des biens et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée, dans les conditions prévues par l'article 910 du Code de Commerce et l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et le décret No 66.388 du 13 juin 1966 modifié par le décret No 70222 du 17 mars 1970.

Les délibérations de l'assemblée générale relatives à la constitution de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation à la constitution de bibliothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

Article 11. — Les délibérations du conseil d'administration relatives à l'acquisition, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par la Confédération, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens, rentrant dans la dotation et emprunts doivent être soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Article 10. — Les délibérations du conseil d'administration relatives aux droits civils.

Le représentant de la Confédération doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Article 9. — Les dépenses sont ordonnées par le président. La Confédération est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son président.

Article 8. — L'assemblée générale comprend un délégué mandaté par chaque fédération. Elle se réunit au moins une fois par an (assemblée générale ordinaire) et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration (assemblée générale extraordinaire) soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande du quart au moins de ses membres. Lorsqu'une assemblée générale est réunie à l'occasion d'un concours ou d'un festival à l'invitation d'une fédération, d'une municipalité ou d'un comité d'organisation, elle prend le nom de congrès d'été.

Article 7. — Les membres de la Confédération ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Les agents du conseil d'administration assistent avec voix consultative aux séances des réunions de la Confédération assistent avec voix consultative aux séances des réunions de la Confédération.

Article 6. — Les membres de la Confédération ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Les agents du conseil d'administration assistent avec voix consultative aux séances des réunions de la Confédération.

Article 5. — La Confédération est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres élus au scrutin secret, pour trois ans, par l'assemblée générale et choisis parmi les délégués régulièrement désignés par les fédérations.

Article 4. — La qualité de membre de la Confédération, se perd :

- 1) par la démission ;
- 2) par la radiation prononcée, pour non paiement de la cotisation ou pour des motifs graves, par le conseil d'administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications, sauf recours non suspensif à l'assemblée générale.

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 3. — Les vice-présidents secondent le président dont ils reçoivent les délégations destinées à assurer le bon fonctionnement des services. Ils peuvent être appelés à le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 2. — Le secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux des assemblées générales. Le service de la correspondance et des convocations est assuré par un secrétariat administratif sous la surveillance et la responsabilité du président ou de son délégué.

Article 1. — Le trésorier présente la situation établie par l'expert-comptable à chaque réunion du conseil ainsi qu'à l'assemblée générale et présente un projet de budget pour l'année suivante.

Article 10. — Le congrès d'été est une assemblée d'étude, qui examine les questions devant figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire, réunie chaque année à Paris.

Article 9. — Seules sont inscrites à l'ordre du jour et discutées par l'Assemblée Générale les questions étudiées et présentées par le conseil et celles soumises par les fédérations.

Article 8. — La liste des propositions et des vœux doit être envoyée aux fédérations un mois au moins avant l'assemblée générale avec les rapports concernant les propositions.

Article 7. — Toute proposition non prise en considération par l'assemblée générale ne sera plus présentée avant deux ans, sauf preuves de circonstances nouvelles.

Article 6. — Les décisions prises en assemblées générales sont immédiatement applicables, sauf si elles sont soumises à l'approbation préalable des pouvoirs publics.

Article 5. — Le délégué désigné par chaque fédération affiliée aura droit, lors des votes à bulletin secret à l'assemblée générale au même nombre de voix qu'il représente de sociétés en règle avec la Confédération.

Article 4. — Pour s'affilier à la C.M.F., les fédérations doivent adresser au Président une demande écrite accompagnée de la liste certifiée exacte de leurs sociétés adhérentes. Chaque fédération devra, en outre, indiquer sur sa demande le nom de son Président, son siège social, le numéro de sa déclaration conforme à la loi du 1er juillet 1901, ainsi que la date du Journal Officiel ayant publié cette déclaration.

Article 3. — L'admission à la Confédération fera ensuite l'objet d'une décision du conseil d'administration sanctionnée par l'assemblée générale.

Article 2. — La cotisation annuelle sera recouvrée dans le courant du quatrième trimestre de l'année civile pour l'année budgétaire qui suit et qui s'échelonnera du 1er janvier au 31 décembre.

Article 1. — Les fédérations doivent envoyer avant le 1er janvier au secrétariat la liste nominative, par départements, de leurs sociétés adhérentes à jour de leur cotisation.

Article 4. — Toute démission doit être adressée par écrit avant le 30 septembre. Passé cette date, la cotisation est due pour l'année suivante. Elle sera perçue par les voies de droit. Exception pour les membres honoraires.

Article 3. — Les fédérations qui cessent d'appartenir à la Confédération ne peuvent, en aucun cas exiger le remboursement des sommes versées par elles.

Article 2. — Toute démission doit être adressée par écrit avant le 30 septembre. Passé cette date, la cotisation est due pour l'année suivante. Elle sera perçue par les voies de droit. Exception pour les membres honoraires.

Article 1. — Les fédérations qui cessent d'appartenir à la Confédération ne peuvent, en aucun cas exiger le remboursement des sommes versées par elles.

REGLEMENT INTERIEUR

TEXTE NOUVEAU

Approuvé par le ministère de l'Intérieur

le 2 décembre 1976

FONCTIONS ADMINISTRATIVES

Article 5. — Le président est le représentant officiel de la Confédération. Il préside les assemblées et les séances du conseil d'administration. Il veille à l'observation des statuts et du règlement intérieur. Possède les pouvoirs auprès des Banques, chèques postaux, P.T.T., Caisse d'épargne, etc. pour assurer le fonctionnement des services de la C.M.F. et les opérations courantes s'y rapportant.

Article 6. — Les convocations doivent parvenir aux membres du conseil ou à ceux de l'assemblée au moins 15 jours avant la date de la réunion et relater l'ordre du jour de la séance.

Article 7. — Le bureau ne correspond qu'avec les représentants des fédérations. Toute demande, toute proposition, toute réclamation, tout communiqué émanant d'une société musicale doit parvenir au secrétariat par l'intermédiaire de sa fédération qui formulera à l'appui un avis motivé. Les réponses seront transmises par la voie inverse.

ASSEMBLEES

Article 8. — Le congrès d'été est une assemblée d'étude, qui examine les questions devant figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire, réunie chaque année à Paris.

Article 9. — Seules sont inscrites à l'ordre du jour et discutées par l'Assemblée Générale les questions étudiées et présentées par le conseil et celles soumises par les fédérations.

Article 10. — Le délégué désigné par chaque fédération affiliée aura droit, lors des votes à bulletin secret à l'assemblée générale au même nombre de voix qu'il représente de sociétés en règle avec la Confédération.

Article 11. — Les décisions prises en assemblées générales sont immédiatement applicables, sauf si elles sont soumises à l'approbation préalable des pouvoirs publics.

Article 12. — Toute proposition non prise en considération par l'assemblée générale ne sera plus présentée avant deux ans, sauf preuves de circonstances nouvelles.

Article 13. — Les fédérations qui cessent d'appartenir à la Confédération ne peuvent, en aucun cas exiger le remboursement des sommes versées par elles.

Article 14. — Les fédérations qui cessent d'appartenir à la Confédération ne peuvent, en aucun cas exiger le remboursement des sommes versées par elles.

Pour les Sociétés de Musique voyageant avec leur autocar

S. C. T. T. V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose un séjour à PARIS de deux jours avec visite de Paris et de Versailles, avec guide, tour sur la Seine en bateaux-mouches, hôtel et repas Possibilité d'organiser une soirée au théâtre sur demande. Au prix de 127 F par personne (groupe de 40 personnes minimum).

Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75008 PARIS — Lic. 183 — Tél. 522.83.37

PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 6 F la ligne de 32 lettres, signes ou intervalles + T.V.A. 17,60 %.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence - Ecrire au Journal sous le No... - doivent obligatoirement mettre leur correspondance dans une enveloppe timbrée, sans adresse. Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

La première enveloppe doit être placée dans une seconde enveloppe à l'adresse de la C.M.F. (journal No...), 121, rue La Fayette - 75010 PARIS.

OFFRES D'EMPLOIS

■ Batterie-Fanfare en pleine expansion, cherche MONITEUR DE CLAIRONS, CORS et TROMPETTES pour secondar le Directeur. Possibilités de logement et d'emploi « Régleur sur presse, Ajusteur-outilleur, Fraiseur, Tourneur ». S'adr. à M. André GIGOS, Directeur de la Batterie-Fanfare Beaucourtoise, 33, Cité Pierre-Japy, 90500 BEAUCOURT.

■ Ville d'OYONNAX 01100, 25.000 habitants, recrute PAR CONCOURS, DIRECTEUR pour création et mise en place Ecole de Musique et de Danse. Adr. candidature avec C.V. complet et prétentions pour le 15 mai à M. CHAVANNE, maire d'OYONNAX 01100

■ L'Harmonie de VIC-FEZEN-SAC (Gers) ch. Directeur Harmonie et Ecole de Musique. S'adres. à M. Paul GUIN, VIC-FEZENSAC 32190.

■ Ville de SAINT-VALERY-EN-CAUX (Seine-Maritime), 3.500 habitants, bord de mer, recrute Chef de Musique à temps complet pour direction Harmonie Municipale et création d'une Ecole de Musique. Remunération suivant indice statutaire. Logement à titre onéreux. Faire offres au Secrétariat Général, Hôtel de Ville, 16460 ST-VALERY-EN-CAUX.

■ Mairie de VINAY (38470), 3.300 habit., recherche Chef de cuivre pour diriger harmonie et Musique de préférence spécialiste batterie, faire cours aux élèves de la Société et cours aux écoles. Adr. candidature et préférences à Mairie de VINAY 38470.

■ Harmonie Municipale grande ville Normandie rech. Tambour-Major pour former tambours et clairons et diriger Batterie-Fanfare. Possibilité d'emploi au Conservatoire Municipal. Cours de Solfège. Ecr. journ. s/N° 355.

■ Ville PAIMBOEUF 4000 h. — 10 km de la mer, recherche Directeur pour Harmonie et Ecole de Musique. Ecr. références et prétentions à M. le Président de l'Harmonie, 1, Allée des Tilleuls 44560 PAIMBOEUF.

DIVERS

■ COURS D'HARMONIE Classique et pratique par correspondance en 40 fascicules, Ecr. pour renseignements : M. R. SALMON, 13, rue d'Hauteville, 75010 PARIS.

■ SOLFÈGE, CULTURE de l'O. REILLE. Transposition, Théorie, Lecture, Cours par correspondance D.C., sans vous déplacer. Méthode rapide. 50 F mensuel. Ecr. au journal s/N° 351.

■ Cède Atelier 55 m2 très clair, tout équipé pour la fabrication et réparation d'instruments de Musique à vent. Loyer modéré. Tél. 636.64.78 - 636.69.69.

■ Musique Municipale et des Sapeurs-Pompiers de BISCHWILLER dans le départ. du Bas-Rhin, forte de 63 membres (Harmonie et Clique) aimerait se produire mois de septembre dans province (Normandie, Bretagne) de préférence. Les Sociétés ou Municipalités intéressées sont priées de prendre contact avec M. FUHRER Gérard, Secrétaire de la Musique Municipale et des Sapeurs-Pompiers de BISCHWILLER, mairie de 67240 BISCHWILLER.

■ Harmonisation, Mise en notes à partir de bandes. Transcriptions pour ensemble cuivre ou Bois. Folklore, genre classique. Ecr. M. Marcel HAVET, 34, rue Lucien-Jeannin, LA GARENNE-COLOMBES 92250.

DEMANDES D'EMPLOIS

■ Chef de Musique. Professeur, cherche pour rentrée des classes, au début juillet pour Direction, emploi de Direction, ou création Harmonie ou Fanfare et Professeur Ecole ou Lycée. Possède tous les diplômes requis pour l'emploi. Agé de 54 ans, veuf. De préférence Sud-Est ou Sud-Ouest. Ecr. journal s/N° 346.

■ Directeur Ecole de Musique, actuellement en activité. Ex-s/Off. Musicien, prix Conservatoire National, rech. région Indifférente pour rentrée sept. 1977. Direction Ecole Municipale de Musique, ville 8.000 à 20.000 hab. conjointement direction Harmonie ou Orchestre à cordes. Ecr. au journal s/N° 347.

■ Jeune Directeur Ecole de Musique et Harmonie Municipales, cause santé enfant, cherche mutation Sud-Loire. Etude toutes propositions. Ecr. au journal s/N° 348

■ CADRE MUS. MIL. RETRAITÉ, Chef diplômé C.M.F., 1er Prix Conserv. longue expérience Direction et Enseignement SOLF. SUP. plus enseign. MARTENOT, Guitare, Flûte à Bec, Chorale, Cello, Basse, Musique Chambre, cherche Direction Sté ou Ecole, étud. ou autres propositions pour septembre 1977. Ecr. journ. s/N° 349.

■ Excellent clarin. ch. emploi garde-champêtre ou similit. ou faire proposition. Ecr. journ. s/N° 352

■ Chef de Musique, Professeur, 1er prix de Conservatoire, cherche emploi de Directeur Harmonie, direction école de musique. Ecr. au journ. s/N° 353.

■ Trompettiste Soliste de la Radio, membre du jury conservatoire Paris recherche Direction Ecole de Musique et Harmonie. Préfér. ouest ou sud-ouest. Ecrire au journal s/N° 354.

■ Professeurs de Flûte et Solfège (1er Prix Conservatoire) recherchent emplois temps complet dans Ecoles Municipales de Musique. S'adr. M. Guy FOUCAT, 86, rue d'Auron, 18000 BOURGES

OCCASIONS

■ Vends CLARINETTE SI b LA, plus étui justesse, homogénéité, sonorité. Très bon état. Ecr. journ. s/N° 350.

■ Recherche tous instruments de musique. M. TUVÉRI René, 123, rue Belliard, 75018 PARIS. Tél. 606.21.01.

■ A vendre répertoire Chorale d'Hommes. 56 chœurs à quatre voix, 10 à 3 voix. Liste sur demande, le tout 300 F. S'adr. à M. le Secrétaire de la Chorale des Cheminots, Gare de 79100 THOUARS.

■ A vendre : Uniformes de musique, vestes et pantalons bleus, bon état. S'adr. Harmonie Municipale 74100 ANNEMASSE.

CONCOURS

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
VILLE D'AIX-LES-BAINS
AVIS DE CONCOURS
portant recrutement sur épreuves
d'un PROFESSEUR
DE VIOLONCELLE

au Conservatoire Municipal de Musique et d'Art Dramatique, Ecole agréée par le Secrétariat d'Etat à la Culture.

Date : vendredi 1er juillet 1977.
Lieu : Conservatoire Municipal de Musique, 2, rue Lamartine, 73100 AIX-LES-BAINS.

Dépôts de candidatures : avant le 20 JUIN 1977. Délai de rigueur.

Situation : employé municipal titulaire, après stage obligatoire. Echelle de traitement : 9 échelons. Indices bruts : 300-585. Horaire hebdomadaire : 18 heures.

Renseignements : M. le Directeur du Conservatoire, 2, rue Lamartine, 73100 AIX-LES-BAINS, (tél. (79) 35.09.42.

■ Un concours sur épreuves est ouvert à la mairie de NIORT (Deux-Sèvres), en vue du recrutement d'un PROFESSEUR DE FLUTE TRAVESIERE (échelle indiciaire brute 300-685). Les dossiers de candidature comprenant : une demande de participation au concours complétée d'un curriculum vitae — Une fiche individuelle ou familiale d'état civil. — Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois. — Une copie certifiée conforme des diplômes et références devront être déposés au Bureau d'Accueil de l'Hôtel de Ville de NIORT (79000) au plus tard le 3 juin 1977.

■ Ville de LAVAL (Mayenne) recrute par concours sur titres pour son Ecole Municipale de Musique un professeur de Clarinette, à temps complet. Adresser candidature et curriculum vitae à M. le Maire 53017 Marie de LAVAL avant le 25 juin 1977.

MUSIQUE MILITAIRE

■ Fanfare 2ème Région Aérienne, recrute musiciens engagés aide-spécialistes pour une durée de 18 mois à 4 ans (contrats renouvelables) jouant : tambour, clairon, trompette d'harmonie, cor, bugle, saxophone, cor, trombone, saxhorns, basse, contrebasse. Après la durée légale du Service National, les musiciens reçoivent une solde mensuelle de 2.300 F (grade de caporal-chef). Facilités pour suivre les cours des Conservatoires (Chartres et Paris). Ecrire au Lieutenant-Chef de musique DELLI, Fanfare 2ème Région Aérienne, Base Aérienne 122 - 28018 CHARTRES-CEDEX.

Gérard BILLAUDOT
14, rue de l'Echiquier
75010 PARIS
Vient d'éditer
d'André AMELLER
PETITE SUITE

Cette œuvre conçue pour la Jeunesse est de forme et de style classiques, trois mouvements la composent : prélude, sarabande et bourrée. L'orchestration en est simple, voilons (1 seule partie) alto, celli et contrebasse et un seul instrument de l'harmonie : flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette et triangle et timbales. Sa durée est d'environ 40 minutes.

ALPHONSE LEDUC

représente exclusivement pour la France
les fonds d'édition réputés

KING **SIKORSKI**
(Boston - U.S.A.) (Hambourg - R.F.A.)

Toute la musique baroque et moderne pour ensembles de cuivres, du trio aux ensembles importants (Palestrina, Monteverdi, Corelli, Hummel, Bach, Pezel, Purcell, etc...).

Réputé notamment pour ses collections de musique ancienne et moderne pour guitare, flûte à bec, orgue électrique, etc..., et sa musique pour piano des grands compositeurs russes, notamment contemporains.

Chez votre fournisseur ou chez nous
Demandez nos catalogues KING et SIKORSKI
et venez consulter la musique

175, rue St-Honoré, 75040 PARIS Cedex 01
260,62-67, 260-48-61, 260-65-26

VIENT DE PARAITRE

AUX PUBLICATIONS MUSICALES MARITIMES
B.P. N° 10 — 17320 MARENNES

Nos retrouvailles (pour ensemble de clarinettes)
Jeux en coulisse (trio pour trombones)
Sax's carillon sur une portée (pour saxophones)
Fantaisie francophone (folklore canadien)
Francoucka (fantaisie tzigane pour clarinette)
Corazon Andaluz et mina calé (pasos)
Béanquita et Maitea (valse espagnole)
Marquissette, Après les Cimes, Amis et Saintonge, La Charentaise, La Tuffenne (marchés)

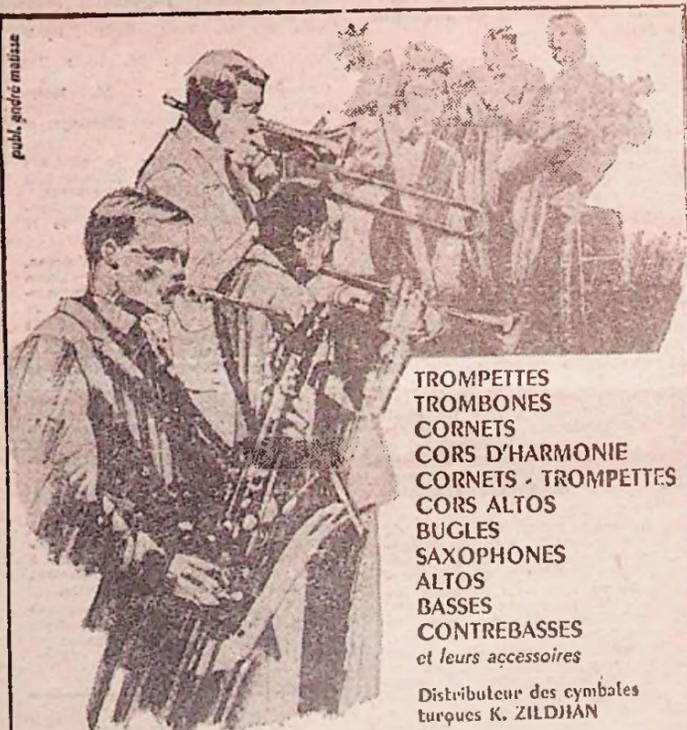
Deux compositions de Carlo Gilbert LAYENS pour Harmonies Fanfares et Symphonique

SUR UNE PORTEE

Mélodie aux multiples combinaisons
VEILLÉE DE NOVEMBRE
Spécial mystique pour clarinette solo

STAGE ORGANISE PAR LA C.I.S.P.M. du 13 au 20 août 1977 :
Flûte : Albert EHRMANN ; cor : M. BELLAGAMBA ; hautbois : Marc DONDEYNE ; saxophone-

alto : J.-M. LONDEIX ; tuba-saxhorn : P. POULOT.
Réservé aux candidats de bonne force, moyenne et supérieure. Se faire inscrire au plus tôt.



TROMPETTES
TROMBONES
CORNETS
CORS D'HARMONIE
CORNETS - TROMPETTES
CORS ALTOS
BUGLES
SAXOPHONES
ALTOS
BASSES
CONTREBASSES
et leurs accessoires

Distributeur des cymbales turques K. ZILDJIAN

Antoine Courtois
Paris

instruments de qualité artistique
8 RUE DE NANCY - PARIS 10° - TÉL. 607.77.85

AVANT DE FAIRE REALISER VOS DISQUES
Pressage - Report de bandes - Prises de son
Vous devez demander notre documentation

SONOTEC

244, Rue Béranger, 80000 AMIENS
Tél. (22) 92-26-47 - 91-38-62

CONSORTIUM MUSICAL

Éditions COMBRE (ex-Philippo)

24, boulevard Poissonnière, 75009 PARIS
Tél. 824-89-24 - 246-52-22

VIOLON : ENSEIGNEMENT

- MAZAS-FOURNIER : Méthode de Violon.
- MAZAS-PESTEL : Méthode de Violon.
- MAZAS-DANIEL : Méthode de Violon en 4 parties.
- MAZAS-CANDELA : Méthode de Violon.
- MAZAS : Etudes spéciales — Opus 36 No 1.
- MAZAS : Etudes brillantes — Opus 36 No 2.
- MAZAS : Etudes d'artiste — Opus 36 No 3.
- NERINI E. : Les 10 premières leçons.
- NERINI E. : Gammes et arpèges en 3 cahiers.
- NERINI E. : Célèbres exercices techniques.
- NERINI P.E. : Petites études sur des airs connus.
- NERINI P.E. : 20 morceaux-études (1ère et 3e positions).
- NERINI P. : Une heure de technique journalière.
- PARENT A. : Méthode de Violon en 5 volumes.
- PARENT A. : Gymnastique du violon.
- PARENT A. : Exercices journaliers en 3 volumes.
- PARENT A. : Petite vélocité pour violon.
- PARENT A. : 20 études de virtuosité en 4 volumes.
- PESTEL : Etudes d'agilité.
- PESTEL : 36 Etudes de mécanisme en 2 volumes.
- PESTEL : Ecole de la double corde.
- PESTEL : Ecole des positions.
- PESTEL : Gammes et arpèges.
- PESTEL : Les 6 positions (216 exercices).
- PESTEL : Exercices préparatoires à la méthode Mazas.
- THIBAUD E. : Méthode d'après Mazas en 2 volumes.
- THIBAUD E. : Etudes élémentaires en 3 volumes.
- THIBAUD E. : Etudes progressives en 3 volumes.
- THIBAUD E. : Etude de la double corde.
- THIBAUD E. : Gammes et arpèges.
- WIENIAWSKI H. : L'école moderne du Violon.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération. Les textes doivent nous parvenir avant le 5 du mois qui précède l'insertion.

MUSIQUE D'ALSACE

GUEBWILLER

Assemblée générale du Groupement des Sociétés de Musique à Buhl.

Les assises du groupement des sociétés de musique, qui présida M. Paul Langenfeld, se sont tenues dans l'après-midi du dimanche 3 avril 1977 à la salle du Cercle Catholique à Buhl. Cette importante réunion fut ouverte par un petit concert offert par l'Harmonie de Buhl, sous la direction de M. Emile Pfifferling, président de l'Union départementale des Sociétés de Musique.

M. Charles Giersch, maire de la commune et président de la société organisatrice, souhaita à tous une cordiale bienvenue à Buhl, tout en félicitant le comité du groupement pour le travail accompli au cours des dernières années.

Ensuite le président du groupement, M. Paul Langenfeld, ouvrit la réunion en prononçant comme de coutume, un discours d'ouverture dans lequel il mit l'accent sur le rôle de nos sociétés de musique dans les communes, tout en rendant un hommage à tous les musiciens. Il n'oublia pas de remercier le Conseil général, les municipalités et la presse pour leur soutien. Il rendit aussi un dernier hommage aux membres disparus depuis la dernière assemblée générale.

Les différents points de l'ordre du jour furent approuvés par les délégués. Pour l'élection du comité, le président Langenfeld annonça que des postes sont vacants par suite du départ de M. Théo Müller, directeur technique, pour des raisons professionnelles, et du vice-président, M. Henri Mellinger, qui a dû abandonner son poste et aussi celui de directeur des musiques de Bollwiller et de Wuenhelm. Le président rendit un hommage chaleureux à l'ancien vice-président et proposa à l'assemblée de le nommer président d'honneur, ce qui fut fait par acclamation. Le président proposa, selon les nouveaux statuts d'élargir le comité; ses propositions furent acceptées et le nouveau comité se compose comme suit :

Présidents d'honneur : M. Henri Seiller (Issenheim) et M. Henri Mellinger (Bollwiller).
Président : M. Paul Langenfeld (Issenheim).
Vice-présidents : M. Raymond Schellinger (Pulversheim) et M. Bernard Lamey (Osenbach).

1er secrétaire : Mlle Evelyn Busch (Soultz).
2ème secrétaire : M. Maurice Annaheim (Jungholtz).
Trésorier : M. Daniel Kurtz (Lautenbach).
Rapporteur critique : M. Louis Zug (Soultz).
Directeur technique : M. Pierre Schwann (Jungholtz).
Assesseurs : MM. Robert Minninger et Serge Bidar (Réguisheim).

On apprit encore que le concours d'élèves se déroulera une nouvelle fois à Soultz, les 21 et 22 mai prochains. Le festival de musique du groupement se déroulera à Wuenhelm, le 19 juin.

A l'occasion des questions diverses, M. Emile Pfifferling, président de l'Union départementale, fit un exposé remarquable sur le problème de la fiscalité et de la SACEM. L'orateur expliqua d'une manière claire les droits de chaque société. M. Pfifferling trouve injuste le paiement des fameuses vignettes de l'URSAF que les sociétés sont obligées de payer en organisant des bals avec des orchestres amateurs qui ne pourront jamais profiter de ces paiements. Des démarches seront entreprises pour trouver un accord pour ce problème.

Après l'assemblée générale ordinaire, le président Langenfeld ouvrit une assemblée générale extraordinaire pour l'adoption de nouveaux statuts du groupement. On apporta des changements à quelques paragraphes, puis les nouveaux statuts furent adoptés à l'unanimité.

Il était assez tard quand le président prononça le mot de la fin en souhaitant à tous un bon retour et une année de succès.

CENTRE

VICHY

Première Musicale à Decize. — Un concert de l'harmonie municipale et de la Chorale Mixte.

Les talents ne manquent pas, même s'ils passent par trop inaperçus, dans la

ville de Saint-Just et l'idée des responsables de l'Harmonie municipale et de la Chorale Mixte de Decize de donner un concert ensemble avait été accueillie avec enthousiasme par les membres des deux phalanges.

Un long travail de répétition a permis une éclatante interprétation, le dimanche 20 février dernier, sous les voûtes de l'église Saint-Aré, qui devient au fil des années le rendez-vous des mélomanes decizois. Il faut dire que l'acoustique du sanctuaire convient de manière parfaite à ce genre de manifestation.

Un parterre très fourni a écouté ce concert d'un nouveau genre que l'on peut qualifier de « première » et que l'on aimerait goûter à intervalles réguliers.

A la tête de l'Harmonie municipale depuis moins d'un an, M. Robert Duthoit a su donner un nouveau style à celle-ci, en étoffant son répertoire et en utilisant au mieux les compétences de ses musiciens. Cela a donné, dimanche après-midi, un programme copieux composé de « Marche Militaire », de Franz Schubert ; « Au Pays Lorrain », ouverture de Guillaume Balay ; Adagio extrait de « Ave Verum », de Mozart ; Intermozzo extrait de « Cavalleria Rusticana » de Pietro Mascagni ; « L'Hymne à la Nuit », de Jean-Philippe Rameau ; « Le Calife de Bagdad », de Boieldieu, et « La Marche des Prêtres d'Athalie », de Mendelssohn.

Les interprétations de l'Harmonie ont été d'une extrême densité et d'un épanouissement subtil, avec une grande finesse du trait. Les œuvres de Mozart et de Rameau ont permis d'établir une complicité empreinte de douceur entre les musiciens et les chanteurs, tandis que la « Marche des Prêtres d'Athalie » permettait à l'abbé Mouchout, au grand orgue de l'église, de donner le contrepoint à l'Harmonie.

Monsieur Gérard, maire de Decize et président de l'Harmonie municipale, assistait à ce concert remarquable. Au cours d'un bref extrait, il annonçait à l'auditoire et aux exécutants que Monsieur Robert Duthoit venait d'être nommé chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques. Une salve d'applaudissements saluait alors le nouveau récipiendaire.

FRANCHE-COMTÉ ET BELFORT

VILLERS-LE-LAC

C'est les 18 et 19 juil. prochains qu'auront lieu les festivités du centenaire de la Fanfare « La Fraternité » sous la présidence effective de M. Vriez, président fédéral. Le 18, grande soirée dansante et de variétés, avec la formation des 14 musiciens mosellans « Edelweis ». Le lendemain, journée officielle, 12 h. : salle des fêtes, banquet auquel assisteront les principales personnalités, délégations des sociétés, etc. A 14 h. 30, défilé ; à 15 h., concerts par l'Union et Progrès, Harmonie de Villers-le-Lac, la Fanfare des Grenets (Suisse), l'Harmonie Municipale de Marteau, les Sociétés Musicales les Fins, Le Russey, et le grand concert de 140 musiciens groupés, sous la direction de M. P. Vuillemin. Un repas amical terminera dignement ce centenaire. Ces 2 journées auront lieu sous chapiteau géant. Tous les amateurs de musique sont cordialement invités.

AUDINCOURT

Concerts du fil du Doubs...

L'Harmonie Municipale d'Audincourt, la Démocratie d'Charquemont et la Fraternité de Villers-le-Lac ont un même chef : Pierre Vuillemin, trésorier de la Fédération Musicale de Franche-Comté et du Territoire de Belfort.

L'idée de préparer et exécuter un concert en commun a pris naissance en 1975 pour se concrétiser en 1976, année de la préparation, et en 1977 année de l'interprétation.

Ainsi 130 musiciens ont voulu vivre une aventure passionnante et enrichissante et présenter une manifestation à la fois culturelle et populaire. Avec cœur, pendant de longs mois, ils ont travaillé, séparément d'abord, puis ensemble au cours de plusieurs répétitions générales, pour présenter un programme de choix ; celui-ci se compose de trois parties.

Pour débiter trois pas redoublés : Alsace-Lorraine, Le Grenadier du Caucase et la Marche de la 2ème DB.

Une partie symphonique permettra d'apprécier l'Ouverture du Barbier de Séville, de Rossini ; une Fantaisie sur Tannhäuser, de Richard Wagner ; la Grande Porte de Kiev, de Moussorsky, et Finlandia, poème symphonique de Jean Sibelius.

La troisième partie sera consacrée aux variétés, avec American Patrol, Tiger Rag, Vieux Camarade et Rimbaltzello.

Les concerts auront lieu à Audincourt le 14 mai 1977, Le Russey le 19 mai, Charquemont le 11 juin, Villers-le-Lac le 19 juin et Besançon le 25 juin.

Invités à Paris les trois sociétés donneront un dernier concert dans les jardins du Luxembourg à Pentecôte 1978.

ILE-DE-FRANCE

ANTONY

Un nouveau concert jumelé

Devant un public nombreux et en présence de Monsieur le Commandant honoraire Jules Sauter Collety, président

de la Confédération Musicale de France, et de M. Paul Pin, président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ile-de-France, Antony présentait, le dimanche 27 mars, deux formations musicales.

Fidèle à la mission qu'il s'est donnée et qui mérite le plus grand respect, Marcel Naulais présentait et dirigeait successivement l'Harmonie municipale et l'Orchestre d'Harmonie du Conservatoire.

Si ce concert s'était donné pour nom de « Concert de Printemps », ce terme prenait valeur de symbole, au regard des promesses qu'il engendrait pour la maison musicale à Antony.

Associée à la batterie-tanfare du Conservatoire, l'Harmonie municipale ouvrait le spectacle avec l'interprétation de la « Marche Consulaire à Marengo ». Suivait l'ouverture de « Barbier de Séville », dans laquelle on retrouvait l'écriture et l'esprit de Rossini. Dans la Valse au cornet et Didier Sellier à la flûte apportaient la réverie, imprégnée de fraîcheur et de sensibilité. Et c'était le moment du charme, de la légèreté et de la volupté : le « Ballet de Faust », de Ch. Gounod, interprété tout en nuances, provoquait l'admiration.

Et c'était l'arrivée de l'Orchestre des Jeunes que Marcel Naulais forme et prépare avec gentillesse, mais aussi avec fermeté. Chez ces jeunes, la timidité n'est pas de mise et les attaques sont formos. « Prélude et Fugue » (Fercobaldi) et « Gammes Variations » (Paul Bonneau) ont brillamment enlevés et c'est le début d'une surprise.

Un nouveau chef apparaît : 10 ans, Olivier Guion dirige le « Premier Concerto Brandebourgeois » qu'il a lui-même transcrit. Comme un maître chevronné, il possède l'œuvre qu'il dirige sans conducteur. La gestique est sobre, élégante et précise. Claude Lefebvre à la flûte, Philippe Leloup à la clarinette et Philippe Monnier au basson sont les solistes de ce concerto.

Et l'orchestre reprend sous la direction de Marcel Naulais. « Forever and Ever », magnifiquement rehaussé par la trompette de Philippe Cerneau, donne l'ambiance, immédiatement poursuivie par l'interprétation de « Empire State Building », qui termine le programme dans l'euphorie du puits de trombones.

Heures heureuses pour la musique et heures d'espoir pour sa continuité à Antony.

MIDI

LAVELANET

Distinctions honorifiques

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que M. L. Bounhoure, directeur du Coq Lavelanétien, vient de recevoir la médaille d'honneur en argent de l'Étoile Civique, pour son dévouement désintéressé et sa collaboration assidue aux œuvres civiques, tandis que M. H. Bigou, président de la même Société, recevait la médaille de bronze de l'Étoile Civique pour le même motif, par décision du Conseil Supérieur de l'Étoile Civique en date du 28 janvier 1977.

Ces deux témoignages de satisfaction, amplement mérités par ces deux personnalités de la musique, ont été accueillis avec joie par la population lavelanétienne et davantage encore par les membres dirigeants et exécutants du Coq Lavelanétien.

Le président fédéral, les membres du bureau fédéral, le président de l'U.D. du département de l'Ariège et les musiciens et dirigeants des Sociétés musicales de ce département adressent toutes leurs sympathiques félicitations à ces heureux récipiendaires ainsi qu'à leurs familles.

BEZIERS

La Lyre Biterroise offre un concert à ses membres honoraires.

La Lyre Biterroise a offert un concert à ses membres honoraires, le 25 mars 1977, au Théâtre municipal. Un public nombreux était venu, et nous avons noté au premier rang, la présence de M. Paul Balmigère, député-maire ; de M. R. Portes, secrétaire général de la Fédération du Midi, représentant M. A. Sarzi, président fédéral ; M. Mieschamp, trésorier général ; le Dr Favler, président de l'Union Musicale de Cazouls-lès-Béziers ; M. Capman, d'Ouveillan, ainsi que d'autres membres de Sociétés musicales.

Sur la scène, les musiciens de la Lyre, dans une tenue impeccable et sous la direction de Léon Collet, interprétèrent un pas-doble : « Oïé Béziers », où les cuivres répandaient aux chaleureuses clameurs des bois. M. Collet a réussi une composition digne de notre Béziers. L'ouverture des « Noces de Figaro » fut exprimée avec application, de même que les deux extraits de « Ballet de Coppélia », de Léo Delibes. « Les Trois Amis », de L. Collet, œuvre connue grâce à l'émission « Les Musiciens du Soir », où les solistes MM. Maurice Coste, Robert Ganilard et André Galy, trompettes en mains, firent savourer cette partition composée à leur intention. Avec les ballets « J.-M. Waselynyck », on apprécia d'abord le jeune Bruno Amilha qui, avec une perfection certaine, exécuta : « Psalme à la Nuit » et « Variation du Tambour ». Mais dans le « Ballet d'Isoline », sur l'agréable musique de Messager, il fut un meneur pour les six ballerines du Théâtre du Midi : Mlles Grassillour, P. Borreda, H. Dipane, M. Kanou, L. Martinez et B. Sanchez. Colles-ci évoluèrent gracieusement, entourant leur professeur Mme Marysa Pujols et son partenaire J.-M. Waselynyck. Ce couple avait auparavant dansé « Don Quichotte », une chorégraphie de Marius Petipa sur une partition de Mikas.

Les membres de la Lyre Biterroise renaissent leurs places et le programme débutait sur une nouveauté : l'ensemble de cuivres composé de cinq trompettes, trois cors, autant de trombones et un

bass. Aux accents de la « Marche Triomphale » de Lullu, succédèrent les rythmes martiaux de « La Péri », de P. Dukas. L'ouverture de Rossini « L'Italienne à Alger » nous a donné l'envie de l'entendre à nouveau. « Blanche-Neige et les Sept Nains » permettait de retrouver les airs du film de Walt Disney et le concert s'achevait avec une fantaisie de jazz superbement exécutée : « Modern Story » de J.-A. Daigneux.

Qu'il nous soit permis en terminant de féliciter l'ensemble des musiciens de la Lyre, ainsi que leur directeur M. L. Collet. Nos félicitations à M. Minotte qui présente avec humour et compétence le programme. Nous manquons à notre devoir si nos félicitations n'allaient aussi à M. André Galy, qui a été la cheville ouvrière de la préparation de ce concert que nous souhaitons vivement entendre à nouveau.

R. PORTES,
Secrétaire Général
de la Fédération du Midi.

SAINT-PARGOIRE

Le dimanche 5 mars, le Réveil de Pargoire honorait son président M. P. Audran pour fêter ses 30 ans de présence à la tête de la Société. De 10 h. 30, les membres du bureau recevaient dans la salle des répétitions les autorités et leurs invités.

Au cours de l'office religieux, la Fanfare exécuta un morceau de circonstance sous la direction de M. J. Folcher.

Puis la Fanfare joua un pas-redoublé jusqu'à la mairie, où devait se dérouler la manifestation, en présence de M. le Maire, de M. le Curé et de la population venue honorer le Réveil et son Président. M. René Portes, secrétaire général de la Fédération, représentait M. Sarzi, président fédéral, et remit à divers membres du Réveil des distinctions de la Fédération et de la C.M.F.

Avant de clôturer cette remise de récompenses, le secrétaire général, après avoir rendu hommage au président P. Audran, épingla sur sa poitrine, au nom du président de la Confédération Musicale de France, la médaille d'or en signe de reconnaissance et lui remit une lettre de félicitations du président fédéral.

M. le Maire, en son nom et en celui du conseil municipal, félicita le président Audran qui était fier de posséder dans sa commune une fanfare aussi vivante et souhada longue vie au Réveil. Il invita ensuite les officiels et les membres de la Société à un apéritif d'honneur.

L'ensemble des sociétaires et des invités se retrouvèrent au restaurant « Janot » où un succulent repas fut servi. Au dessert, il appartenait à M. Garlan de retracer tout ce qu'a fait M. Audran pour les Sociétés depuis 30 ans. M. Folcher, directeur musical du Réveil, dit ses remerciements et ses félicitations au président et fut un mot aimable pour les membres du Réveil qu'il félicita pour leur tenue et le sérieux des répétitions ; il les assura de sa reconnaissance en leur disant un grand merci pour le cadeau qu'il avait reçu, au nom de tous, du doyen de la Société.

Il appartenait à M. R. Portes, secrétaire général de la Fédération du Midi, de prononcer l'éloge de M. Audran. Après avoir excusé M. Sarzi, président fédéral, retenu à Marbonne, le secrétaire général se félicita d'être présent à cette fête de famille. Il souligna l'activité de M. Audran en tant que vice-président de l'Hérault, zone A, au sein de la Fédération. Il insista surtout sur le caractère de M. P. Audran, toujours prêt à rendre service et faisant tout ce qui est en son pouvoir pour la musique.

Le secrétaire général termina son allocution en félicitant les jeunes qu'il avait eu l'honneur de décorer le matin et leur souhaita de rester très longtemps à la Société en citant comme exemple le doyen de la Société qui, malgré son âge, tient encore sa place dans la Fanfare.

C'est dans la joie, l'amitié et la chanson que se termina cette magnifique journée à l'honneur du président Audran et du Réveil de Saint-Pargoire.

Le Secrétaire Général,
R. PORTES.

NORMANDIE

MEMENTO

- JEUDI 19 MAI (Ascension) à Vire : Concours des Sociétés d'Accordéons.
- SAMEDI 7 MAI, à 21 h., Le Havre (Théâtre de l'Hôtel de Ville) : Stéphane Grappelli.
- MARDI 10 MAI, à Caen : Orchestre de Chambre de Caen (Solistes : Billard et Azais, pianistes).
- MERCREDI 11 MAI, à 21 h., à Dreux : Concert par la Lyre Druidique et l'Ensemble Vocal de Dreux.
- LUNDI 16 MAI, 21 h., à Ezy : Concert par la Lyre Druidique et l'Ensemble Vocal de Dreux.
- MARDI 17 et MERCREDI 18 MAI, 21 h., à Caen (Théâtre Municipal) : « La Belle Hélène » d'Offenbach.

BAYEUX

Mardi 15 mars, comme tous les ans, les élèves du Lycée Alain Chartier ont donné un concert sous la direction de leur professeur M. Baudot. Ce concert était donné sous la présidence de M. Aimé Boudin, Président des Sciences, Arts et Belles Lettres et des Sociétés de Musique.

L'assistance était nombreuse : parents d'élèves, musiciens, mélomanes ; elle était honorée de la présence de M. Le Carpentier, maire et conseiller général.

Le programme était le suivant : « Ode à la Joie », de Beethoven, sur la Poème

de Schiller; « Les Lilas Blancs », de Franz Doelle; « Chant des Iles », folklore hawaïen; « Petit Bouquet », par Aude Sarkady (classe de 4ème); « Comme un petit coquelicot », de Cl. Valéry; « Joli Papillon », de J. Villatet; « Roses blanches de Corfou », de Hadjidakis; « Valse des Fleurs », extrait du Ballet « Casse-Noisette », de Tchaïkovsky; « Roses blanches », de Raiter; Poème de Ronsard, par Daniel Lemonnier (classe de 1ère); « Trio de Fleurs » (1ère audition) de René Bellut; « Petite Fleur », de S. Bechet; « L'important, c'est la Rose », de G. Bécud; et « Fleur de Paris », de H. Bourtyre.

« Chant des Iles » fut particulièrement remarqué; ... Après un dernier adieu, l'« Aloha Oé », quand le bateau lève l'ancre, le passager retire son collier de fleurs, le lance par dessus bord et le suit anxieusement des yeux, pour voir s'il retourne au rivage, car la légende prétend que, dans ce cas, le voyageur reviendra sûrement dans ce paradis terrestre.

A l'entracte, M. Almé Roudil félicita organisateurs et élèves: « Le chant exprime le désir de vivre, la joie et la gaieté. La fleur est la fille du matin, le charme du printemps, la source des parfums ». Il donne ensuite l'emblème de différentes fleurs.

Madame Bail, directrice de l'établissement, explique tous les problèmes que posent, pour les élèves, les professeurs et les parents, la préparation d'un tel concert; il faut que les élèves viennent aux répétitions en plus de la scolarité.

Le tout a été parfaitement réalisé sous la baguette de M. Baudot, qui a entraîné choristes et instrumentistes pour jouer un programme aussi développé.

Le groupe artistique du lycée se produisit dans un décor floral remarquable, avec le parfum de diverses fleurs, roses, lilas, mimosas, primevères, violettes, paquerettes, etc... Ces parfums s'harmonisaient avec les sons de la musique. Chaque morceau était illustré par une composition florale présentée par les charmantes élèves du lycée. Il est permis de dire que ce concert présentait un visage tout à fait particulier et attrayant à la fois.

Ce fut une très belle soirée. Le Lycée de Bayeux est un des rares établissements de France ayant une telle formation: l'« Ecole de Musique contribuant à la formation des musiciens doit aussi être encouragée.

VIRE

Concert de l'Ecole de Musique.

La présentation de l'Ecole de Musique eut lieu le 2 mars dans la salle Polnière. Ce concert traditionnel a pour objet de montrer au public le travail effectué à l'école et ce, en produisant des élèves, mais plus particulièrement ceux des classes préparatoires et élémentaires, c'est-à-dire ceux que l'on n'entend jamais à l'Harmonie.

Ces jeunes élèves se sont ainsi fait entendre tantôt en solo, le plus souvent en petits groupes ou à l'orchestre avec leurs camarades plus âgés. Ce dernier groupement, fort de 47 exécutants d'une moyenne d'âge de 12 ans, comprend à peu près tous les instruments de l'Harmonie. Ses membres se sont astreints à deux répétitions par semaine, plus une répétition quotidienne pendant les vacances. Il est entraîné et dirigé par M. R. Doisart, le sous-chef de musique et encadré par les moniteurs: Mlle M. Blais, responsable de la classe des clarinettes et de celle des guitares; M. J. Méchain, responsable de la classe de piano (à l'orgue électronique) et M. X. de Panthou, responsable des tambours, basses, et pour une part des trompettes. Alternant avec l'orchestre, l'auditoire pu entendre 7 pianistes et une guitariste en solo; des duos de clarinettes, cors, alto, saxophones alto; des trios de saxophones altos, guitares, la classe de trompette (9 exécutants; trois à chaque partie), et un plus classique: flûte, hautbois, cor d'harmonie par les aînés (15 à 17 ans). Mais le clou de la soirée a été, comme toujours, la présentation de la classe d'œuvres musicales, une quinzaine d'enfants de 5 à 7 ans, qui exécutent de petites pièces à l'aide d'un métallophone soprano. Les variations d'accompagnement à la flûte douce étaient exécutées par Mlle M. Blais, animatrice de cette classe avec le chef de musique. Pour terminer la prestation, cette section procéda à l'exécution vocale de « En passant par la Lorraine », avec comme accompagnement un hautbois (le chant) S. Moru, une clarinette (en tierce) J.-M. Malherbe, et 2 guitares (accords) Mlle M. Blais et M. J. Guilfoux.

De son côté, l'orchestre a interprété: « On the road », marche avec batterie de M. Everant; « Sonatine » de Blémant; « Berceuse de Jocelyn » de B. Godard (cor anglais solo: S. Moru, 2ème prix du hautbois du concours Petit); « Le Diadème », fantaisie pour cor d'harmonie (cor solo: B. Piccin, 1er prix de cor au concours Petit 1977); « Villanelle », de Dell'Acqua, pour flûte solo (soliste: Mlle A. Auzonot, 15 ans); « Chanson Hindoue » de Rimsky-Korsakov (saxophone alto solo: S. Lemercier, 11 ans); « Te Deum » de M.-A. Charpentier; « Coucou », valse imitative de J.-E. Jonasson; « Tiroly-Tiroly », marche tyrolienne avec batterie de L. Dolbocq. Bien que cette audition se tint un mercredi soir, alors qu'un match important de l'équipe stépiannoise était retransmis par la télé (ce qui nous priva d'un certain nombre de spectateurs) un public chaleureux évalué à plus de 150 personnes a manifesté sa satisfaction et ses encouragements par des applaudissements nourris, ce qui est toujours un frot stimulant pour nos artistes en herbe.

CLOYES

Travaux du congrès des Sociétés de Musique et Chorales.

Ainsi que nous en avons brièvement rendu compte lundi, l'Union départementale des Sociétés de Musique et Chorales d'Eure-et-Loir a tenu dimanche son congrès annuel à Cloyes. La Société « Les Enfants du Loir » avait eu le soin de préparer cette journée sur le plan

matériel et tous les participants ont été satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé.

Après le mot de bienvenue du président Christian Perrot et la lecture par M. Brouillard, secrétaire, du procès-verbal de l'assemblée de 1976, qui avait eu lieu à Senonches, un certain nombre de questions ont été abordées.

RELATIONS AVEC LA JEUNESSE ET LES SPORTS. — Une entrevue récente du Président fédéral Petit avec le nouveau délégué de la Jeunesse, Sports et Loisirs pour la Région Normandie, a montré que l'on s'acheminait vers une solution possible. M. Péret a indiqué qu'en effet, sur le plan financier, il y a un certain déséquilibre entre les aides qu'on peut attendre des pouvoirs publics suivant les Régions.

INSTRUMENTS. — La Région dispose de ressources permettant aux Sociétés de Musique ou Ecoles de Musique d'être aidées quand elles souhaitent acheter des instruments. Or, à l'appel lancé aux Sociétés adhérentes à l'Union d'Eure-et-Loir, neuf seulement ont répondu, ce qui est trop peu. Il est tout de même intéressant de pouvoir acquérir des instruments à prix réduits, alors pourquoi ne pas saisir l'occasion offerte? Les Sociétés qui ont fait régulièrement la demande seront aidées (il faut pour cela qu'elles aient présenté des élèves l'année précédente et que les questionnaires soient transmis à M. Péret, soit habilité à les adresser ensuite au Président Petit).

RAPPORT FINANCIER. — Détaillé par M. Sébastien, trésorier, le rapport montre la bonne et prudente gestion des fonds de l'Union... qui ne laissent qu'une faible marge de sécurité.

U.R.S.S.A.F. — M. Douvenot (La Loupe) se plaint de la papaverie imposée par l'U.R.S.S.A.F. quand il s'agit, lors d'un bal par exemple, de déclarer la ou les personnes qui apportent leur aide à titre onéreux aux sociétés. Il souhaiterait une formule simplifiée, étant donné qu'il s'agit de cas isolés et exceptionnels. Or actuellement, les responsables de sociétés butent devant des questionnaires compliqués.

M. Maugrain répond que les services de l'U.R.S.S.A.F. sont toujours prêts à aider les intéressés dans la rédaction des imprimés, mais que tout retard dans l'envoi des papiers entraîne une pénalité.

T.V.A. — M. Douvenot s'étonne encore que les Sociétés de Musique ne puissent pas récupérer la T.V.A. Certes, cette taxe a diminué, mais quant au prix d'un instrument il faut ajouter plus de 17 %, cela grève le budget des sociétés qui, on le sait, ne sont pas riches. Il semblerait toutefois qu'on aille vers une amélioration dans ce domaine, mais il ne faut pas faire preuve d'un optimisme trop rapide.

S.A.C.E.M. — M. Messant, délégué de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique pour l'Eure-et-Loir donne des explications intéressantes sur la manière dont son recouvrement des taxes par son service, répondant ainsi à plusieurs questions posées: 1) Il y a lieu de bien différencier les spectacles présentés à titre gratuit, dits manifestations de gratitude (concert avec entrée libre par exemple) et les spectacles payants. Toutefois, dans le premier cas, il convient toujours de faire une déclaration, même si l'exonération doit être accordée.

2) La S.A.C.E.M. a rétrocedé une somme de 3.142 F à l'Union pour achat d'instruments ou de partitions, etc... 3) Les Sociétés organisant des bals doivent bien préciser si ceux-ci sont animés par un orchestre local ou régional, ou par un orchestre professionnel. Le calcul de la retenue est fonction du nombre d'entrées, bien sûr, mais aussi, suivant les cas, des recettes annexes: les deux premiers bals — à but lucratif — bénéficient d'un pourcentage réduit. D'autre part, le bénéfice de réductions, lors d'un bal, est uniquement consenti pour l'achat d'instruments ou pour l'organisation matérielle de la société... mais pas pour un banquet! Cette nuance doit être bien comprise.

ELECTIONS. — MM. Péret, Maugrain, Brouillard, Sébastien et Fargasse veulent leur mandat s'achever. A mains levées, ils sont réélus, aucune autre candidature ne s'étant manifestée.

SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL. — M. Sainso, qui a relevé dans la presse la liste des subventions accordées par le Conseil Général, s'étonne d'y avoir trouvé une somme de 15.000 F allouée aux Centres musicaux ruraux et une de 20.000 F aux Jeunesses Musicales de

France, alors qu'il n'a rien vu pour l'Union des Sociétés de Musique d'Eure-et-Loir.

M. Péret précise que sa demande de 20.000 F a reçu une fin de non recevoir polie et almerait savoir ce que font les Centres musicaux ruraux dont il ignore les activités.

M. Maulny, conseiller général, interrogé, avoue qu'il n'en sait rien non plus, car il ne siège pas dans cette commission, mais qu'il interviendra à l'assemblée départementale pour que l'Union ne soit pas oubliée; que celle-ci compte sur son soutien.

ORCHESTRES JUNIORS. — M. Fargasse a été désigné comme délégué départemental à la Commission Jeunesse créée au sein de la Fédération Musicale de Normandie. Il s'agit d'organiser pour les jeunes des orchestres juniors, des rencontres de ces groupes, des week-ends musicaux, cela sur le plan régional. Comme il faut deux délégués, M. Villette s'engage avec lui.

EXAMENS. — Les dates des examens sont arrêtées comme suit: samedi 14 mai, à Châteaudun, avec Cloyes, Bonneval, Arrou. — Dimanche 15 mai, à Chartres, avec Auneau. — Samedi 21 mai, à Nogent-le-Rotrou. — Samedi 4 juin, à Courville, avec Châteauneuf, Illiers et Baillieu-la-Pin. — Samedi 11 juin, à La Loupe, avec Senonches.

CONGRES 1978. — Il aura lieu à Arrou le 19 février. Le correspondant pour les Sociétés Musicales est M. Lecoin, 59, rue de Châteaudun, à Vovos.

Avant la clôture de l'assemblée, M. Viron, maire de Cloyes, a souhaité la bienvenue aux congressistes et leur a demandé de bien vouloir excuser le manque de confort d'une salle en réfection. Un vin d'honneur a suivi puis, à la salle des fêtes, un déjeuner amical, sous la présidence de M. Maulny, conseiller général.

Deux allocutions ont été prononcées: M. P. Jaboureck s'est réjoui de constater que la quasi-totalité des responsables des Sociétés d'Eure-et-Loir était représentée à ce congrès, montrant ainsi la vitalité de la musique dans notre département.

Il a parlé de la foi des musiciens dans l'avenir des sociétés populaires d'amateurs et aussi du renouveau et de l'essor incontestable de l'art musical dus en grande partie à la saine jeunesse qui a pris le chemin des formations, mais aussi à la présence des femmes et jeunes filles qui ont, à juste titre, pensé qu'elles avaient bien droit à être présentes dans les musiques.

Il a aussi évoqué les difficultés que les sociétés musicales doivent surmonter pour vivre: il est dommage qu'elles n'aient pas droit, comme certaines autres activités dites culturelles, à une plus grande compréhension des pouvoirs publics.

Enfin, il a mis en évidence le rôle des sociétés de musique dans la vie et l'animation d'une cité.

M. R. Maulny a remercié tous les congressistes de leur venue à Cloyes. Il a répété qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir au sein du Conseil Général pour que les sociétés de musique du département aient droit à la place qui leur revient sur le plan de l'animation culturelle, en bénéficiant d'une subvention qui est réellement justifiée.

SAINT-LO

Le concert de printemps de la Musique Municipale.

Pour son Concert de Printemps, cette soirée du 15 mars a vu un public un peu moins nombreux pour répondre à l'appel de la Musique Municipale. Il faut dire que les premiers rôles étaient tenus d'ailleurs à l'occasion des élections municipales.

Néanmoins, les spectateurs présents parmi lesquels on remarquait le Dr Patouas, maire, et quelques conseillers municipaux, n'ont pas eu à le regretter. Le programme choisi débutait par l'ouverture de « Titus », opéra en deux actes de Mozart, composé à la demande de la ville de Prague pour le couronnement de Léopold II comme roi de Bohême. Il se poursuivait par une œuvre d'un tout autre genre, « London Suite », d'Eric Coates, évocation de la capitale anglaise. La première partie s'achevait avec l'ouverture d'« Une Nuit à Venise », de Johann Strauss (Ils) dans laquelle vint se placer un rythme de valse si cher aux membres de cette famille.

C'est par la « Mini Symphonie », spécialement écrite pour harmonie par Serge Lancel, que commençait la deuxième partie. L'auteur est maintenant connu du public Saint-Lois qui a pu apprécier précédemment des œuvres comme « Cap Kennedy » et « Manhattan Symphony ». Le concert se terminait par une musique de ballet de Jacques Ibert, « Diane de Poitiers ». C'est une œuvre moderne qui s'inscrit dans la tradition française par son élégance et sa clarté. L'accueil chaleureux du public exprime sa satisfaction et les applaudissements prolongés ne cessèrent qu'avec la reprise du final.

Dans ce concert, la deuxième qu'il dirigeait, Monsieur Gravrand, Directeur du Conservatoire municipal agréé et de la Musique municipale, confirmait ses qualités, faisant ressortir son goût pour le « travail bien fait ».

Le prochain concert est envisagé au début du mois de Juin. Peut-être y entendrons-nous l'Harmonie des Cadets en cours de mise sur pied. Nous en parlerons.

E. L.

LE HAVRE

Concert de gala de l'Harmonie Municipale.

C'est toujours un plaisir d'entendre l'Harmonie Municipale, ces sonorités veloutées ou percussives, tout cet éventail de timbres et de caractères que compose cet orchestre bien particulier. Sous la direction de Claude Decugis, l'Harmonie municipale a donné dimanche au Théâtre de l'Hôtel de Ville, un concert de gala dont le « clou » était la venue du pianiste et compositeur Serge Lancel. Pour cette manifestation brillante de l'ensemble havrais, la salle de l'Hôtel de Ville avait fait le plein de public: un public des dimanches après-midi, où l'on vient en famille, où les jeunes enfants ne sont pas les derniers à applaudir. Bref, une sympathique atmosphère pour un sympathique concert de musique divertissante et colorée.

Serge Lancel, pianiste, Serge Lancel compositeur: le concert était bâti autour de la personnalité aux multiples facettes de cet artiste brillant et de la plus heureuse façon.

En première partie, c'est l'Orchestre Junior, 50 exécutants, qui a le privilège d'interpréter une œuvre de Serge Lancel: Hymne à la musique, puis successivement, au Pays Lorrain, une œuvre de Guillaume Balay; Four contras for wind, de Trevor Ford, et American Folk, Suite de Harold Walters. En seconde partie, l'Harmonie Municipale donna « Parade Concerto » avec un soliste le compositeur lui-même, qui fit preuve au clavier de beaucoup d'aisance et de panache; puis « Ouverture Taxane » et « Manhattan Symphony ». Dans toutes ces pièces, on découvre un musicien classique jamais à court d'idées, et sachant trouver un thème de vive façon. Sous ses airs aimables, c'est une musique fort bien faite, riche, orchestrée et de beaucoup de caractère.

Ce concert facile et agréable est donc l'occasion d'apprécier une fois encore le travail sérieux des musiciens qui, sous la direction de Claude Decugis, abordent un répertoire varié et donnent des interprétations bien articulées et dynamiques. Claude Decugis impose un style sobre, une musicalité fine, qualités qui ne sont pas toujours l'apanage de ce type de formation. On admire le soin avec lequel est détaillée chaque œuvre, particulièrement par l'Orchestre Junior, où les instrumentistes sont plus ou moins novices et n'ont pas grande habitude de la musique d'ensemble.

Le succès du concert de gala de l'Harmonie Municipale allait donc tout autant à la v. leur de l'ensemble bien dirigé par Claude Decugis, qu'à la fringante présence de l'aimable compositeur Serge Lancel.

OISE

CREIL

Concert annuel de l'Harmonie Municipale de Creil.

Comme chaque année au mois de mars, l'Harmonie Municipale de Creil avec ses 110 exécutants et son Ecole

de musique a donné son concert musical et vocal, dans la splendide salle de spectacle du Centre Culturel. Parmi les nombreux public, on remarquait plusieurs personnalités qui honoraient de leur présence cette soirée de gala: MM. Antoine Chanut, maire de Creil; Louis Facenda, maire adjoint; Pillevitch, conseiller municipal, M. Jean Naumann, président de la Fédération Musicale de l'Oise, excusé, était représenté par M. Charles Tronchet, secrétaire archiviste de la Fédération. On notait également la présence de M. André Legros, ancien directeur de l'Harmonie.

L'Harmonie placée sous la baguette de son nouveau et dynamique directeur Pierre Seguin, débuta le concert avec Alsaco et Lorraine, de B. Tavouy; Fanfare et Sorabande, de Boismortier; La maladie d'amour, de J. Revaux.

Puis un ensemble de genre « Bava-rois » Les Hanzy, interpréta quelques morceaux de son répertoire.

Des élèves de l'Ecole de Musique, toujours placés sous la direction de Pierre Seguin, se produisirent avec brio en interprétant le Menuet du Bourgeois Gentilhomme.

Un trio de flûtistes, composé de M. Claude Fleury, professeur, et de deux de ses élèves, Mlle Dominique Marcoux et M. Patrick Burette, interpréta une Sonate en fa pour trois flûtes de J. Bodin de Boismortier.

Puis ce fut au tour de la Chorale des élèves de solfège, placée sous la direction de leur professeur Claude Fleury, de se faire entendre en interprétant: Au Soleil Joyeux, de J. Boyer; Le Chant de l'Aouette, de Mendelssohn, et Chant d'Avril.

Après un court entracte, la Batterie-Fanfare de l'Harmonie, placée sous la direction d'Edmond Foulon, exécuta avec ses quelque 50 exécutants: Roucouvaux, Austerlitz, Les Eclipses, La Diane et Le Rigodon.

C'est l'Harmonie qui clôtura la soirée avec « American Patrol Aragona », de Darling, et « L'Echo de la Rochette », de E. de Wacle. Ce programme très varié allant du classique au moderne fut très apprécié et sanctionné, à juste titre, par de nombreux applaudissements.

Tous les éléments, choristes et instrumentistes, ont indéniablement démontré leurs très bonnes connaissances musicales qui font honneur à la Ville de Creil. Ce sont de brillants résultats dont peuvent s'enorgueillir les dirigeants et professeurs Pierre Seguin, Claude Fleury et Edmond Foulon, qui méritent bien des félicitations pour leur dévouement en faveur de l'art musical amateur populaire.

Orléanais-Berry

M. Félicien PETIT

PROMU OFFICIER

DES PALMES ACCADEMIQUES

C'est en tant que directeur-fondateur de l'école municipale de musique de Saint-Jean-de-Braye créée il y a une quinzaine d'années que M. Félicien Petit vient d'être promu officier dans l'Ordre des Palmes académiques.

Il est également directeur de la Musique municipale de cette ville depuis près de vingt ans.

Avec cette distinction, c'est l'art musical populaire abrysi qui est honoré. Toutes nos félicitations à M. Petit, lequel était chevalier dans ce même ordre depuis vingt ans et qui est titulaire de plusieurs décorations militaires dont la Médaille militaire.

SAINT-MESMIN

Harmonie de la Chappelle-St-Mesmin.

A l'occasion de son assemblée générale qui s'est déroulée le 12 décembre 1976 en présence de M. Henri Petit, trésorier de la Fédération Musicale Orléanaise-Berry, l'Harmonie de la Chappelle-Saint-Mesmin a donné un concert. Au programme, Marche de Babette, Marche des soldats de plomb, Bayrische polka (trombone solo Noël Pilate), Te Deum, Ouverture pour une fête populaire, The Great Festival, Marche Fédérale de l'Orléanais-Berry.

Après ce concert fort applaudi, M. Petit remit des diplômes et des médailles aux musiciens méritants.

Ensuite eut lieu la réunion: le compte rendu moral se résume ainsi: l'Harmonie s'est manifestée 14 fois à l'intérieur de la commune et 7 fois à l'extérieur, plus la participation au concours de Patay le 16 mai. Puis le directeur parla des projets pour l'année: un concert musical le samedi 5 février à la salle des fêtes; un concert à l'église le samedi 16 avril; le concours de Saint-Satur (Cher) le 5 juin. Et pour terminer, il annonça les résultats des examens FMOB et remit les diplômes aux élèves lauréats.

VIERZON - FORGES

En attendant à prochaine saison, les Joyeux Marins (c'est l'uniforme qu'ils avaient revêtu pour la circonstance) ont dignement honoré Sainte-Cécile, leur patronne. Cela débuta par un défilé dans les artères du quartier vierzonnais avant le pot traditionnel au café de l'Eglise et le banquet non moins traditionnel au Berry Nord Hôtel.

MM. Simier et Podolak, conseillers municipaux, représentaient la municipalité à ces agapes que présidaient MM. Edmond Soula, président; Roger Vuillon, directeur, entouré de tous les dirigeants et musiciens de l'Harmonie.

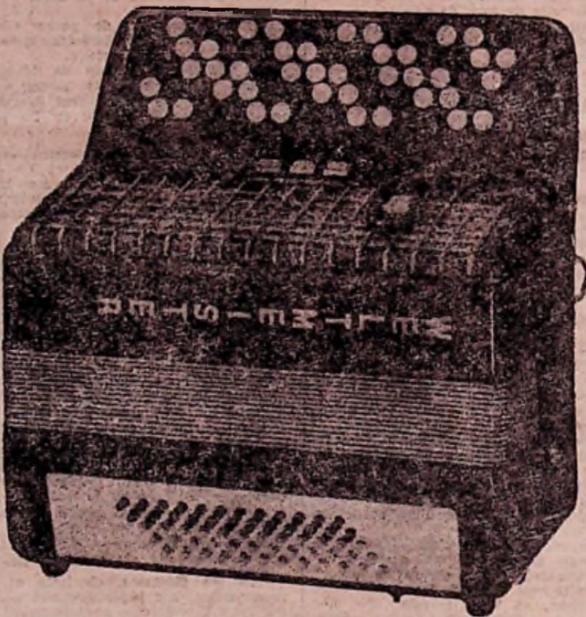
Ce repas fut également l'occasion de rendre hommage aux vieux musiciens de cette sympathique phalange. C'est ainsi que reçurent un transistor pour leur fidélité à leur société, MM. Camille Mion, Eugène Delaître, Robert Serpault et Achille Martin qui comptent respectivement 65, 51, 46 et 35 ans de présence au service de la musique populaire au sein de l'Harmonie des Forges.



LE SEUL INSTRUMENT DE MUSIQUE

AUTONOME - TRANSPORTABLE LÉGER - ÉCONOMIQUE

LE "TOCCATA"



PRIX : 2 500 F

Pour la première fois un accordéon intégral comprenant au clavier main gauche, le système traditionnel plus 3 octaves de Basses chromatiques.

TOUS RENSEIGNEMENTS

PAUL BEUSCHER

25-35, Bd. Beaumarchais 75004 PARIS Tél. 278-09-03

SAINT-FLORENT

L'Harmonie Florentaise a honoré Sainte-Cécile. Cette sympathique réception était placée sous la présidence de M. Roger Boisselet maire et vice-président du Conseil général, président d'honneur de l'Harmonie Florentaise, et de M. Jean Dolatande, président actif de la société.

Après la traditionnelle bienvenue, M. Boisselet et M. Roger, rigneux, chef de musique, eurent l'immense plaisir de remettre à 22 élèves de l'École de musique un diplôme décerné par la Fédération Musicale de l'Orléanais et du Berry aux examens fédéraux du 20 juin dernier.

Ensuite, six musiciens de la Société étaient à leur tour à l'honneur et surpris de recevoir un diplôme ainsi qu'une médaille en récompense des services rendus à la musique.

LIGNIERES

L'Harmonie d. Lignières a dignement fêté sa patronne, Sainte-Cécile. Tout a commencé à 9 h. 30, lorsque les musiciens se sont réunis salle des répétitions. A 11 h., le doyen Souvay a célébré la messe en l'église Notre-Dame de Lignières où l'Harmonie a exécuté les meilleurs morceaux de son répertoire.

A l'issue de la messe eut lieu un défilé en ville, et l'on se retrouva autour de la table du banquet traditionnel, qui se prolongea fort tard dans la soirée.

LE CHATELET

Tous les ans, la Société Philharmonique du Châtelet célèbre avec faste ses festivités dédiées à Sainte-Cécile. Emprisonnés-nous de souligner que le cru 76 ne fut pas inférieur aux années précédentes.

Rendez-vous était pris face à l'ancienne mairie, siège des répétitions. M. Petit, chef de musique, dirigeait ses troupes à Saint-Maximilien où avait lieu la grand-messe traditionnelle, célébrée par M. l'abbé Salmon, curé doyen, qui devait, durant son homélie, souligner les mérites de la grande Sainte et se féliciter de la fidélité de ses adeptes.

Au cours de l'office, la Société Philharmonique et Mme Ponte, à l'orgue, donnèrent dans l'accompagnement de la cérémonie religieuse l'illustration de leur talent, avec notamment les œuvres

de R. Martini : arrangement de l'Ave Maria de Schubert et extrait de « Largo », de Beethoven.

Oui, très belle cérémonie religieuse et parfaite réalisation du programme des festivités. Les Castellinos ont pu, tout à loisir, entendre au cours du défilé l'interprétation d'un répertoire de choix par notre société philharmonique, présidée par M. André Gouineau, maire de notre cité.

Et, pour être conforme aux traditions, la manifestation s'est terminée par un banquet à la salle du Foyer rural, au cours duquel diverses distinctions, bien méritées, ont été remises.

MEHUN

Les membres de la Chorale Jeune-d'Arc ont fêté leur patronne. Tout d'abord, ils se sont retrouvés à l'église Notre-Dame pour assurer les chants de la messe paroissiale célébrée par le chanoine Berthias, curé de la paroisse.

La Chorale, dont la présidente est assurée par M. Ligerot, a, sous la direction de M. Corronne, interprété un beau programme musical. L'harmonium était tenu par Mme Delmarre.

Les fidèles ont pu entendre notamment : « Reconciliez-vous », en chant d'entrée ; « Montre-nous ton amour et viens nous sauver », pour la Prière Universelle ; « Les Mains ouvertes devant toi Seigneur », à l'Offertoire ; « Viens sur la terre », à la Communion ; « J'irai vers la Montagne », à la sortie.

Après l'Evangile, le chanoine Berthias prononça l'homélie, évoquant la vie de celle qui est devenue la patronne des musiciens.

A l'issue de la messe, les choristes se rendirent au café de l'Écu pour un apéritif, puis à l'abbaye pour un repas amical.

MEHUN

Les membres de l'Accordéon-Club de Mehun ont honoré leur patronne. La journée a débuté par une messe célébrée à l'église Notre-Dame par le chanoine Berthias au cours de laquelle un programme musical a permis aux fidèles de prier sur de la belle musique. Les accordéonnistes étaient dirigés par M. Chabot, avec la participation d'Alain Devoir, sous-directeur de la Musique Municipale de Bourges, à la trompette, et Marcel Choleau, sous-directeur de l'association.

A l'issue de la messe, tous se retrouvèrent au restaurant de l'Étoile pour l'apéritif et le banquet. M. Marceau, maire et conseiller général, avait tenu à venir saluer les musiciens.

IVOY-LE-PRE

L'une des plus dynamiques associations d'Ivoy-le-Pré, l'Avenir Musical a fêté sa Sainte patronne. L'abbé Didot célébra la cérémonie religieuse, à laquelle participèrent musicalement les solistes de l'Harmonie-Fanfara.

Au cours du vin d'honneur qui se déroula ensuite à la salle des fêtes, M. de Saporta, maire d'Ivoy, félicita les dirigeants, le président, M. Roger Doucet, le directeur, M. Gevaert, ainsi que les musiciens, pour la vitalité de l'Avenir Musical, qui apporte une animation très appréciée dans la commune.

Après l'apéritif au café Durand, le banquet de Sainte-Cécile rassembla soixante-cinq convives, salle Tigrain, où cette joyeuse journée se termina par un soiré familial et musicale.

BOURGES - S.A.M.P.

Le banquet traditionnel de Sainte-Cécile de la SAMP était placé sous la présidence de M. Lucchini, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports.

C'est dans une excellente ambiance que les Sampistes, leurs familles et leurs invités ont fait honneur au menu. A l'issue du repas, M. Lucchini a remis la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports à M. Jean Millet, directeur de la SAMP. Nous avons annoncé cette distinction méritée dans une précédente édition, mais nous sommes heureux de féliciter à nouveau M. Millet.

Plusieurs autres sociétaires ont reçu, de M. Villatte (pour la Confédération Musicale de France) et de M. Millet (pour la Fédération Musicale de l'Orléanais et du Berry) diverses distinctions honorifiques. Nos félicitations à tous.

BAUGY

C'est dans une excellente ambiance que les musiciens, accompagnés des majorettes, et les pompiers ont fêté ensemble leur patronne respective.

Après l'office religieux, célébré par l'abbé Garot, où quatre morceaux très célèbres furent exécutés avec brio par les musiciens de la Lyre sous la baguette de leur chef, Lucien Bigot, un défilé, ombragé par les majorettes, se forma et parcourut le centre de la cité.

Succédant à une belle démonstration d'ensemble de nos gracieuses représentantes sur le morceau « Vive la piste », une remise de médailles récompensa pour leur assiduité et leur volonté méritoires, un certain nombre de musiciens et de majorettes.

Ensuite, un apéritif servi au café Borbier permit à tous de se préparer au banquet, auquel assistaient M. Renoux, maire et conseiller général ; M. Girardin, Président de la Lyre ; M. Rapin, Président des Sapeurs-Pompiers ; M. Ballet, Président du Comité des fêtes, ainsi qu'un certain nombre d'épouses de musiciens.

BOURGES

Pour tromper la grisaille qui régnait sur notre ville, un nombreux public est venu assister au concert qui donnait, au Théâtre Jacques-Coeur, la Musique Municipale de Bourges.

Sous la direction de Raymond Chabot, alors que la batterie était sous les ordres de J. Guillemain, c'est un spectacle varié et de qualité qu'il nous fut donné d'entendre. Il faut d'autant plus féliciter cet ensemble que les œuvres choisies étaient particulièrement difficiles quant à l'interprétation.

C'est la musique au complet qui joua tout d'abord « La Marche des Tirailleurs », de F. Menichelli, laissant ensuite l'Harmonie, qui interpréta « Musique pour les feux d'artifices royaux », de Haendel, sur un arrangement de A. Don Arund (ouverture à la paix et la réjouissance). Pour terminer cette première partie, on put écouter « Symphonie de Paris », de Serge Lancel.

Musique plus populaire en seconde partie, avec des airs de Watelle, Duke Ellington, Gilbert Bécaud, Glenn Miller et Roger Gaubert.

On retiendra plus particulièrement de cette bonne prestation de la Musique municipale de Bourges, les moments les plus romantiques, avec « In a Sentimental Mood », « Solitude » et « Caravan », trois très célèbres et merveilleuses compositions de Duke Ellington, arrangement de Kasel Kakekar, ainsi que « Moonlight Sérénade », de Glenn Miller, sur un arrangement de W. Hautvast.

Enfin, notons également les interprétations de « Amor das Férias », de Zequinha de Abreu, et « In the mood », de M. Garland, sur un arrangement de J. Darling, par l'orchestre de variétés composé d'une élite de meilleurs solistes de la Musique Municipale de Bourges.

A l'issue du concert, un lunch fut offert dans le foyer du théâtre. Parmi les personnes présentes, notons : MM. Boisdé, député-maire de Bourges, accompagné de M. Rouze, maire-adjoint ; Mgr Girard, vicaire général ; Gerondeau, président de « Agr. pour Bourges » ; Millet, directeur de la SAMP, président départemental de la FMOB.

BOURGES - AVENIR

Tous les musiciens de la Fanfara de « l'Avenir de Bourges » étaient réunis avec leurs familles, autour d'une bonne table au restaurant du « Bon Accueil », à Feneuvelay, pour fêter Sainte-Cécile, leur patronne.

Pendant le vin d'honneur qui précéda le repas, on procéda à la remise des médailles dans une excellente ambiance d'amitié et de gaieté.

CULAN

L'Union Musicale Municipale de Culan n'a pas failli à la tradition. Elle fêta Sainte-Cécile où, ce fut une fois encore une belle fête de famille. En l'église, alors que le Père Bourges célébrait l'office, l'Union Musicale exé-

cuta plusieurs morceaux, sous la direction de son chef, M. Simonnot. A noter que de nombreux jeunes sont incorporés dans cette harmonie, ce qui est encourageant.

Puis, M. le maire, M. Tillier, en tête, on défila dans les rues de Culan, avec les traditionnels arrêts où les musiciens étaient spontanément invités.

Cette promenade apéritive allait prendre fin à l'Hôtel de la Poste où le banquet fut non moins traditionnellement joyeux et excellent.

SAINT-AMAND-MONTROND

L'Union Musicale a fait salle comble. C'est une belle récompense pour ces soixante musiciens qui ont mis du cœur au point d'orgue.

Et pour la première fois, des jeunes étaient intégrés à l'ensemble. Un ensemble assez cohérent, au demeurant, avec des registres de clarinettes fournis et onctueux, des flûtes et des saxophones de qualité, un trompettiste de talent, Pierre Billon, mais peut-être des pupitres de contrebasse pas assez fournis.

Dire que ce fut magistral serait sans doute exagéré, mais les quelques centaines d'auditeurs ont passé une très bonne soirée. Sous la baguette experte de C. Lugand, ce fut une bonne prestation, surtout dans les mouvements alertes (le troisième et le dernier du ballet de « Faust ») et nous l'avons incontestablement préférée dans « L'Italienne à Alger », de Rossini et « Papageno Polka ».

C'est peut-être le supplément au programme « Intermezzo de Cavalleria Rusticana » qui a été le meilleur. Il faut dire que le morceau est une vieille connaissance.

Dimanche matin, en l'église paroissiale, ce furent encore de bons moments de musique recueillante. Après la messe, Major-Fanfara et son chef Bernard Sillimane se joignirent à l'Union Musicale, et nos deux Sociétés défilèrent de concert « pour se rendre à la salle des fêtes de la place Carrée où les attendaient les frères Moranges, du restaurant Saint-Roch.

BOURGES

Une foule immense assistait à la grand-messe de la Sainte-Cécile en la cathédrale Saint-Etienne, sous la présidence de Mgr Vignancour.

Comme toujours, pour honorer mémorablement la patronne des musiciens, la cérémonie religieuse, célébrée par le chanoine Martineau, fut ponctuée d'un programme musical important et varié, particulièrement mis en valeur par l'ampleur sonore du vaste édifice gothique.

D'une extrémité à l'autre de la nef se répondaient es voix fraîches et enfantines de la Maîtrise de la Cathédrale, celles plus graves de la Schola-Saint-Etienne, et celles du Grand Orgue qui vibraient sous le savoir dirigé d'André Pagenel. Au point d'orgue se trouvait M. Rebourenn, Raymond Chabot dirigeait la Musique Municipale de Bourges, Jean Guillemain la batterie ; enfin le Quatuor d'accordéons de Claude Chevallier participait lui aussi à ce grand hymne à la musique, pour lequel il avait été fait appel à de prestigieux compositeurs comme Bach, Haendel, Rimsky-Korsakov, Mozart, Franck...

Sous la direction de l'abbé Langeron, la Maîtrise et la Schola ont donné le meilleur d'elles-mêmes et ont rendu, comme devait le déclarer Mgr Girard dans son homélie, « la prière plus aérienne et plus fervente ».

A l'issue de la messe, devant les centaines de personnes qui s'étaient groupées au pied du parvis, la Musique Municipale a donné une dernière aubade, avant de rejoindre, au parc Saint-Paul, les autres musiciens et leurs amis pour le banquet traditionnel, placé sous la présidence de M. Boisdé, député-maire.

CONTRES

La Fanfare Municipal de Contres a sacrifié une nouvelle fois à la tradition de Sainte-Cécile. Au cours de la messe, les musiciens de M. Oscar Beaumont ont interprété avec beaucoup de délicatesse : Marche du Sacre du Prophète (Meyerbeer), Adagio (Beethoven), Interlude Dramatique (Star) et la Marche des Trompettes d'Aida (Verdi).

Une nombreuse assistance était présente à l'office, apportant ainsi le témoignage de l'intérêt grandissant que portent les Controis aux prestations de qualité que leur fournit la société locale.

SAONE-ET-LOIRE

CHAROLLES

La musique... à cheval

Le 29 mai, à Charolles, des milliers de spectateurs applaudiront 600 musiciens et admireront les évolutions de la Fanfare de la Garde Républicaine à cheval.

Tous, nous connaissons les instruments de musique qui composent nos formations musicales : clarinettes, saxophones, basses, trombones, tambours, trompettes, etc... Contempler nos musiciens jouer assis, ou debout en défilant, aucune surprise, mais à cheval, le spectacle est peu connu.

Réfléchissons. A cheval, le cavalier doit interpréter le morceau de musique et guider sa monture. Cette pratique n'est pas courante et demande beaucoup d'attention et beaucoup de souffle pour

une interprétation régulière, sans à-coup. Que ce soit pour une trompette ou un hélicon, l'instrumentiste dispose d'une main pour tenir son instrument et de l'autre pour tenir les rênes.

Mais ce moyen de direction n'est plus possible pour les timbales qui ont les deux mains occupées par les baguettes. Aussi, les contrebassistes sont-elles fixées aux étriers et les timbaliers dirigeant leur cheval par les pieds, tout en faisant résonner leur timbale. Tous ces détails sont à remarquer ainsi que les couleurs de leur costume pittoresque.

Nous les connaissons au Festival de musique, le 29 mai, à Charolles, avec la participation de 600 musiciens et de la Fanfare de la Garde Républicaine à Cheval.

Une chance unique, ne l'oublions pas !

SUD-EST

MOUTIERS

Concert de l'Harmonie de Moutiers (Savoie), le dimanche 27 février.

Chaque année, à la fin de l'hiver, l'Harmonie offre à tous les amis de la musique de la ville un grand concert de gala : l'année 1977 n'a point fait exception à cette tradition.

En lever de rideau une surprise attend les auditeurs : les jeunes de l'Harmonie, sous la baguette de leur camarade Yves Salito, interprètent une œuvre composée par leur chef, ensuite un choral de Ted Huggons et enfin un autre morceau très dynamique, Brass Band Boogie, de Etrick Sibert.

L'Harmonie au complet entre alors sur scène et avant qu'elle ne commence, le président prononce quelques mots. Il explique l'absence de M. Nuytes, directeur de l'Harmonie, actuellement souffrant et alité, et présente le sous-directeur, M. Milie, qui a préparé ce concert avec un efficacité réduite. Il rappelle le classement de la société en division supérieure A ; classement qu'elle obtint lors du concours international de musique de Patay en mai 1976.

Le silence se fait et le public nombreux dans la salle manifeste son contentement par des applaudissements nourris. Le programme choisi est en effet du goût de tout le monde : five gladiators Farwell, de H.L. Blankenburg, marche entraînante pour débiter ; Ouverture pour musique d'Harmonie, de F. Mendelssohn ; Dans les Steppes de l'Asie Centrale, de Borodine, œuvre assez connue et qui par ses sonorités crée une ambiance particulière.

La seconde partie est ouverte par la formation des jeunes, avec des œuvres modernes telles que « Variétés in Blue » de James Cower, et Rock-Out, de Ted Huggons.

L'Harmonie de nouveau interprète in situ du programme musical de cette soirée : Fianza, de G. Allier, puis un extrait du divertissement des Erinnyes (Salmalies), de J. Massenet.

La soirée se termine par des extraits d'une opérette d'Offenbach : La Grande Duchesse, de Cochetin, qui est appréciée du fait que le public reconnaît au cours de l'exécution certains airs bien connus.

Le concert alors prend fin sur un bis qui annote de l'intérêt et de l'amitié du public moutier pour son Harmonie, qui va préparer des intentions un programme d'été pour la grande satisfaction des mélomanes de toute la région. Gaston BLANC.

SUD-OUEST

VAYRES

Concert de musique militaire

Samedi 25 juin, en nocturne, dans le cadre prestigieux du Château de Vayres et ses beaux jardins et terrasses qui s'étendent jusqu'à la rive de la Dordogne, aura lieu une soirée de Musique Militaire à laquelle participeront la Musique de la 4ème Région Aérienne et la Musique de la 4ème Région Militaire. L'été dernier une soirée semblable avait eu un incontestable succès qui permit aux spectateurs d'assister à un programme musical des plus agréables et de profiter de ce site admirable qui est un des plus beaux de notre région. Nul doute qu'il y aura beaucoup d'amateurs de musique et d'art à la soirée où nous convie le Syndicat d'initiative de Vayres et son dévoué animateur M. Malville, président du Groupement des Sociétés Musicales du Libournais.

SOULAC

Succès

Nous apprenons que Mlle Madeleine Joseph, organiste à la Basilique de Notre-Dame de la Feu des Terres, clariniste à l'orchestre universitaire de Bordeaux, professeur au Conservatoire, vient d'être reçue avec un grand succès à Paris, au concours national de pédagogie musicale. Nous lui en exprimons nos plus chaleureuses félicitations et lui souhaitons une heureuse carrière professionnelle.

Nous rappelons qu'elle fut lauréate d'excellence de piano et de solfège de la Confédération Musicale de France en 1967.

ALBERTVILLE

A la salle de Maistre, acclamations pour l'Harmonie et la Chorale.

Sans doute est-ce pour nous faire rêver à ce qui aurait pu être la campagne

électorale que ce concert nous a été donné la veille du second tour par notre harmonie dont le seul idéal reste l'accord parfait. De fait, elle avait empli la salle de Maître d'un public qui vota pour elle à l'unanimité.

Après une brève « Marche Américaine », dirigée à ce fougue par M. Pérot, la chorale mixte, admirablement conduite par notre ami, M. César, chanta successivement « Fa, la... », de Jens Rowhor, puis ce bon vieux « Mon cœur se recommande à vous », de Clément Marot, mis en musique par Roland de Lassus et que nous aimons depuis notre enfance, enfin un charmant Noël : « Venez mes enfants », de C. Geoffroy.

« Lasclato mi morire », de Monteverdi est un admirable chœur à cinq voix, fort difficile à synchroniser, o façon parfaite. La chorale s'attaque ensuite à la « Passion selon Saint-Jean », de Bach, dont elle interprète le premier et le dernier choral. Musique austère et profonde dont notre ensemble mixte nous fait ressentir toute la majesté.

« Les Saltimbanques », d'Apollinaire, mis en musique par Bessières ; « Les Bergers », de Jacques Brel et « Ce mois de mai », de Clément Jannequin (qui tous trois nous furent donnés lors de précédentes auditions), terminent cette première partie. On y peut admirer le merveilleux sens des nuances de M. César et l'extrême conscience d'une chorale qui s'améliore sans cesse et où le nombre des jolies voix augmente à mesure que s'écoule le temps.

Commencait ensuite le concert proprement dit « de l'Harmonie ». On y notera avec plaisir le soul d'abord - une musique plus élaborée qu'autrefois, mais toujours à la portée des oreilles... disons moyennes.

Une fantaisie sur « Mireille » de Gounod révèle les survivances de mélodies agréablement romantiques. Trois solistes de talent - Madeleine Klein, bugle ; André Chpeilitch, trompette ; Pierre Delannoy, trombone, y intervinrent tour à tour pour notre délectation. Quant au célèbre ballet d'Isoline, de l'Essayer, il est presque de la même veine aimable et fine et présente les mêmes facilités. M. Pérot, clarinettiste, jouant l'andantino en rendit remarquablement la douceur.

« New Baroque Suite » de Tod Huggens, nous est annoncé comme une œuvre moderne. A vrai dire, nous aurions fort bien accepté quelques dissonances supplémentaires. Telle quelle est, cette « suite » nous a plu infiniment et en particulier la belle fugue terminale, que nous avons estimée excellente. Après ce morceau puissamment rythmé, il nous fallut goûter aux sucreries de Franz Lehar, immortel auteur du « Pays du sourire ». MM. Berlioz, trompette, et Delannoy, trombone, tous deux jouant en solistes s'y distinguèrent et furent fort applaudis.

Insistons sur la correction, la justesse du jeu et la docilité parfaites d'une formation qui grâce aux efforts de M. César (que nous ne nous lassons jamais de louer) est devenue, pensons-nous, une des meilleures du Sud-Est. Le concert s'achevait, chorale et harmonie réunies, sur le bel « Hymne à l'Art » de Wagner. On y retrouve le souffle et la puissance du maître de Bayreuth. Les deux ensembles s'y entendirent fort bien et justifiaient ainsi l'apothéose qui gravera cette soirée dans le souvenir de tous les amis Albertvillois de la musique. Ajoutons que Mlle Corinne Thiervoz lut les textes de présentation qui précèdent chaque morceau avec infiniment de grâce et de bonne volonté.

SEVERUS.

NECROLOGIE

C'est avec beaucoup de tristesse que nous apprenons le décès de M. Normand, ancien professeur de l'école St-Romain de Blaye, et qui fit de si nombreux élèves musiciens et participa, après avoir lui-même dirigé une formation musicale, à la vie des diverses sociétés de la région blayaise où il était toujours accueilli avec amitié, chacun appréciant ses qualités de cœur et le charme qui se dégageait de sa compagnie. Ses obsèques eurent lieu dans l'église de Berson dont il était originaire.

MONTFORT

La Sainte-Cécile à Montfort.

Les musiciens de l'Harmonie et de la Clique ont fêté dans l'amitié la fête de leur patronne Sainte-Cécile.

Un bel auditoire assistait dès le matin au concert de qualité exécuté par l'Harmonie dans l'église paroissiale, avec mention spéciale pour le solo de flûte de Mlle Laparcerie.

Le groupement se rendit ensuite à la salle de cinéma où fut exécuté un brillant programme avant le vin d'honneur.

Au banquet, à l'heure des allocutions, le président Camiade puis M. le maire et M. Sintas, conseiller général, remercièrent tour à tour le chef et les membres de l'Harmonie et de la Clique et les bandas « Los Colorados » avec qui se clôtura cette journée par une brillante exhibition dans une chaleureuse et sympathique atmosphère.

La Sainte-Cécile à l'Union Castellanienne.

Le dimanche 25 novembre, « l'Union Castellanienne » pour la Sainte-Cécile, donnait un concert pendant l'office religieux, avec un programme judicieusement choisi et parfaitement interprété.

A la fin du banquet qui suivit, le président remercia et félicita les exécutants et exprima sa gratitude à leur égard pour les efforts accomplis durant l'année écoulée, la société assurant toujours avec le même brio la partie musicale dans toutes les manifestations locales. Il remercia les quelques éléments des sociétés voisines pour leur concours dévoué ; il souligna les difficultés qu'éprouvent les sociétés musicales à conserver un affectif appréciable, car, par suite de circonstances diverses, certains éléments cessent toute activité dans les sociétés dont ils font partie. Malgré la bonne volonté, l'opiniâtreté de quelques musiciens qui forment des dévots, les vides se font sentir, la formation d'un exécutant exige

beaucoup de temps et de travail. La jeunesse elle-même absorbée, occupée par des formules de loisirs plus faciles à pratiquer que la musique ne s'adonne qu'incomplètement à celle-ci.

DAX

La Sainte-Cécile au Cercle Choral Dacquois.

Comme chaque année, le Cercle Choral a inauguré le cycle traditionnel des Sainte-Cécile. Lors du concert donné en la cathédrale, cette vieille société musicale de notre ville a prouvé qu'elle poursuivait avec talent et enthousiasme l'œuvre commencée par ses aînés. Sans doute le mérite d'une telle entreprise échappera-t-il à beaucoup. Et pourtant il n'est pas inutile de savoir que le Cercle Choral est un des rares chœurs d'hommes qui subsistent dans notre région.

Cette société dirigée par M. Arget a réussi à sensibiliser des jeunes qui ont ainsi découvert en même temps que l'amour du chant les joies de l'amitié. Peu de Dacquois connaissent le Cercle Choral, sauf ceux qui vont l'entendre une fois l'an, à l'occasion de la Sainte-Cécile. Mais a-t-on pensé aux soirées agréables qu'ils font passer aux curistes lorsque, chaque semaine, ils se retrouvent, soit au Parc Théodore-Denis, soit dans la salle Mansouty.

Pour ces chanteurs, cette journée fut un peu celle du souvenir. Tout d'abord avec cette gorge qu'ils sont allés déposer sur la tombe de leur président Jacques Millières-Lacroix et cette pensée émue qu'ils ont eue pour l'un des plus fidèles d'entre eux dont la magnifique voix de basse résonne encore à leurs oreilles, M. Fasnicioux.

Une Sainte-Cécile ne se conçoit pas sans agapes et à l'heure des discours, M. Max Moras, maire, M. Bidou, vice-président ; M. Arget puis M. Lafitte, représentant La Nêhe, mirent en exergue le courage de tous ceux qui consacrent leur loisir à cette œuvre, à une époque trop souvent dominée par l'égoïsme et l'individualisme.

SAINT-SEVER

La Sainte-Cécile à l'Harmonie Municipale de Saint-Sever.

Pour l'Harmonie Municipale la journée débuta par la messe à l'abbatiale, où elle se produisit, avec la Schola et les grandes orgues.

Après le concert offert sur la place du Tour-du-Sol avec la participation de la Clique des Cadets de Gascogne, les musiciens étaient accueillis à la mairie par M. Commenay, député-maire. Ce dernier devait remettre à chacun une plaquette, retraçant les principales étapes de la vie de la société, en remontant à l'année 1886, date à laquelle elle a dû être créée.

Puis c'était le banquet traditionnel. Au dessert, le président M. Guillaume, évoqua le souvenir de Robert Lalauze et Lucien Barsacq. Il remercia ses invités, M. Destouesse, trésorier de l'Union départementale des Sociétés Musicales ; MM. C'pbart et Lafitte, respectivement président et directeur de la société amie de Samadet ; le dévoué chef Pierre Laborde et tous les musiciens de Saint-Sever, Hagetmau et communes voisines, enfin à la Clique des Cadets de Gascogne. Mais sa gratitude alla également à M. Commenay et au conseil municipal pour leur concours financier et leur soutien moral.

M. Commenay, M. l'archiprêtre et le Docteur Fournier, conseiller général, devaient féliciter les musiciens et leur chef et souhaiter que l'Harmonie continue à animer nos cérémonies locales. Le Docteur Fournier précisait que le conseil général allait augmenter son aide financière en aidant, en particulier, les sociétés à acheter des instruments.

Société Musicale d'Hagetman

La plupart des Sociétés Musicales marquent la fête de Sainte-Cécile. Il y en a 43 dans les Landes ainsi que le soulignait dernièrement à Hagetmau, M. Destouesse, trésorier de l'Union Départementale. Ainsi, chaque année, cette fête se transforme en fête « tournante » et se prolonge longtemps.

La veille du jour fixé dans le calendrier grégorien, c'était le tour de Hagetmau. La journée commençait par une messe durant laquelle la Société Musicale, alternant avec les chants de l'assistance, interprétait un programme de qualité.

Durant la célébration, à la demande des musiciens, une pensée était consacrée à Lucien Barsacq et Robert Lalauze.

Au déjeuner qui suivit, autour du président, on remarquait : MM. Fautous et Paco, adjoints ; le Docteur Fournier, conseiller général ; l'abbé Costera ; Destouesse ; Dabrin, chef de l'orchestre Mélodia ; Pierre Laborde et Marius Campet, chef et sous-chef ; Fernand Lalauze, secrétaire-trésorier ; Guillaume, Capbern, Pascalin, présidents des sociétés de Saint-Sever, Samadet, Daazit.

A l'heure des discours, on entendit Fernand Lalauze, président, qui évoqua la vie toujours plus mouvementée des musiciens ; depuis leur première sortie au matin du jour de l'an, jusqu'à leur dernière de l'année, à l'occasion de la messe de minuit, le nombre de fêlés où on les sollicite ne se compte pas. Jamais ils ne refusent. C'est là une qualité qui doit leur rendre à tous bien sympathiques.

Enfin, il conclut sur une interrogation : Que serait Hagetmau sans la société musicale ? Puis l'abbé Costera, M. J. Dabrin, M. Destouesse, M. Fautous, le Docteur Paco reconnurent les mérites de la société musicale.

Appelé d'urgence, le Docteur Fournier, président de la Commission des Finances du conseil général avait le regret de ne pouvoir annoncer lui-même à tous les convives, une nouvelle concernant l'ensemble des sociétés musicales. Il leur communiqua au président en lui demandant de la transmettre : « Dans le prochain budget du Conseil général, la subvention attribuée aux sociétés musicales sera évaluée à... On ne pouvait mieux affirmer la sympathie que porte l'assemblée départementale à tous nos musiciens landais.

Pierre BORDES.

CHEFS DE MUSIQUE!

des prix

EXCEPTIONNELS avec GARANTIE

INSTRUMENTS DE QUALITE « ROYAL ARTIST »

Table listing instruments and prices: TROMPETTE, ut et si b 485; CORNET, si b 580; BUGLE, si b 670; ALTO, mi b 1010; BARYTON, si b 1295; BASSE, si b à 4 pistons 1870; SOUBASSOPHONE, si b pavillon orientable et démontable 5490; TROMBONE à coulisse 655; TROMBONE à pistons 1155.

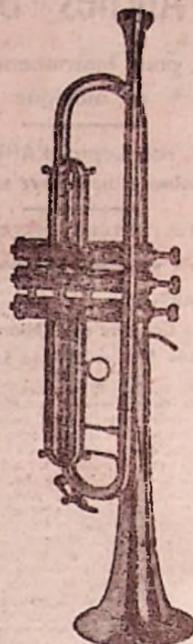
Table listing instruments and prices: SAXO SOPRANO, si b 1580; SAXO ALTO, mi b 1650; SAXO TENOR, si b 1810; SAXO BARYTON, mi b 3390; CLARINETTE, si b, super ébène 695; GRANDE FLUTE argentée, plateaux pleins 730.

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD-BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie — LYON — Tél. 28.44.22 - 27.12.98

ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITE INCOMPARABLE. CONDITIONS SPECIALES AUX CHEFS DE MUSIQUE



BISCARROSSE

La plus vieille des sociétés musicales de Biscarrosse porte ce nom : Harmonie. Elle la cultive cette harmonie, aus si bien au service de la musique que de la camaraderie. Et c'est aussi important l'un et l'autre, à l'heure où l'Harmonie des Lacs se trouve en pleine mutation.

Cette quinquagénarie, en effet (elle va fêter cette année son cinquantième) est de plus en plus jeune dans ses effectifs. Elle recèle toutefois dans son sein de vieux serviteurs de la musique qui ne l'ont jamais quittée. Ils ne sont guère qu'une poignée, mais ils ne sont pas submergés par la jeunesse qui les entoure.

En outre, dans une formation qui est en sorte sa filleule, « l'Harmonie Junior de la Haute Lande », accueille des jeunes musiciens d'Ychoux. Si cela pose des problèmes, ils ne sont que d'ordre technique, facilement résolus d'ailleurs. Cet amalgame de jeunes dont les lieux de résidence sont pourtant distants de plus de 20 kilomètres s'opère sans qu'il n'apparaisse aucune dissonance.

La meilleure preuve en a été apportée dans les concerts à la salle des fêtes, pour la plus jeune des formations, et à l'église, pour la plus ancienne, avec au programme : la Nouvelle Messe de Sainte-Cécile en 4 numéros, de R. Coiteux.

Les auditeurs en particulier ont pu se rendre compte de l'excellente qualité musicale des deux formations. L'Harmonie des Lacs l'a fort bien « exportée » à l'étranger en jouant à Forcheheim, lors des cérémonies du jumelage où elle avait été conviée et où elle avait dignement représenté Biscarrosse.

Merci à M. Morgant, chef de l'Harmonie, pour son travail accompli et son entier dévouement à la Société Musicale.

YCHOUX

L'Harmonie Junior de la Haute Lande et l'Harmonie de la Société de la Jeunesse, auroloées de leurs succès au concours de Jonzac en juin dernier, ont fêté la Sainte-Cécile, sous la présidence de MM. Louis Lourties, maire ; Serge Dupont, maire adjoint ; Henri Bordes-soullès, président du Syndicat d'Initiative.

Le samedi en soirée, l'Harmonie Junior de la Haute Lande, composée de moins de vingt ans, formés par M. Morgant, notre excellent chef de musique, avait donné le ton par une prestation de haute qualité. Cette jeune phalange créée en 1975, selon les formules fédérales, en commun accord avec les dirigeants de l'Harmonie des Lacs de Biscarrosse, avait agréablement surpris et acquis à Jonzac une ample moisson de récompenses et félicitations. L'exécution du programme avec : Premier succès, de A. Delbecq ; Chant de joie, de Coiteux ; Symphonie des jouets, de Léopold Mozart ; Atlanta, de Coiteux, et Les échos du Midi, « osaque de airs populaires du Midi, de Kelson, fut très réussie.

Le samedi suivant, en soirée, l'Harmonie a prouvé quelle était digne de son classement en 1ère division. M. Morgant pendant ses congés, a assisté à Valence aux concours nationaux d'Espagne. Il a associé l'utile à l'agréable. C'est donc dans un répertoire en majeure partie « Trade Jus Mentas », qu'il avait établi le programme suivant : El Fallero, paso doble de J. Serrano ; El Suro de Zaragoza, Fandango Militar de G. Godard ; La Legenda del Paso, Fandango de Santolito y Y. I. ; Malinche, de Algar, ouverture de Rossini ; La Gaité, paso-doble de E.L. Jarama.

Sitio de Zaragoza a été bissé sur la demande des spectateurs enthousiastes. Nos jeunes trompettistes Patrick Brousse et Louis Viu s'y distinguèrent particulièrement.

Des distinctions fédérales et confédérales ont été remises à certains musiciens et anciens de la société.

Le grand bénéficiaire M. Carlos Vlu, clarinette solo, pour ses plus de quarante années de vie musicale, s'est vu attribuer la médaille d'or. Cette distinction est doublement méritée, car avec ses cinq enfants, tous excellents musiciens, il contribue largement à la bonne marche de l'Harmonie, ce que ne manqua pas de souligner le président Dubernet.

Le lendemain à la messe, remarquable concert spirituel écouté, là aussi, par une assistance nombreuse et recueillie.

Un buffet campagnard a clôturé joyeusement tard dans la nuit, ces instants musicaux, ainsi que l'année 1976.

M. le maire, dans une chaleureuse allocution, fit l'éloge de ce groupement en lui assurant son soutien financier.

Nous le remercions ainsi que M. Morgant, les éducateurs M. et Mme Carrière, enfin tous ceux qui ont collaboré bénévolement à la réussite de ces journées.

AMOU

Sainte-Cécile de la Société Musicale Amolloise.

Notre Société Musicale a fêté Sainte-Cécile par une messe avec ce programme : Sous les olives d'or ; Adagio d'Albinoni ; Slavocoor nit Nebucco (avec la Chorale paroissiale) ; La chanson de Solvoig ; Les trompettes d'Aida.

Puis le banquet réunissait les musiciens, la Chorale paroissiale, la Clique de l'Étoile, les membres honoraires et les amis de la musique, sous la présidence du maire et conseiller général M. René Condanne.

Après le repas, M. Marais, président, et M. Condanne, maire, firent un étonnant funebre de notre ancien chef Emile Guichery, un des fondateurs de notre Harmonie qui'il avait dirigée pendant une douzaine d'années.

Puis eut lieu la remise des récompenses des examens fédéraux en 1976, aux seize élèves de solfège et d'instruments.

Ce fut ensuite la remise de médailles aux musiciens. M. le maire remit à M. Marais, président de la Société Musicale, la médaille des Sociétés Musicales et Chorales. M. Marais déclina ensuite à des musiciens, 4 médailles d'or, 10 médailles d'argent et 4 médailles de bronze de la Confédération Musicale de France.

Enfin un goûter était offert aux élèves des divers cours de solfège et d'instruments ; 48 élèves y participèrent. Et dans la chaude ambiance de cette joyeuse jeunesse, espoir de nos sociétés musicales, se termina une journée bien remplie.

F. BASTIAT.

POMAREZ (Landes)

Le dimanche 28 novembre, l'Harmonie Pomaréziennne a fêté Sainte-Cécile.

Le dimanche 28 novembre, l'Harmonie Pomaréziennne a fêté Sainte-Cécile.

Au cours de l'office religieux, sous la direction de M. Raymond Dupouy, nos musiciens interprétèrent : Marche Cortège de Desjardis, de Saint-Saëns ; O Jesus Christe, de Van Berchen ; Pains

Angélicus, de César Franck, et Tanhauser, Fantaisie de Wagner.

M. l'abbé Peyssale, au cours de son homélie, insista sur le rôle joué par l'Harmonie. Il félicita les musiciens et en particulier M. Raymond Dupouy qui donne aujourd'hui son dernier concert à la tête de notre société musicale.

A 12 h., à la salle des fêtes, M. et Mme Dupouy offrirent un vin d'honneur.

A noter la présence de M. Marais, président de l'Harmonie Amolloise.

M. le Docteur Luxe, président de l'Harmonie, remercia M. Dupouy pour le dévouement dont il a fait preuve à la direction de la société. Il le félicita pour la qualité de l'audition de ce jour et au nom de l'Harmonie lui remit un cadeau-souvenir. De leur côté les jeunes dévots musiciens offrirent aussi un petit souvenir à leur dévoué professeur, tout cela parmi les applaudissements chaleureux de l'assistance. M. Dupouy tient à remercier ses musiciens pour leur collaboration toujours amicale.

Au banquet, au dessert, M. le président va rendre un hommage à M. Dupouy qui va nous quitter après sept années passées à la direction de l'Harmonie et qui a toujours œuvré pour une musique de qualité. Il se félicita de la participation de l'Harmonie à l'occasion de toutes les fêtes, où vous apportez, dit-il, à ses musiciens, la qualité de la vie.

M. Raymond Dupouy lui succéda pour dire combien il est sensible à toutes ces marques de sympathie, et forma des vœux pour que, sous la baguette de son successeur, l'Harmonie Pomaréziennne puisse demeurer ce qu'elle est.

Dans une allocution fort appréciée, M. Bautina, maire de Pomarez, va remercier les musiciens et féliciter M. Dupouy.

Vous avez, dit-il, maintenu le niveau de notre Harmonie, mais aussi travaillé pour lui faire franchir un degré de plus, vous y êtes souvent parvenu, et je tiens à vous remercier au nom du conseil municipal et de la population.

Et M. le maire termina en espérant que les musiciens sauront faire l'unanimité sur un choix heureux et que leur nouveau chef aura à cœur de poursuivre l'œuvre entreprise.

DRAPEAUX A. S. ROBERT

26 600 TAIN-LE-HERMITAGE Drome. Tel. 08 24 87



VANDOREN

MANUFACTURE

d'Anches et Becspour instruments
de musique56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artistes

Tél. : 255.90.02 - 255.90.20

BISCARROSSE11^{ème} Congrès de l'Union des Sociétés Musicales des Landes.

Cette année, Biscarrosse accueillait l'Union des Sociétés Musicales des Landes pour son congrès annuel. Dès l'ouverture, le président de l'Union répondait aux souhaits de bienvenue adressés par M. Ducom, président de l'Harmonie des Lacs, en le remerciant chaleureusement pour la parfaite organisation de cette manifestation.

M. Francis Larriba nous fit part des regrets du délégué régional à la musique M. Lunmeaux, de ne pouvoir assister ce congrès. Il excusa également le président fédéral M. Ciran, empêché de venir ce jour à Biscarrosse.

M. Patois, après lecture du procès-verbal du dernier congrès, donna lecture du rapport moral et d'activité, se félicitant de la vitalité de notre Union dans tous les domaines. Il mit l'accent sur les examens fédéraux, lesquels sont

le sûr garant de tout ce qui touche au recrutement des jeunes musiciens.

M. Destoues, notre sympathique trésorier, donna le compte rendu financier, actuellement déficitaire, mais qui sera rééquilibré par l'augmentation de la subvention départementale.

Le président de l'Union fit le rapport des examens fédéraux ; l'effectif global des élèves est ascendant, ce qui est prometteur.

M. Mirin, maire de Parentis et conseiller général, qui a tenu à venir à ce congrès, dit en termes heureux, toute sa sympathie à tous ceux qui contribuent à l'évolution et l'expansion de la musique dans nos Landes et tout l'intérêt qu'il porte à nos travaux ; il sera toujours à nos côtés pour défendre nos intérêts sur le plan départemental.

C'est au tour du journal « Les Landes Musicales » que le rapporteur dira sa foi dans son avenir, mais aussi sa déception devant l'apathie qui semble s'emparer de bien des musiciens ; il lança un vibrant appel auprès de tous les congressistes pour le inciter à faire un effort en multipliant les abonnements.

M. Larriba, après les accords passés au sujet du journal, dit combien était nécessaire son développement pour appuyer et consolider les activités que l'Union et l'ADAM-Landes mènent conjointement. Le tirage passe de 500 à 1.000 exemplaires et touchera toutes les personnalités susceptibles de s'intéresser à notre mouvement.

Au sujet des subventions tant départementales que régionales, le président donna un compte rendu des démarches faites et des difficultés rencontrées. M. Larriba dans un exposé très documenté, donna en détail les résultats obtenus, mais aussi les impossibilités auxquelles nous nous heurtons dans ce domaine. Il n'en formula pas moins l'espoir d'une totale réussite dans les démarches engagées pour le bien de nos Sociétés Populaires.

Deux brillantes interventions, celles de MM. Pons et Bétuing, retiennent l'attention des congressistes et, nous en sommes convaincus, auront leurs prolongements.

Par la suite le président de l'Union lança un vibrant appel en faveur de la formation de groupements musicaux à

l'image de ce qu'ont fait Mimizan, sous l'égide de M. Claverie, et Dax, avec MM. Dabrin et Dupouy.

M. Dabrin fit à ce sujet un exposé très complet de rôle qu'il joue en sa qualité de conseiller pédagogique pour la musique dans le cadre des écoles publiques.

L'Harmonie des Lacs fêtant son cinquantième anniversaire, organise à cet effet un festival, prévu pour le 26 juin ou le 3 juillet prochain.

Pour apporter à l'Harmonie des Lacs et à son chef M. Morgant leur concours chaleureux et amical, le président de l'Union fit appel à toutes les sociétés afin que cette journée soit grandiose.

C'est ensuite la présentation des motions et résolutions, qu'après avoir été adoptées dans l'enthousiasme et l'unanimité.

Pour couronner magnifiquement ce congrès, l'Harmonie Junior groupant les jeunes de Biscarrosse et d'Ychoux donna un concert digne des meilleures formations adultes régionales. Nos félicitations iront à toute cette jeunesse, au talent très affirmé, mais aussi à son chef M. Morgant et au président Dubernet.

La municipalité recevait ensuite les congressistes à la mairie où un vin d'honneur leur était offert. M. Ducom, maire de Biscarrosse, prononça une allocution à l'adresse de toutes les sociétés et à la musique, élément vital et nécessaire à l'équilibre de nos petites villes. Le président de l'Union remercia chaleureusement pour l'accueil sympathique réservé à nos sociétés et un repas succulent suivit, où une ambiance particulièrement joyeuse exprimait la satisfaction de tous.

AMOU**Les professeurs de l'Ecole de Musique d'Amou au Conservatoire National de Région.**

Une première expérience de recyclage des professeurs de nos écoles de musique a été tentée avec succès par la Délégation départementale de la Musique en liaison avec le Conservatoire National de Région de Bordeaux.

Les Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée 71009 MACON CEDEX

fournissent tous les morceaux imposés dans

les examens de la C.M.F.

Certes, le terme de recyclage est un peu abusif car, durant une seule journée, il est impossible de perfectionner ses connaissances tant techniques que pédagogiques. Le but était donc de mettre en contact nos professeurs amateurs avec des professionnels de l'enseignement musical, afin de pouvoir échanger des idées sur le plan éducatif, apprécier les techniques de pointe et « déconclaver » le milieu rural pour qui, jusqu'à ce jour, le fait « d'aller au Conservatoire » était réservé à une élite privilégiée.

Grâce à la compréhension complète de M. Jacques Pernoo, directeur du C.N.R., et de M. Roger Esposito, que nous remercions chaleureusement ; MM. Touayrot, Minvielle, Grégoire, Lacaze, Barrouillet, Ricou et Pons, professeurs de musique au C.E.G., ont pu apprécier les nouvelles méthodes d'initiation musicale, le dénominateur commun à ces enseignements étant la découverte du phénomène musical par l'enfant.

Après une matinée très chargée par ces préoccupations, M. Jacques Pernoo reçut notre délégation en début d'après-midi. Au cours de cet entretien, divers sujets furent abordés en compagnie de M. Esposito. La conclusion de cette discussion pourrait conduire à l'établissement de séances d'initiation musicale.

Enfin, l'après-midi se termina par la rencontre des professeurs d'instruments concernés.

Une journée trop courte qui mérite d'être renouvelée et prolongée.

MIMIZAN**Présentation d'instruments par la Sirène de l'Océan.**

A l'instigation de la Délégation départementale de la Musique, le Quatuor de saxophones de la Sirène de l'Océan a effectué une présentation d'instruments dans les écoles primaires de Mimizan : à Mimizan-Plage, le 16 décembre 1976, et à Mimizan-Bourg, le 13 janvier 1977. Placé sous la baguette avisée de M. Claverie, cet ensemble a fait preuve de qualités musicales certaines et d'un sens remarquable dans le contact avec les enfants (C.M. 1 - C.M. 2). Tour à tour, M. Claverie présenta son instrument personnel ; le saxophone-soprano, puis le saxophone-alto (M. André Sorris) et le saxophone-ténor (M. Roger Gramontin), le saxophone-baryton (M. Stani Lézania).

Afin d'agrémenter la séance, des extraits d'œuvres classiques furent interprétés (Schubert, Marche Militaire ; Bizet, Adagio de l'Arlésienne ; Boccherini, Menuet) mais aussi des œuvres de genre (La Voix du Désert, de Menichetti ; Aïrs Scandinaves, de Zomp ; Adagio, de Blanchard ; Polka Valaisane, de Clérissse).

Devant le succès unanime de cette prestation, d'autres expériences du même genre seront poursuivies.

Remercions M. l'Inspecteur d'Académie, les Institutrices et les instituteurs, d'avoir bien voulu accorder la possibilité de cette fête musicale.

Devant le caractère très novateur de cette première esquisse du Plan Huby-Landowski de Musique à l'École, un certain nombre de personnalités sont venues assister à ces manifestations, dont M. le Maire de Mimizan, M. le Président de la Sirène, M. Ciran, vice-président de la Confédération Musicale de France, Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest ; M. Larriba, Délégué départemental de la Musique.

VAUCLUSE**AVIGNON****Distinction**

A l'occasion de l'assemblée générale de notre Fédération à l'Isle-sur-Sorgue le dimanche 3 avril, la Rosette d'Officier dans l'ordre des Palmes Académiques a été remise en présence des délégués des Sociétés Musicales, et de M. Jean Garcin, président du Conseil général de Vaucluse et président d'honneur de notre Fédération, à M. Gabriel Imbert, professeur de musique et doyen encore très actif de notre département, par M. Trinquier, président fédéral.

Nous sommes heureux de renouveler à notre ami Imbert nos sincères et amicales félicitations.

ISLE-SUR-SORGUE

Assemblée générale de la Fédération des Sociétés Musicales et Chorales de Vaucluse le 3 avril 1977 à l'Isle-sur-Sorgue.

Sur invitation de l'Avenir l'Islois, l'assemblée générale de la Fédération des Sociétés Musicales et Chorales de Vaucluse s'est déroulée le dimanche 3 avril 1977 dans la grande et belle salle des fêtes à l'Isle-sur-Sorgue.

A la tribune avaient pris place autour de M. Trinquier, président fédéral, de M. Jean Garcin, président du Conseil général de Vaucluse, de M. Gonzales, directeur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de Vaucluse, et de M. Sappey, président de la Fédération des Sociétés Musicales des Alpes de Haute-Provence. Les membres du bureau de la Fédération et les présidents des sociétés locales.

A 9 h. 30 précises, les quelque 140 délégués représentant 58 sociétés devaient répondre à l'appel des sociétés. M. Rebut, président de l'Avenir l'Islois, leur souhaita la bienvenue.

M. Trinquier ouvrit ensuite les débats en remerciant la municipalité de l'Isle-sur-Sorgue et les responsables de l'Avenir l'Islois pour la parfaite organisation de cette réunion annuelle de la Fédération. Il souligna ce qu'il y a de touchant dans l'effort des Fanfares, Harmonies et Sociétés Folkloriques, pour faire de la musique et animer villages et villages ; c'est une sorte d'apostolat.

Depuis l'assemblée générale du 7 mars 1976 à Sorgues-sur-l'Ouvèze, une société a demandé son adhésion à la Fédération : le Réveil Vaincre, dont le président est M. Jean-Marc Merlin. C'est le 58^{ème} société de la Fédération est classée dans la catégorie Fanfare.

Le président Trinquier donnait ensuite la parole au secrétaire général Metaxian pour la lecture du rapport moral de l'exercice 1976.

M. Metaxian devait souligner les nombreuses participations des sociétés aux festivités régionales et aux cérémonies officielles, ainsi que le respect de la célébration de la Sainte-Cécile, patronne des musiciens ; les festivals de musique populaire organisés par le Réveil Orangeois et par la Sirène Chevalblançais ; les examens fédéraux dans les écoles de musique de l'Echo Musical de Montfavet et de Valréas ; le succès remporté par l'Harmonie Municipale d'Avignon au concours international de musique à Macon, se classant 1^{ère} de la division excellence A, et accédant ainsi à la division d'honneur ; la participation des Sociétés Musicales à l'émission « Le kiosque à musique » de FR 3 Marseille, le dimanche matin ; la fête folklorique de Sainte-Foy pour « Li Roucassien » de Melun ; les médailles et récompenses décernées dans l'exercice.

Ce compte rendu moral fut adopté à l'unanimité.

C'est le trésorier fédéral M. Cenevet qui devait présenter le compte rendu financier ; le bilan est positif.

Bilan positif, gestion saine et fort économe. Il signala la provision d'augmentation de la cotisation confédérale pour 1978 par la CMF.

MM. Cenevet et Rebut, commissaires aux comptes témoignèrent ensuite de la tenue exemplaire des comptes et de la concordance des chiffres avec les écritures. Le rapport financier est donc adopté aussi à l'unanimité.

Trois écoles de musique, Bollène, Montfavet, Valréas, ayant demandé à présenter des élèves aux examens fédéraux de 1977, une commission technique se déplacera pour à se surveiller et corriger les épreuves.

M. Gilbert Testenières, qui avec le président Trinquier, avaient représenté la Vaucluse à l'assemblée générale de la CMF qui a eu lieu à Issy-les-Moulineaux les 11 et 12 mars 1977 sous la présidence de M. André Ameller, fait le compte rendu de cette réunion. Il met en valeur le travail accompli par la CMF, qui a pour rôle de développer et de coordonner l'action des 6.000 sociétés de France, l'importance du Centre National de Toucy et le concert offert par les Gardiens de la Paix sous la direction de M. Désiré Dondayne.

Le président Trinquier insista sur la nécessité d'être abonné au journal confédéral et proposa de créer un bulletin périodique de notre département qui serait baptisé « Le Musicien Vauclusien ». L'assemblée est d'accord à l'unanimité.

A l'unanimité, MM. Fernand Bourdarel, François Conil, Raymond Blanchini, Emile Dal Bello, Marc Silvain sont reconduits dans leurs fonctions de membres du conseil d'administration.

Valréas a été désigné pour accueillir l'année prochaine l'assemblée générale et l'Union Musicale de Sarriens a pris option pour 1979.

M. Jean Garcin, président du Conseil général de Vaucluse, et aussi président d'honneur de la Fédération, devait ensuite prendre la parole pour féliciter les musiciens de savoir attirer les jeunes et de leur communiquer cette passion pour la musique populaire qui est signe d'amitié et de joie.

Il appartenait à M. Gonzales de conclure. Il témoigna du grand intérêt que porte la direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs aux associations musicales qui permettent aux jeunes et à l'homme, de s'exprimer artistiquement et d'être porteur d'un si agréable message.

Pou après suivit une cérémonie de remise de médailles et diplômes et un dépôt de gerbes au monument aux morts.

Et, après, un concert de cette jeune Fanfare qu'est l'Avenir l'Islois sous la direction de M. Robert Trebitsch.

Un repas amical clôtura cette réunion dont le caractère le plus visible était la solide amitié qui unit entre elles les sociétés musicales.

ASSUREZ**LES MEMBRES****DE VOS SOCIÉTÉS
A LA C.M.F.**

Le gérant : A. AMELLER

Imprim. « La Vie de Diène »
24, rue Leon-Rogé - 84.55.40 -

Vous avez dû recevoir dernièrement notre catalogue général destiné aux sociétés de musique ou notre catalogue spécial majorettes si vous vous occupez d'un groupement de ce genre. Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez nous le réclamer en indiquant d'une façon précise quelle société vous dirigez. Nous vous ferons immédiatement le service de ce catalogue.

Nous avons à vous proposer un grand choix d'articles d'habillement et équipement :

MUSICIENS**Habillement :** Blousons - chemises - imperméables - pantalons - vestons, etc...**Coiffures :** Bérêts - calots - casquettes et housses.**Équipement :** Ceintures - cravates - fourragères - gants et crispins - gibernes - guêtres - pattes d'épaules, etc...**MAJORETTES****Habillement :** Capes tergal - capes imperméables - jupes - justaucorps - pantalons - robes - tuniques - vestes, etc...**Coiffures :** Gibus - shakos - toques.**Équipement :** Accessoires pour chignons : ronds, résilles, épingles - bottes - brandebourgs - collants - culottes - écharpes imperméables - épauettes - fourragères - gants et crispins - jugulaires - pattes d'épaules - plumets, etc...**Bâtons :** Le plus grand choix de bâtons équilibrés français et américains : Star - Constellation - Super Constellation - Freshie de luxe - Blazer - Super Star - Vénus - Starlett.**Bâtons lumineux Firefly - Starlite et Torche - Bâtons porte-fanions. Housse pour un ou deux bâtons - housse pour quatre à six bâtons - Cannes de majorette-chef.****Ouvrages d'enseignement concernant le maniement du bâton. Disques pour évolutions.****BANNIÈRES - FANIONS - DRAPEAUX**Tous modèles pour sociétés musicales et majorettes.
Devis gratuit sur demande.**Et n'oubliez pas que****DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE**

Les instruments de toutes marques se trouvent aux

Editions Robert MARTIN

106, La Coupée 71009 MACON - CEDEX

Téléphone relié à Mâcon (85) 38.11.58 (3 lignes groupées)

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES